

# Sources de la statistique de la culture et indicateurs statistiques culturels prioritaires

16

Kultur, Medien, Zeitverwendung  
Culture, médias, emploi du temps  
Cultura, media, impiego del tempo

Die vom Bundesamt für Statistik (BFS) herausgegebene Reihe «Statistik der Schweiz» gliedert sich in folgende Fachbereiche:

La série «Statistique de la Suisse» publiée par l'Office fédéral de la statistique (OFS) couvre les domaines suivants:

---

0	Statistische Grundlagen und Übersichten	0	Bases statistiques et vues d'ensemble
1	Bevölkerung	1	Population
2	Raum und Umwelt	2	Espace et environnement
3	Arbeit und Erwerb	3	Travail et vie active
4	Volkswirtschaft	4	Economie nationale
5	Preise	5	Prix
6	Industrie und Dienstleistungen	6	Industrie et services
7	Land- und Forstwirtschaft	7	Agriculture et sylviculture
8	Energie	8	Energie
9	Bau- und Wohnungswesen	9	Construction et logement
10	Tourismus	10	Tourisme
11	Verkehr und Nachrichtenwesen	11	Transports et communications
12	Geldpolitik, Finanzmärkte und -akteure	12	Politique monétaire, marchés et acteurs financiers
13	Soziale Sicherheit	13	Protection sociale
14	Gesundheit	14	Santé
15	Bildung und Wissenschaft	15	Education et science
16	Kultur, Medien, Zeitverwendung	16	Culture, médias, emploi du temps
17	Politik	17	Politique
18	Öffentliche Finanzen	18	Finances publiques
19	Rechtspflege	19	Droit et justice
20	Gesellschaft in Bewegung (Querschnittsthemen)	20	Société en mutation (thèmes interdisciplinaires)

---

# Sources de la statistique de la culture et indicateurs statistiques culturels prioritaires

**Jean-Yves Pidoux, Olivier Moeschler**

Institut de sociologie des communications de masse  
Faculté des Sciences sociales et politiques  
Université de Lausanne

---

**Editeur:** Office fédéral de la statistique, Office fédéral de la culture

**Complément d'information:** Jean-Christophe Bourquin, OFS, tél. 032 713 66 57

**Auteurs:** Jean-Yves Pidoux et Olivier Moeschler  
Université de Lausanne, Faculté des sciences sociales et politiques  
Institut de sociologie des communications de masse  
BFSH 2  
CH-1015 Lausanne

**Réalisation:** Jean-Christophe Bourquin, OFS

**Diffusion:** Office fédéral de la statistique  
CH-2010 Neuchâtel  
Tél. 032 713 60 60 / Fax 032 713 60 61

**Numéro de commande:** 428-0100

**Prix:** Fr. 10.-

**Série:** Statistique de la Suisse

**Domaine:** 16 Culture, médias, emploi du temps

**Traduction:** Services linguistiques de l'OFS

**Graphisme/Layout:** OFS

**Copyright:** OFS, Neuchâtel 2001  
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales,  
si la source est mentionnée.

**ISBN:** 3-303-16062-7

---

# Sommaire

<b>Préface</b> .....	5
<b>Synthèse</b> .....	11
<b>1 Introduction</b> .....	21
1.1 Rappel du cadre de cette étude .....	21
1.2 Le tourbillon des définitions .....	22
1.3 Vers une définition opératoire .....	28
1.4 La culture en Suisse .....	44
<b>2 Les sources disponibles: notre enquête</b> .....	51
2.1 Constitution d'un échantillon .....	51
2.2 Le questionnaire: élaboration et réception globale .....	55
2.3 Les réponses à notre questionnaire: éléments généraux .....	58
2.4 Les résultats de l'enquête .....	60
<b>3 Indicateurs et faisabilité</b> .....	71
3.1 Indicateurs établis en fonction des données sur les finances publiques .....	73
3.2 Indicateurs établis en fonction des données fournies par les recensements fédéraux .....	79
3.3 Indicateurs se référant à des domaines artistiques particuliers ...	85
<b>4 Conclusion: de la faisabilité et de l'opportunité d'une statistique culturelle en Suisse</b> .....	101
4.1 Le contexte .....	101
4.2 Le travail à accomplir .....	104
<b>Ouvrages cités</b> .....	109



# Préface

## *Du savoir sur la culture*

Savoir comment la culture se développe, c'est savoir ce qui nous mobilise. «L'Etat devrait s'occuper des arts, évidemment. Mais la tonalité dans laquelle cela se joue n'est juste que lorsque nous savons ceci: c'est l'art qui veille sur la société, avec amour, avec rage, sans répit et impérieusement» (Karl Schmid).

Ce n'est pas par hasard que, il y a 25 ans, le Rapport Clottu soutenait la création d'un centre suisse de documentation et d'études sur la culture, en soulignant que «toute politique culturelle rationnelle, qu'elle se situe, pour notre pays à l'échelon de la commune, du canton, de la région ou de la Confédération, implique nécessairement une documentation fondamentale qui permette de faire les choix en bonne connaissance de cause». Le centre – décrit en détail dans le rapport – aurait pour tâche de documenter et d'étudier la culture. Ses activités se seraient appuyées sur les institutions existantes, qu'il aurait consultées et dont il aurait promu le développement propre. Fondamentalement, le centre serait une boîte à lettre et une interface; il n'aurait développé ses compétences spécifiques que là où rien n'existait. Le travail du centre aurait été commun, pour l'ensemble des collectivités publiques, sans limiter leur liberté de décision et d'action, mais au contraire – le savoir libère – pour les fortifier.

Aurait pour tâche. Serait une interface. Le centre national de documentation et d'études est resté une belle idée. Plusieurs tentatives de réalisation ont échoué. On a préféré investir des ressources souvent limitées directement dans la culture plutôt que de consacrer des moyens aux savoirs sur la culture.

Avec le rapport sur la culture 1999 de l'Office fédéral de la culture (OFC), les choses changent. Le titre allemand du rapport: «*Zahlen, bitte*» affiche déjà l'absence de chiffres et d'analyses. L'agenda de politique culturelle de l'OFC y prévoit une étude de faisabilité pour une centre d'information et de documentation sur la culture. Ses buts: «Recenser et traiter des données fiables et mettre à jour des connaissances approfondies sur les conditions de production et de travail auxquelles sont soumis les artistes et l'industrie culturelle d'une part et sur toutes les questions culturelles d'autre part, à l'intention des milieux politiques et de l'opinion publique». Dans le même rapport, la fondation Pro Helvetia indique que la mise sur pied et le développement du domaine «recherche culturelle» (analyses et statistiques

de la culture) est absolument nécessaire pour une politique culturelle cohérente. Pro Helvetia constate qu'il existe bien une culture, mais que l'on réfléchit trop peu à l'activité culturelle. La fondation demande l'ouverture d'une discussion sur la culture, sur les cultures suisses et sur le dialogue culturel.

En 1998, déjà, l'Office fédéral de la culture et l'Office fédéral de la statistique (OFS) ont mandaté l'Institut de sociologie des communications de masse de l'Université de Lausanne pour une étude de base en vue d'une statistique culturelle suisse différenciée, instrument de connaissance et de pilotage des processus de politique culturelle de la Confédération, des cantons et des communes, comme des soutiens privés à la culture. Le résultat est ici. L'étude du professeur Jean-Yves Pidoux et d'Olivier Moeschler esquisse une définition pertinente de la culture, signale les sources de renseignements disponibles et trace des scénarios pour la mise en place effective d'une statistique de la culture.

Leur étude a eu des retombées. L'OFC et l'OFS ont cofinancé un poste de travail destiné à établir les fondements scientifiques d'une statistique de la culture. Au mois de janvier 2000, lors d'une séance d'information, les responsables culturels des villes et des cantons ont été mis au courant de la démarche et impliqués une première fois dans sa réalisation. Pendant toute l'année 2000, le projet s'est affiné, les besoins des partenaires principaux ont été identifiés et préparés pour servir de base à une discussion. Cette discussion sur l'étude de faisabilité a commencé en janvier 2001. 25 ans après le rapport Clottu, on s'y est mis, sérieusement.

Christoph Reichenau  
Directeur suppléant  
Office fédéral de la culture

Heinz Gilomen  
Vice-directeur  
Office fédéral de la statistique



## ***Wissen über Kultur***

Wissen, wie sich die Kultur entwickelt, ist Wissen, was uns bewegt. «Der Staat soll zu den Künsten sehen – ja. Die Tönung, in der es geschieht, stimmt aber erst dann, wenn wir wissen: es ist die Kunst, die zur Gesellschaft sieht, liebevoll, zornig, unaufhörlich und unabweislich» (Karl Schmid).

Nicht von ungefähr hat der Bericht Clottu vor 25 Jahren ein nationales schweizerisches Dokumentations- und Studienzentrum für Kulturfragen gefordert mit der Betonung, «dass jede zweckmässige Kulturpolitik in der Schweiz – auf der Stufe der Gemeinde, des Kantons oder des Bundes – notwendigerweise eine Basisdokumentation voraussetzt, die es erlaubt, Entscheidungen auf der Grundlage völliger Sachkenntnis zu treffen». Das Zentrum – im Bericht bereits recht detailliert beschrieben – hätte die Kultur dokumentiert und studiert. Seine Tätigkeit wäre auf jene bestehender Institutionen abzustützen, die es beizöge und deren Eigenentwicklung es förderte. Primär wäre das Zentrum Briefkasten und Vermittlungsstelle; nur dort, wo es nichts gibt, würde es sich Fachkompetenz erarbeiten. Die Arbeit des Zentrums wäre für alle öffentlichen Hände gemeinsam, ohne deren Entscheid- und Handlungsfreiheit einzuschränken, sondern im Gegenteil, um sie – Wissen macht frei – zu stärken.

Hätte. Würde. Das nationale Dokumentation- und Studienzentrum ist eine Idee geblieben. Mehrere Anläufe zu seiner Konkretisierung sind gescheitert. Das stets knappe Geld direkt in die Kultur zu investieren, hatte Vorrang vor dem Mitteleinsatz ins Wissenwollen über die Kultur.

Im Kulturbericht 99 des Bundesamts für Kultur steht es nun anders. Schon der Titel des Berichts, «Zahlen, bitte!», weist plakativ auf fehlende Daten und Analysen hin. In der kulturpolitischen Agenda für die kommenden Jahre nimmt das BAK eine Machbarkeitsstudie zu einem Informations- und Dokumentationszentrum für Kulturfragen in Aussicht. Als Zweck wird genannt: «Erhebung und Verarbeitung solider Daten und Aufarbeitung umfassender Kenntnisse über Produktions- und Arbeitsverhältnisse der Kulturschaffenden und der Kulturwirtschaft sowie zu allen relevanten kulturellen Fragen zuhanden von Politik und Öffentlichkeit». Im gleichen Bericht weist die Stiftung Pro Helvetia darauf hin, für eine kohärente Kulturpolitik sei der Auf- und Ausbau des Fachs «Kulturforschung» (Kulturanalyse, Kulturstatistik) unabdingbar. Pro Helvetia stellt fest, Kultur finde statt, es werde aber zu wenig über den Kulturbetrieb reflektiert. Die Stiftung fordert die Eröffnung einer Diskussion über Kultur, über die Schweizer Kulturen und über den Kulturdialog.

Schon 1998 hatten das Bundesamt für Kultur (BAK) und das Bundesamt für Statistik (BFS) beim *Institut de sociologie des communications de masse* der Universität Lausanne eine Grundlagenstudie für eine differenzierte schweizerische Kulturstatistik als Instrument zur Darstellung und Steuerung kulturpolitischer Prozesse in Bund, Kantonen, Gemeinden und in der privaten Kulturfinanzierung in Auftrag gegeben. Das Ergebnis liegt hier vor. Die Studie von Prof. Jean-Yves Pidoux und Olivier Moeschler umreißt eine sinnvolle Definition der Kultur, zeigt die Quellen zum Schöpfen kultureller Daten und schildert Szenarien für die eigentliche Erarbeitung einer Kulturstatistik.

Die Studie hatte Wirkung. BAK und BFS finanzierten gemeinsam eine Stelle, um auf der wissenschaftlichen Grundlage eine Kulturstatistik aufzubauen. An einer Tagung im Januar 2000 wurden Kulturverantwortliche der Kantone und Städte über das Vorhaben informiert und ein erstes Mal in seine Anlage einbezogen. Während des ganzen Jahres wurde das Konzept verfeinert, auf die Bedürfnisse der meisten Partnerinnen und Partner abgestimmt und diskussionsreif vorbereitet. Die Diskussion über die Machbarkeitsstudie haben wir im Januar 2001 aufgenommen. 25 Jahre nach dem Bericht Clottu gilt es ernst.

Christoph Reichenau  
Stellvertretender Direktor  
Bundesamt für Kultur

Heinz Gilomen  
Vizedirektor  
Bundesamt für Statistik

## ***Conoscere la cultura***

Sapere come evolve la cultura significa sapere cosa ci spinge ad agire. «Lo stato dovrebbe curarsi delle arti – certo. Ma la sfumatura in cui ciò avviene è corretta solo quando sappiamo: è l'arte che si cura della società, con amore, con rabbia, continuamente e in modo assoluto». (Karl Schmid)

Non è un caso che 25 anni fa il rapporto Clottu chiedesse un centro nazionale svizzero di documentazione e di studio per le questioni culturali, mettendo in evidenza che «qualsiasi politica culturale adeguata in Svizzera – a livello comunale, cantonale o federale – presuppone necessariamente una documentazione di base, che consenta di prendere decisioni con piena cognizione di causa». Il centro – descritto nel rapporto già con dovizia di particolari – avrebbe dovuto documentare e studiare la cultura. La sua attività avrebbe dovuto avvalersi delle istituzioni esistenti, che avrebbe consultato e di cui avrebbe promosso lo sviluppo. Il centro sarebbe stato innanzitutto una sorta di bucalettere e una centrale d'intermediazione; solo nei casi in cui non fosse esistito nulla, avrebbe acquisito una competenza specifica. Il lavoro del centro avrebbe dovuto essere comune a tutte le autorità pubbliche, senza limitare la loro libertà di decisione e d'azione, ma piuttosto per rafforzarla – il sapere rende liberi.

Avrebbe dovuto. Sarebbe stato. Il centro nazionale di documentazione e di studio è rimasto un sogno. Vari tentativi di concretizzazione sono andati a vuoto. Si è preferito investire le risorse limitate direttamente nella cultura che non stanziarle per cercare di conoscere la cultura.

Nel rapporto sulla cultura 99 dell'Ufficio federale della cultura, il discorso cambia. Già il titolo del rapporto, «Zahlen, bitte!», indica esplicitamente la mancanza di dati e analisi. Nel programma della politica culturale per i prossimi anni, l'UFC si prefigge uno studio di fattibilità su un centro di informazione e documentazione per le questioni culturali. Lo scopo è così descritto: «rilevazione e trattamento di dati rappresentativi ed elaborazione di conoscenze complete sulle condizioni di produzione e di lavoro degli operatori e dell'economia culturali nonché su tutte le questioni culturali pertinenti, da sottoporre alla politica e all'opinione pubblica». Nello stesso rapporto, la fondazione Pro Helvetia fa notare che per una politica culturale coerente è indispensabile la creazione e l'ampliamento della disciplina «ricerca culturale» (analisi culturale, statistica della cultura). Pro Helvetia constata che si fa sì cultura, ma si riflette troppo poco sulla fabbrica della cultura. La fondazione chiede l'avvio di una discussione sulla cultura, sulle culture svizzere e sul dialogo culturale.

Già nel 1998, l'Ufficio federale della cultura (UFC) e l'Ufficio federale di statistica (UST) avevano commissionato all'*Institut de sociologie des communications de masse* dell'Università di Losanna uno studio di base per una statistica culturale svizzera differenziata, come strumento per descrivere ed orientare i processi di politica culturale nel quadro della Confederazione, dei cantoni, dei comuni e del finanziamento privato della cultura. Il risultato è questo. Lo studio del Prof. Jean-Yves Pidoux e di Olivier Moeschler abbozza una definizione significativa della cultura, mostra le fonti a cui attingere dati sulla cultura e descrive gli scenari per l'elaborazione vera e propria di una statistica della cultura.

Lo studio ha raggiunto il suo obiettivo. L'UFC e l'UST hanno finanziato un servizio comune incaricato di allestire una statistica della cultura su basi scientifiche. In occasione di un convegno tenutosi nel gennaio 2000, i responsabili della cultura dei Cantoni e delle Città sono stati informati sul progetto e coinvolti per la prima volta nella sua realizzazione. Durante tutto l'anno, il progetto è stato perfezionato, adattato alle esigenze della maggior parte dei partner e preparato per poter essere discusso. La discussione sullo studio di fattibilità è stata avviata nel gennaio del 2001. 25 anni dopo il rapporto Clottu, si comincia a fare sul serio.

Christoph Reichenau  
Direttore supplente  
Ufficio federale della cultura

Heinz Gilomen  
Vicedirettore  
Ufficio federale di statistica

## Synthèse

### *Etat des sources de la statistique de la culture et indicateurs statistiques culturels prioritaires*

En vue de l'élaboration d'une statistique de la culture en Suisse, les Offices fédéraux de la culture et de la statistique ont souhaité recenser les sources et les données existantes. Pour ce faire, ils attendaient également que soit évaluée l'accessibilité de ces documents, ainsi que la disponibilité des différents organismes et institutions concernés à collaborer à une telle entreprise. Il s'agissait aussi, bien évidemment, d'assurer une comparabilité de ces données avec des statistiques produites dans d'autres pays, et donc de s'adosser à une définition de la culture qui soit rigoureuse et qui s'inspire de tentatives similaires entreprises à l'étranger. Ces offices demandaient que soit proposé un choix d'indicateurs utiles à la mise en place d'une telle statistique de la culture, pertinents du point de vue d'une politique culturelle suisse, et réalistes en regard des données effectivement disponibles.

Le texte publié ici commence donc par fournir une définition de la culture. Cette réflexion prend pour point de départ une longue tradition sociologique et anthropologique en la matière. Toutefois, si pertinentes que soient les définitions tendant à montrer le caractère global et transversal de la culture, et si appropriées qu'elles soient pour mieux comprendre le phénomène «culture» dans tout sa richesse et son étendue, une définition plus modeste et plus ciblée s'avère nécessaire ici. Elle désignera l'ensemble des productions artistiques valorisées de manière différentielle, qui pour exister doivent bénéficier d'un soutien matériel provenant de collectivités publiques ou d'entreprises privées, et dont la réception et à la consommation se déroulent essentiellement durant le temps et dans la sphère des loisirs. Ou encore, pour recourir aux termes de théories sociologiques récentes: la culture – et particulièrement les activités de production artistique – se situe dans des «mondes de l'art» ou dans des «champs» de relations entre institutions, producteurs et consommateurs. Si une approche quantitative de la culture anthropologique est périlleuse, une description statistique de tels champs culturels est par contre possible.

Cette partie préliminaire reprend également les apports fournis par des spécialistes qui ont discuté les principes de la mise en œuvre d'une statistique culturelle, notamment dans les pays voisins et au niveau international (UNESCO, Conseil de l'Europe). En effet, même si l'élaboration de statistiques culturelles comparables entre les divers pays occidentaux reste actuellement un projet encore irréalisable, il vaut la peine de constituer des données et de construire des indicateurs qui, à moyen terme, permettront cette comparaison.

Une grille d'approche des activités culturelles a ainsi été établie. S'inspirant de la définition établie en 1980 par l'UNESCO dans sa *Recommandation concernant la normalisation internationale des statistiques relatives au financement public des activités culturelles*, cette caractérisation en deux dimensions englobe treize «domaines culturels» et une douzaine d'activités ou d'interventions les concernant (subvention, diffusion, conservation, etc.).

Un questionnaire circonstancié, incluant cette grille, a été soumis à de nombreux acteurs (principalement publics) du champ culturel. Ceux-ci, intervenant soit dans le soutien à la production culturelle, soit dans la mise en réseau des producteurs artistiques, étaient susceptibles de produire et/ou de stocker des données potentiellement pertinentes en vue d'une statistique suisse de la culture. Des administrations culturelles, des archives et bibliothèques, des associations faitières, des fondations ont ainsi été contactées dans toute la Suisse, aux trois niveaux fédéral, cantonal et communal; l'ensemble regroupe plus de 300 interlocuteurs potentiels. Ce mandat aura donc été l'occasion d'établir une liste inédite et très complète des nombreuses institutions et organisations qui peuvent jouer un rôle dans la mise en place et dans le suivi d'une statistique culturelle nationale, et de cerner les caractéristiques et les activités de ces diverses instances.

Les trois quarts de ces destinataires (226 d'entre eux) ont répondu à l'enquête. Parmi eux figurent, heureusement, tous ceux dont, dans l'optique d'une statistique satisfaisante, la réponse était indispensable: les offices fédéraux, les administrations culturelles cantonales et communales les plus importantes, les principales associations et organisations faitières. Ces acteurs ont, dans leur très grande majorité, envisagé favorablement leur participation à une statistique suisse de la production culturelle, et ont manifesté leur intérêt pour un tel projet – même si certains énoncent des doutes quant à sa faisabilité. En effet, pas moins de 61% d'entre eux se disent prêts à fournir les données et documents dont ils disposent, et qui seraient jugés utiles pour une statistique de la culture; à l'inverse, seuls un peu plus de 10% refusent explicitement, invoquant pour l'essentiel le manque de moyens à leur disposition. Parmi les obstacles les plus souvent cités, on retrouve en outre – outre la comparabilité jugée difficile des données et leur éventuelle non fiabilité – l'évocation de la dispersion fédéraliste des politiques et des réalités culturelles (d'ailleurs souvent perçue comme étant à l'origine des deux premiers problèmes). Il n'en reste pas moins que 77% des organismes contactés jugent «très» ou «plutôt importante» la mise en place d'une telle statistique en Suisse, et que plus de la moitié d'entre eux y voient une utilité concrète pour leur organisation.

On demandait également aux acteurs de spécifier les données qu'ils détenaient, tant quantitatives et qualitatives, ainsi que les éventuelles études

et statistiques qu'ils auraient d'ores et déjà menées. Presque l'ensemble des instances, institutions et organisations produit des documents et des données (rapport annuel, bilans) qui pourraient servir de matériel de base pour des analyses. Par contre, seul un tiers des acteurs indique produire actuellement, pour son domaine ou son aire d'activité, des statistiques sur une base régulière.

Sur la base de la définition esquissée et des résultats de notre enquête de terrain, nous avons enfin élaboré un système d'indicateurs. Celui-ci se réfère à la documentation à disposition; mais il est aussi conçu dans la perspective de la constitution, à moyen terme, d'une statistique fiable et adéquatement couvrante de la culture en Suisse. Ces indicateurs concernent les données sur les finances publiques (dépenses culturelles aux différents niveaux institutionnels, comparaisons transversales). Ils s'appuient également sur les informations recueillies dans le cadre des recensements fédéraux de la population et des entreprises, ainsi que lors d'enquêtes plus ciblées menées par l'OFS; d'où par exemple la possibilité de mesurer la population artistique, les «entreprises d'art», d'approcher la difficile question du financement privé de la culture. Ils envisagent des mesures portant sur les domaines artistiques spécifiques, selon la définition de la culture établie à l'entame de la recherche. Pour chacune des mesures proposées, l'accessibilité des données de base et la faisabilité de la statistique sont discutées en détail.

Un tel dispositif relationnel, à la fois minutieux et englobant, permettra de recueillir systématiquement et de compléter progressivement les données existantes. Ce faisant, on obtiendra à terme une bonne couverture statistique de la culture en Suisse.

Le rapport conclut qu'il ne faut pas se cacher la difficulté de l'entreprise. Si bienveillantes que soient la plupart des associations et des institutions contactées, le recueil et la production d'informations comparables ne sont, en Suisse, pas chose aisée. Il s'agit bel et bien d'une gageure, car la multiplicité des réalités communales et cantonales, la mise en œuvre de la subsidiarité, omniprésente tout particulièrement dans le domaine de la culture, ont pour conséquence la coexistence de réalités institutionnelles, administratives et culturelles (et donc aussi de sources d'informations) fort hétéroclites. La difficulté des comparaisons internationales, souvent évoquée par les chercheurs, se retrouve en Suisse à l'échelle intercantonale. Dépasser cette fragmentation et ses répercussions en ce qui concerne les données, constituera sans doute le principal enjeu au moment de mettre sur pied une statistique culturelle suisse. Il ne fait aucun doute aux yeux des auteurs du rapport que la création d'un «Observatoire de la vie culturelle en Suisse» permettrait d'affronter cette tâche en lui donnant les meilleures chances de réussite.

## ***Quellenstand der Kulturstatistik und prioritäre kulturstatistische Indikatoren***

Im Hinblick auf die Einführung einer Schweizer Kulturstatistik haben das Bundesamt für Kultur und das Bundesamt für Statistik gewünscht, eine Bestandaufnahme der existierenden Quellen und Daten durchzuführen. Zu diesem Zweck haben sie eine Abschätzung der zur Verfügung stehenden Informationen verlangt und sich nach der Bereitschaft der Inhaber oder Produzenten erkundigt, an einem solchen Unternehmen mitzumachen. Selbstverständlich ging es auch darum, die Vergleichbarkeit dieser Angaben mit ausländischen Statistiken zu gewährleisten, namentlich durch die Verwendung einer Kulturdefinition, die sich an gleichartige Versuche im Ausland anlehnt. Die Auftraggeber haben ebenfalls verlangt, dass eine Anzahl von Indikatoren vorgeschlagen werde, die für die Einführung einer solchen Kulturstatistik nützlich sind; dieses Vorgehen muss unter dem Gesichtspunkt einer Schweizer Kulturpolitik sachspezifisch und bezüglich der verfügbaren Daten realistisch sein.

Der vorliegende Text beginnt mit dem Versuch, den Begriff Kultur zu definieren. Ausgegangen wird von der reichhaltigen soziologischen und anthropologischen Denktradition. Doch so wichtig die Definitionen auch sein mögen, die versuchen, den globalen und durchgreifenden Charakter der Kultur aufzuzeigen, und so nützlich sie auch scheinen, um das Phänomen «Kultur» in all seinem Reichtum und Umfang zu erfassen, eine bescheidenere und gezieltere Definition scheint hier angebrachter. Sie umfasst die Gesamtheit der unterschiedlich bewerteten künstlerischen Produktionen, deren Bestehen von einer materiellen – öffentlichen oder privaten – Hilfe abhängt und deren Rezeption hauptsächlich während der Freizeit stattfindet. Oder anders und anhand von Begriffen der neueren Soziologie ausgedrückt: Die Kultur – und insbesondere die Kunstproduktion – ist in «Kunstwelten» oder «Feldern» aus Beziehungsnetzen zwischen den verschiedenen Institutionen, Produzenten und Verbrauchern angesiedelt. Eine quantitative Annäherung der anthropologischen Kultur scheint unangebracht, eine statistische Beschreibung solcher kultureller Felder dagegen möglich.

Dieser einführende Teil nimmt ebenfalls Ansätze jener Spezialisten auf, die grundsätzliche Fragestellungen beim Aufstellen einer Kulturstatistik analysiert haben, unter anderem in den Nachbarländern und auf internationaler Ebene (UNESCO, Europarat). Obwohl die Schaffung von vergleichbaren Kulturstatistiken in den verschiedenen westlichen Ländern zur Zeit noch utopisch erscheint, lohnt es sich, Daten zu sammeln und Indikatoren zu konzipieren, die mittelfristig diesen Vergleich ermöglichen.



In diesem Sinne wurde ein Raster der Kulturaktivitäten aufgestellt. Diese zweidimensionale Definition stützt sich auf eine im Jahre 1980 von der UNESCO erlassenen Empfehlung betreffend der Standardisierung der internationalen Statistiken zur öffentlichen Kulturfinanzierung (Recommandation concernant la normalisation internationale des statistiques relatives au financement public des activités culturelles); sie umfasst dreizehn «Kulturbereiche» und ein Dutzend sie betreffende Tätigkeiten (Subvention, Verbreitung, Konservierung usw.).

Ein ausführlicher Fragebogen, der dieses Raster beinhaltet, ist zahlreichen (hauptsächlich öffentlichen) Akteuren des Kulturfeldes vorgelegt worden. Es wurde davon ausgegangen, dass diese Instanzen entweder in der Unterstützung der kulturellen Produktion oder in der Vernetzung der künstlerischen Produzenten eine aktive Rolle spielen, und demnach potentiell für eine Schweizer Kulturstatistik relevante Daten herstellen und/oder lagern. Kulturverwaltungen, Archive und Bibliotheken, Verbände und Stiftungen wurden in der ganzen Schweiz – auf Bundes-, Kantons- und Gemeindeebene – kontaktiert: insgesamt über 300 potentielle Ansprechpartner wurden zusammengestellt. So ermöglichte dieser Auftrag, eine bisher unveröffentlichte und sehr vollständige Liste der zahlreichen Institutionen und Organisationen zu erstellen, die eine Rolle bei der Einführung und Weiterführung einer nationalen Kulturstatistik spielen können, sowie deren Eigenschaften und Tätigkeitsfelder zu erfassen.

Drei Viertel der Empfänger (226) haben auf die Anfrage reagiert. Unter ihnen sind namentlich all jene enthalten, deren Antwort im Hinblick auf eine zufriedenstellende Statistik unentbehrlich war: die Bundesämter, die wichtigsten Kulturverwaltungen der Kantone und der Gemeinden, die grössten Verbände und Dachorganisationen. Der grösste Teil dieser Akteure hat uns seine Teilnahme an einer Schweizer Kulturstatistik und sein Interesse für ein solches Projekt zugesichert - trotz einiger Zweifel über dessen Machbarkeit. In der Tat sind nicht weniger als 61% unter ihnen bereit, die Daten und Dokumente zu liefern, über die sie verfügen und die für eine Kulturstatistik relevant sein könnten; umgekehrt lehnen es knapp über 10% ausdrücklich ab, hauptsächlich aus Mangel an verfügbaren Mitteln und Kräften. Die meist genannten Hindernisse sind - ausser der als schwierig gehaltenen Vergleichbarkeit der Daten und ihrer möglichen Unzuverlässigkeit - die im Föderalismus begründete Zerstreuung der Kulturpolitik und der kulturellen Wirklichkeit in unserem Land (die im übrigen oft als Ursprung der beiden ersten Probleme gesehen wird). Nichtsdestoweniger halten 77% der kontaktierten Instanzen die Einführung einer solchen Statistik in der Schweiz für «sehr»

oder «eher» wichtig, und mehr als die Hälfte sähen in ihr einen konkreten Nutzen für ihre eigene Organisation.

Die Beteiligten wurden ebenfalls gebeten, die quantitativen und qualitativen Daten sowie eventuelle Studien und Statistiken, die sie besitzen oder die sie geführt haben, näher zu beschreiben. Fast die Gesamtheit der Instanzen, Institutionen und Organisationen produziert Dokumente und Informationen (namentlich Jahresberichte und Schlussabrechnungen), die als Basismaterial für Analysen dienen könnten. Nur ein Drittel jedoch der Beteiligten führt momentan regelmässige Statistiken zu seinem Tätigkeitsfeld.

Auf Grund der umrissenen Kulturdefinition und der Ergebnisse unserer Feldstudie haben wir schliesslich ein Indikatorensystem ausgearbeitet. Dieses bezieht sich auf die verfügbare Dokumentation; es ist aber auch im Hinblick auf die mittelfristige Schaffung einer verlässlichen und flächendeckenden Kulturstatistik in der Schweiz konzipiert. Diese Indikatoren betreffen die Daten der öffentlichen Finanzen (kulturelle Ausgaben auf den verschiedenen institutionellen Ebenen, Schrägvergleiche). Sie stützen sich ebenfalls auf die Informationen, die im Rahmen der Volkszählung und der Unternehmenserhebung gesammelt werden, sowie auf gezieltere, vom BFS durchgeführte Untersuchungen; daher die Möglichkeit, zum Beispiel die künstlerische Bevölkerung und die «Kunstunternehmen» aufzulisten oder die schwierige Frage der privaten Kulturfinanzierung anzugehen. Der anfänglichen Kulturdefinition folgend werden auch Indikatoren in Betracht gezogen, welche die spezifischen künstlerischen Bereiche betreffen. Für jedes der vorgeschlagenen Messinstrumente werden der Zugang der Basisdaten und die Durchführbarkeit der Statistik im einzelnen diskutiert.

Ein solches, gleichzeitig detailliertes und umfassendes Indikatorensystem wird es erlauben, die bestehenden Daten systematisch zu sammeln und progressiv zu vervollständigen. Mittelfristig wird man eine gute statistische Erhebung der Kultur in der Schweiz erhalten.

Der Bericht stellt zusammenfassend fest, dass die Schwierigkeiten des Unternehmens nicht unterschätzt werden müssen. So gutwillig die Mehrheit der kontaktierten Organisationen und Instanzen auch ist: Das Erheben und Produzieren vergleichbarer Informationen ist in der Schweiz keine leichte Sache. Es handelt sich in der Tat um ein gewagtes Unterfangen, denn die Vielfalt der Ausgangslagen in den Gemeinden und Kantonen und das auf dem Prinzip der Subsidiarität basierende Subventionswesen, das besonders im Kulturbereich allgegenwärtig ist, haben die Koexistenz sehr heterogener institutioneller, administrativer und kultureller Realitäten (und somit auch

der Informationsquellen) zur Folge. Die von den Forschern oft erwähnte Schwierigkeit der internationalen Vergleiche findet sich in der Schweiz sozusagen auf interkantonaler Ebene wieder. Über diese Fragmentierung und über dessen Auswirkungen auf die Datensituation hinauszugehen wird zweifellos die Hauptaufgabe einer Schweizer Kulturstatistik sein. Für die Autoren des Berichts besteht kein Zweifel darüber, dass die Schaffung einer «Beobachtungsstelle für das Kulturleben in der Schweiz» erlauben wird, diese Herausforderung mit den besten Erfolgchancen anzugehen.

## ***Stato delle fonti della statistica della cultura e indicatori statistici culturali prioritari***

In vista dell'elaborazione di una statistica della cultura in Svizzera, gli Uffici federali della cultura e di statistica hanno voluto censire le fonti e i dati esistenti. A tale scopo, hanno chiesto anche una valutazione dell'accessibilità di questi documenti e della disponibilità dei vari organismi e istituzioni interessati a collaborare all'impresa. Ovviamente, bisognava pure assicurare la paragonabilità di questi dati con le statistiche prodotte in altri Paesi e quindi adottare una definizione della cultura rigorosa, che s'ispirasse a tentativi simili intrapresi all'estero. I due Uffici hanno inoltre chiesto che fosse proposta una selezione di indicatori utili per allestire una statistica della cultura, pertinenti dal punto di vista di una politica culturale svizzera e realistici quanto ai dati effettivamente disponibili.

Il testo qui pubblicato inizia dunque con una definizione della cultura. La riflessione prende spunto da una lunga tradizione sociologica e antropologica in materia. Ciononostante, per quanto le definizioni che tendono a mostrare il carattere globale e trasversale della cultura siano pertinenti e adatte per capire meglio il fenomeno «cultura» in tutta la sua ricchezza e la sua portata, qui si rende necessaria una definizione più modesta e mirata. Una definizione che designi l'insieme delle produzioni artistiche, valorizzate in modo differenziato, che per esistere hanno bisogno di un sostegno materiale proveniente da collettività pubbliche o imprese private e il cui godimento e consumo rientrano essenzialmente nel tempo libero e nella sfera degli svaghi. O ancora, per riprendere la terminologia delle teorie sociologiche recenti: la cultura – e segnatamente le attività di produzione artistica – si colloca nei «mondi dell'arte» o nei «campi» delle relazioni tra istituzioni, produttori e consumatori. Se un approccio quantitativo della cultura antropologica è pericoloso, una descrizione statistica di questi campi culturali è invece possibile.

Questa parte preliminare integra anche i contributi forniti da specialisti che hanno discusso dei principi per la realizzazione di una statistica culturale, segnatamente nei Paesi vicini e a livello internazionale (UNESCO, Consiglio d'Europa). Infatti, anche se per il momento l'allestimento di statistiche culturali paragonabili tra i vari Paesi occidentali resta un progetto ancora irrealizzabile, vale la pena di raccogliere dati e calcolare indicatori che, a medio termine, consentiranno questo raffronto.

È stata così stabilita una griglia d'analisi delle attività culturali. Ispirata alla definizione adottata nel 1980 dall'UNESCO nella sua *Raccomandazione concernente la normalizzazione internazionale delle statistiche relative*

*al finanziamento pubblico delle attività culturali*, questa caratterizzazione bidimensionale riunisce tredici «ambiti culturali» e una dozzina di attività o interventi che li riguardano (sussidio, diffusione, conservazione, ecc.).

Un questionario circostanziato, comprendente questa griglia, è stato sottoposto a numerosi attori nel campo culturale (principalmente pubblici), attivi a livello sia di sostegno alla produzione culturale, sia di messa in rete dei produttori artistici, che potenzialmente producono e/o archiviano dati pertinenti ai fini di una statistica svizzera della cultura. Sono così stati contattati archivi e biblioteche, amministrazioni culturali, associazioni e fondazioni attivi in tutta la Svizzera ai tre livelli federale, cantonale e comunale; l'insieme raggruppa più di 300 potenziali interlocutori. Questo mandato ha quindi anche permesso di stilare un elenco inedito e completo delle numerose istituzioni e organizzazioni che possono svolgere un ruolo nella creazione e nell'aggiornamento di una statistica culturale nazionale e di individuare le caratteristiche e le attività di tutti questi soggetti.

All'indagine hanno risposto tre quarti dei destinatari (226). Tra questi figurano, fortunatamente, tutti coloro la cui risposta era indispensabile nell'ottica di una statistica rappresentativa: gli uffici federali, le principali amministrazioni culturali cantonali e comunali, le principali associazioni e organizzazioni mantello. La stragrande maggioranza di loro ha accolto favorevolmente l'invito a partecipare a una statistica svizzera della produzione culturale e ha manifestato il proprio interesse nei confronti di questo progetto – anche se alcuni esprimono dei dubbi quanto alla sua fattibilità. Ben il 61% si dice infatti disposto a fornire i dati e documenti in proprio possesso considerati utili per una statistica della cultura; solo poco più del 10%, invece, si rifiuta espressamente di farlo, evocando essenzialmente la mancanza di risorse. Tra gli ostacoli più spesso citati, figura – oltre alla paragonabilità dei dati, ritenuta difficile, e alla loro eventuale non attendibilità – la dispersione federalista delle politiche e delle realtà culturali (d'altronde spesso percepita come la causa dei primi due problemi). Ciononostante, il 77% degli organismi interpellati giudica «molto» o «abbastanza importante» la creazione di una statistica del genere in Svizzera e oltre la metà vi intravede un'utilità concreta per la propria organizzazione.

Agli attori interpellati si chiedeva anche di specificare i dati in loro possesso, in termini sia quantitativi che qualitativi, e gli eventuali studi e statistiche che già avevano realizzato. Quasi tutte le istituzioni e organizzazioni producono dei documenti e dei dati (rapporti annuali, bilanci), che potrebbero servire come materiale di base per delle analisi. Solo un terzo di loro indica però di produrre statistiche su base regolare per il proprio ambito o settore d'attività.

In base alla definizione schizzata e ai risultati della nostra indagine sul terreno, abbiamo infine elaborato un sistema di indicatori. Esso si riferisce alla documentazione disponibile, ma è concepito anche nella prospettiva della costituzione, a medio termine, di una statistica della cultura in Svizzera attendibile e sufficientemente completa. Questi indicatori riguardano i dati sulle finanze pubbliche (spese culturali ai vari livelli istituzionali, confronti trasversali). Si basano anche sulle informazioni raccolte nell'ambito dei censimenti federali della popolazione e delle imprese nonché in occasione di indagini mirate condotte dall'UST, da cui scaturisce per esempio la possibilità di misurare la popolazione artistica, le «fabbriche d'arte», o di affrontare la questione complessa del finanziamento privato della cultura. Prevedono misure concernenti gli ambiti artistici specifici, secondo la definizione della cultura stabilita all'inizio della ricerca. Per ciascuna delle misure proposte, si è discusso in dettaglio dell'accessibilità dei dati di base e della fattibilità della statistica.

Un dispositivo relazionale del genere, al tempo stesso minuzioso e comprensivo, permetterà di raccogliere sistematicamente i dati esistenti e di completarli progressivamente. Col tempo si otterrà così una buona conoscenza statistica della cultura in Svizzera.

Il rapporto conclude facendo notare che non bisogna sottovalutare la difficoltà dell'impresa. Per quanto ben disposta sia la maggior parte delle associazioni e delle istituzioni contattate, la raccolta e la produzione di informazioni paragonabili non sono compiti facili, in Svizzera. Si tratta di una vera e propria scommessa, dal momento che la molteplicità delle realtà comunali e cantonali e la pratica della sussidiarietà, onnipresente soprattutto nell'ambito della cultura, comportano la coesistenza di realtà istituzionali, amministrative e culturali (e quindi anche di fonti di informazioni) estremamente eterogenee. In Svizzera, la difficoltà dei confronti internazionali, spesso evocati dagli studiosi, si ritrova su scala intercantonale. Superare questa frammentazione e le sue ripercussioni sui dati rappresenterà sicuramente la principale sfida al momento di dar vita alla statistica culturale svizzera. Per gli autori, non vi è alcun dubbio che la creazione di un «Osservatorio della vita culturale in Svizzera» consentirebbe di affrontare questo compito con le maggiori probabilità di riuscita.

# 1 Introduction

## 1.1 Rappel du cadre de cette étude

Le mandat que nous avons reçu des Offices de la culture et de la statistique nous assignait les tâches suivantes:

1. Recenser les statistiques existantes et les sources publiques et privées disponibles pour une statistique de la culture en Suisse, considérées en fonction d'une définition préalable cohérente de ce qu'est la «culture».
2. Proposer un choix d'indicateurs statistiques (40 au maximum) souhaitables pour mettre en place une statistique de la culture et pertinents du point de vue d'une politique culturelle suisse.

Ces objectifs apparemment simples recèlent d'insignes difficultés. Elles sont dues à la nécessité d'une définition de la culture qui soit à la fois articulée aux problématiques énoncées au sein des sciences sociales, reliée aux traditions nationales et internationales de la statistique, compatible avec des données extrêmement diverses et susceptible d'être mise en œuvre dans des procédures comparatives valides. En ce sens strict, la production d'une statistique culturelle suisse qui soit exacte et exhaustive est une utopie: tant sont hétérogènes les définitions, nomenclatures et recensements des activités culturelles, tant est variable l'inscription des subventions dans les comptabilités publiques, tant est diverse la place des services culturels dans les organigrammes des administrations. Créer de la consistance dans des données si disparates relève d'un ajustement qui apparaît comme bien éloigné de ce que serait, défini dans sa plus grande rigueur, un «projet statistique»: «activité occasionnelle planifiée dont on connaît les ressources, les délais, le financement et les partenaires associés. Il vise à répondre au moins à un des objectifs suivants: enrichir, documenter et valoriser le contenu du système d'information statistique [...]; explorer la fiabilité et la qualité de sources de données disponibles; concevoir et exécuter des enquêtes directes; réviser une production périodique; extraire des données administratives à des fins statistiques; produire des statistiques et des synthèses; réaliser des études et des analyses; diffuser l'information statistique» (Avant projet de loi vaudoise, 1998)

C'est cependant ce à quoi nous nous sommes attachés; mais nous avons éprouvé douloureusement à quel point les indicateurs sont (en particulier dans la fourmillante réalité helvétique) «le fruit d'un compromis entre différents objectifs incompatibles: être le plus fidèle possible à la réalité, le plus rapidement disponible, tout en ayant un certain nombre de qualités statistiques<sup>1)</sup>».

---

<sup>1)</sup> Jean-Luc Biacabe, *Le Monde*, Cahier Economie, 29 septembre 1998, p. 1

## 1.2 Le tourbillon des définitions

### *Préliminaires*

Les définitions anthropologiques de la culture veulent montrer la connexion et les affinités profondes entre tout ce qui constitue une réalité sociale. Dans cette perspective, la culture est ce qui n'est pas saisissable, elle constitue un «bain» dans lequel tous les membres d'une société sont immergés, sans en avoir claire conscience: «La dernière chose qu'un habitant des profondeurs de la mer pourrait découvrir, c'est l'eau. Il ne deviendrait conscient de son existence que si un accident l'amenait à la surface et le mettait en contact avec l'air. L'homme, à travers toute son histoire, n'a été que vaguement conscient de l'existence de la culture, et n'a dû cette conscience qu'aux contrastes entre les coutumes de sa propre société et celles d'une autre avec laquelle il s'est trouvé en contact. La capacité de percevoir la culture de sa propre société en tant que tout, d'évaluer ses configurations, ses schèmes, et d'apprécier leurs conséquences, exige un degré d'objectivité qui ne peut que rarement être atteint, voire jamais» (Linton 1945, p. 125).

Les efforts pour fournir une définition englobante de la culture sont déjà séculaires. On peut les faire remonter aux théories romantiques sur le «génie du peuple» (Herder, Humboldt). Elles trouvent des réalisations plus argumentées dans l'immense ouvrage de Gustav Klemm, *Allgemeine Kulturgeschichte der Menschheit* (1834-1852): «La culture est présente lorsque l'homme arrache la branche d'un arbre, l'aiguise avec une pierre ou sur un feu, et l'utilise pour se protéger ou pour abattre un animal; expression de la culture, le fait de produire du feu en frappant deux cailloux, dans le but de cuire l'animal qui vient d'être tué; expression de la culture le fait de brûler le corps de son père dans la hutte dans laquelle il a fini sa vie; expression de la culture le fait de transmettre à sa descendance ses propres expériences ou celles qu'on a héritées de ses propres parents; expression de la culture le fait de peindre son corps, de le couvrir de plumes pour se préparer à la guerre ou à la fête... La culture est le produit de l'interaction entre les hommes et la nature, et par conséquent le produit des contacts que les hommes entretiennent les uns avec les autres» (cité in Goudsblom 1980, p. 55).

Ces efforts trouvent leur pierre angulaire dans les premières formulations anthropologiques. Celles-ci se sont opposées à la vision classiciste qui voyait la culture soit comme le résultat d'un processus continu de progrès (la civilisation), soit comme une caractéristique individuelle, indiquant une certaine relation au raffinement, à l'érudition, au savoir ou à la civilité. Dans *Primitive Culture*, Edmund B. Tylor a proposé en 1871 la célèbre définition :



«La culture, ou civilisation, prise dans son sens ethnologique le plus étendu, est ce tout complexe qui comprend les sciences, les croyances, les arts, la morale, les lois, les coutumes et les autres facultés ou habitudes acquises par l'homme en tant que membre de la société» (cité par exemple in Cuhe 1996, p. 16). Son propos était alors de fournir une définition non évaluative de la culture; de montrer aussi, à l'image de ce que suggère le titre de son ouvrage célèbre, que tous les peuples de la terre, même les plus humbles – ou ceux qu'il voulait bien désigner comme tels – étaient, sinon cultivés, du moins inscrits dans une réalité culturelle.

Cette position a eu une importance décisive dans l'émergence de l'anthropologie – particulièrement américaine. L'*Encyclopedia of the Social Sciences* pouvait indiquer en 1930: «La principale position théorique des premières décades du 20e siècle fut certainement la glorification de la culture. Le mot se révéla plus important qu'aucun autre dans la littérature et la conscience des anthropologues. Traits culturels, complexes culturels, types culturels, centres culturels, aires culturelles, convergences culturelles, diffusion culturelle – autant d'approches diverses et partielles qui marquent un effort pour appréhender avec rigueur un concept fluide et allusif, et qui suggèrent incidemment la richesse d'un tel concept» (cité in Bénéton 1975).

Plûtôt d'ailleurs que de la richesse du concept, c'est de la richesse de la réalité qu'il faut parler. Comme l'indiquait un grand spécialiste de la question (Kluckhohn 1962, pp. 22-25): «Le concept de culture est rendu nécessaire par la constatation de la plasticité des êtres humains. On enseigne aux nouveaux-nés de groupes différents à accomplir les 'mêmes' actes selon une variété presque infinie de manières différentes. Même des processus aussi apparemment biologiques que éternuer, marcher, dormir, faire l'amour, sont stylisés».

Notons tout de même que l'usage du concept ne s'est pas limité à l'anthropologie culturaliste américaine. La tradition fonctionnaliste y a elle-même recouru, avec toutefois quelque retard sur l'approche concurrente. Le père fondateur de cette école la définissait ainsi (Malinowski 1944, 1968, p. 35): «Au départ, il sera bon d'envisager la culture de très haut, afin d'embrasser ses manifestations les plus diverses. Il s'agit évidemment de cette totalité où entrent les ustensiles et les biens de consommation, les chartes organiques réglant les divers groupements sociaux, les idées et les arts, les croyances et les coutumes. Que l'on envisage une culture très simple ou très primitive, ou bien au contraire une culture complexe très évoluée, on a affaire à un vaste appareil, pour une part matériel, pour une part humain, pour une autre encore spirituel, qui permet à l'homme d'affronter les problè-

mes concrets et précis qui se posent à lui. Les problèmes sont dus au fait que le corps humain est l'esclave de divers besoins organiques et qu'il vit dans un milieu qui est à la fois son meilleur allié, puisqu'il fournit les matières premières de son travail manuel, et son pire ennemi, puisqu'il fourmille de forces hostiles». Le fonctionnalisme de l'anthropologie sociale introduit ainsi la culture dans son paradigme centré autour de la notion de besoins.

Le structuralisme, par l'intermédiaire de Claude Lévi-Strauss, (in Mauss 1968, p. 19) a également apporté une contribution indispensable à ces définitions successives, en la faisant, sinon dans son contenu du moins dans ses modalités d'existence, refluer vers une acception qui n'est pas sans retrouver un certain classicisme: «Toute culture peut être considérée comme un ensemble de systèmes symboliques au premier rang desquels se placent le langage, les règles matrimoniales, les rapports économiques, l'art, la science, la religion. Tous ces systèmes visent à exprimer certains aspects de la réalité physique et de la réalité sociale, et plus encore, les relations que ces deux types de réalité entretiennent entre eux et que les systèmes symboliques eux-mêmes entretiennent les uns avec les autres.» Les commentateurs de Lévi-Strauss soulignent l'aspect communicationnel, relationnel de la culture: Jean Pouillon (in Lévi-Strauss 1976, p. 101) pose qu'«on pourrait définir la culture comme une communication réglée, et la sociologie comme une théorie générale de la communication [...]. La communication entre individus ou groupes n'est pas, en effet, une conséquence de la vie en société, elle est cette vie même, à condition, bien sûr, de ne pas la limiter à la seule communication orale ou écrite.»

Et Lévi-Strauss ouvre la définition sur une diversité qui rencontrera davantage les préoccupations des sociologues (Lévi-Strauss 1958, 1985, p. 325): «Nous appelons culture tout ensemble ethnographique qui, du point de vue de l'enquête, présente, par rapport à d'autres, des écarts significatifs. Si on cherche à déterminer des écarts significatifs entre l'Amérique du Nord et l'Europe, on les traitera comme des cultures différentes; mais, à supposer que l'intérêt se porte sur des écarts significatifs entre – disons – Paris et Marseille, ces deux ensembles urbains pourront être provisoirement constitués comme deux unités culturelles. [...] Une même collection d'individus, pourvu qu'elle soit objectivement donnée dans le temps et dans l'espace, relève simultanément de plusieurs systèmes de culture: universel, continental, national, provincial, local, etc; et familial, professionnel, confessionnel, politique, etc».

Mettons un terme provisoire à ces interrogations et à cette compilation: dans un ouvrage célèbre, Kroeber et Kluckhohn (Kroeber 1952) après avoir

analysé des centaines de définitions de la culture, en ont retenu 164. Ils les synthétisent ensuite: «La culture consiste en *patterns* (configurations sous-jacentes typiques), explicites et implicites, du et pour le comportement tel qu'acquis et transmis par des symboles, et constituant la spécificité de groupes humains, incluant leur matérialisation dans des artefacts; le noyau essentiel de la culture consiste en idées traditionnelles (i.e. construites et sélectionnées historiquement), et spécialement en les valeurs qui leur sont attachées; les systèmes culturels peuvent, d'une part, être considérés comme les produits d'une action, et d'autre part comme des influences conditionnant des actions ultérieures.» Inutile de dire le caractère non fini de cette définition qui se veut pourtant totalisante. Comme le soulignait sagement Raymond Williams (Williams 1976; Williams 1981), il est sans doute à la fois terminologiquement inutile et intellectuellement nocif de tenter de bloquer le sens d'un tel concept sur une définition unique.

### ***Pour une définition différenciée***

Les définitions qui précèdent pourront indéfiniment être reprises et amendées; mais ce «pot au feu théorique» risque de conduire à un certain «marasme conceptuel» – pour reprendre les expressions imagées et le diagnostic sévère d'un fameux anthropologue (Geertz 1998). Et puis, pour ce qui nous concerne ici, de telles définitions ne peuvent guère donner lieu à des recherches qui fassent appel aux procédures méthodiques que pratique un office de statistique. Elles se prêtent à l'enquête ethnographique et à l'interprétation comparative, non à l'élaboration de données singulières, constituées selon des principes méthodologiques et descriptifs stricts et permettant la compilation raisonnée, l'analyse détaillée et la synthèse quantifiée. Plutôt que d'une définition a priori, il a donc semblé avisé de partir d'une problématique sociologique plutôt qu'anthropologique, ainsi que d'une définition plus ciblée. Ici, l'accent sera mis sur la possibilité pour l'analyse statistique d'opérer des classifications et des catégorisations: de différencier des pratiques culturelles et de les associer à une structure sociale. Les définitions opératoires de la culture, bien qu'elles diffèrent en extension et en compréhension, se restreignent à une notion «classique» de la culture, et la conçoivent comme regroupant des activités de production artistique et/ou de consommation liée à la sphère des loisirs.

Trois remarques en guise de précisions successives. Premièrement, aux yeux d'un sociologue moderne, la culture fera certes référence aux symboles pertinents, comme c'est le cas dans les définitions anthropologiques les plus récentes – ainsi de Clifford Geertz (Geertz 1973, p. 89): «Le concept de

culture désigne une structure historiquement transmise de significations, incarnée dans des symboles, un système de conceptions héritées exprimées sous les formes symboliques par le moyen desquelles les hommes communiquent, perpétuent et développent leurs connaissances et leurs attitudes à l'égard de la vie.» La culture peut ainsi toujours se référer à une communauté d'action, de compréhension ou de consommation; c'est le cas chez Pierre Bourdieu : «La culture est au titre de code commun, ce qui permet à tous les détenteurs de ce code d'associer le même sens aux mêmes paroles, aux mêmes comportements, aux mêmes œuvres, et réciproquement d'exprimer la même intention signifiante par les mêmes paroles, les mêmes comportements et les mêmes œuvres» (Bourdieu s. d., pp. 5-6).

Mais les définitions unitaires font sans doute problème pour ce qui concerne notre modernité – ou notre post-modernité. Peut-être vivons-nous ici et maintenant, dans «une» culture au sens anthropologique du terme. Toutefois, en cette fin de siècle imprégnée de «nouvelles technologies de l'information et de la communication», de «world music», d'industries, d'impérialismes et d'exceptions culturels, tout ou presque porte à penser que traiter la culture au singulier relève de la simplification abusive. En outre, au sein de «la» culture telle que définie par les anthropologues, la position de ce que la langue courante nomme culture – en se référant à une définition héritée des Lumières –, cette position est tout sauf claire: la culture légitime, savante, cultivée ou encore «affirmative» (Marcuse 1970 (1937)), constitue un sous-ensemble relativement restreint non seulement de la culture entendue au sens d'un magma de pratiques, de normes et de valeurs dirigeant les actions humaines, mais aussi de la culture définie comme ensemble d'artefacts socialement valorisés, et élaborés à des fins non strictement utilitaires. De ce sous-ensemble, maints critiques ont relevé le contraste (idéologique ou utopique) qu'il entretient avec «la vie», avec le «climat culturel global».

Deuxièmement, les définitions sociologiques envisagent les différences autant que la communauté de situation des êtres humains; elles traiteront donc la question de la consécration relative et différenciée de ces symboles, et celle de leur apparition sous forme de productions particulières; celles-ci sont le plus souvent élaborées par les membres d'un corps de professionnels spécialisés, et leur réalisation suppose certaines compétences spécifiques. Ne se référant pas à la solidarité organique entre toutes les sphères de l'existence matérielle et symbolique, ces définitions introduisent la question de la légitimité et des luttes de légitimation.

Reste, troisièmement, que ces définitions «classiques», liées à la production et à la consommation de culture légitime et de culture de masse, présen-

tent entre elles des différences significatives. Pour le montrer, nous pouvons partir de la définition proposée par H. Peretz (Sociologie de la culture, in *Encyclopedia Universalis*) – définition qui avait été également retenue par C. Amez-Droz dans son opuscule sur les «Indicateurs culturels» (Office fédéral de la statistique 1992a):

«l'objet d'une sociologie de la culture sera la connaissance des modalités par lesquelles des sociétés données accordent une certaine valeur à des œuvres symboliques, que certains «créent», que d'autres «goûtent» ou «rejettent». Par œuvres on entendra les objets symboliques, produits par une société, et qui apparaissent sous forme de langage écrit (littérature, philosophie), de signes graphiques (peinture, arts plastiques) ou d'images (photographie, cinéma) – ou encore par une composition de ces moyens d'expression»

Dans le cadre d'un mandat élaboré par une institution liée à une collectivité publique, une telle définition a lieu d'être retenue: elle renvoie à une forme de culture qui, par excellence, est produite dans nos contrées grâce à des subventions publiques; elle se réfère à l'existence de *produits* culturels, qui sont mis en circulation sur un marché – certes non libre et se prêtant mal à l'analyse néo-classique (Benhamou 1996) –, qui peuvent être échangés, vendus à des spectateurs, à des consommateurs, à des établissements. La cherté de ces produits, dont le financement est pour une grande part assuré par les collectivités publiques, implique que les investissements qu'ils supposent ont à être discutés, sont des enjeux dans les débats politiques – et scientifiques, et... culturels.

Cependant, cette définition demande à être systématisée et doit donner lieu à un catalogue plus raisonné. Prise littéralement, elle exclut les arts du temps comme la danse, la musique ou le théâtre; les critères retenus par l'auteur sont donc insuffisants: il reste centré sur les sensations visuelles, et omet toutes les productions culturelles qui passent par un autre mode d'expression et de perception. De plus, il centre sa définition sur une conception téléologique de la société et succombe à ce que Bourdieu nomme, dans sa critique à Lucien Goldmann, le «paralogisme du court circuit» (Bourdieu 1992b): ce n'est pas une société dans son ensemble, vue comme une sorte de sujet absolu, qui détermine ce qui sera retenu comme culture; ce n'est pas une classe sociale toute entière qui produit, apprécie et goûte tel ou tel mode d'expression ou telle forme d'art; ce sont bien plutôt des groupements relativement autonomes, agissant selon des dispositions et dans des situations spécifiques, qui sont à l'origine de tendances existentielles et artistiques, de modes, de courants. Cette définition élude la question des institutions qui,

historiquement constituées, entrent dans d'incessantes dynamiques de conflits et de concertations pour définir légitimité et illégitimité des modes d'expression (Bourdieu 1992a); elle néglige les relations complexes entre les genres, les courants, les artistes et les œuvres (Adorno 1974).

Pour clore cette partie de compilation et de comparaison, il nous faut revenir à la notion d'«écart significatif», utilisée par Claude Lévi-Strauss dans une définition citée ci-dessus. Ce sont bel et bien la position et les hypothèses de l'analyste qui définissent ce qui va être retenu comme «*relevant*», qui induisent une différenciation de la réalité en termes mutuellement pertinents. Il s'agira de produire une définition qui crée de la différence, puis de rechercher les sources et les données qui permettront de rendre cette définition opératoire et de la valider. Incessant processus circulaire de la connaissance en sciences humaines: une «prime» connaissance de la réalité permet de produire des catégories de description et d'analyse, de valider une instrumentation statistique, qui devrait à son tour permettre l'avènement de connaissances nouvelles – mais toujours conditionnées par les instruments et les catégories choisis – sur cette réalité.

### 1.3 Vers une définition opératoire

#### *Typologies et définitions reconnues.*

Peu dynamiques dans le processus de définition évoqué ci-dessus, les recherches en sociologie ou en statistique de la culture s'en tiennent volontiers au pragmatisme. Leurs enquêtes – d'ailleurs parfois très informatives – énoncent que la culture, c'est ce que font certaines institutions culturelles subventionnées; ce faisant, elles sont, nolens volens, amenées à confirmer une définition officielle de la culture (cf. par exemple Cunha 1989).

Centré sur la mise en œuvre de politiques culturelles, notre mandat nous impose, à nous aussi, de reprendre une définition de la culture qui passe par le constat (et donc la reconnaissance) de son institutionnalisation; il nous rend difficile l'accès non seulement à la dimension anthropologique de la culture, mais aussi à des expérimentations non encore légitimes, à des irruptions; la culture dont nous avons à prévoir les instruments de recueil statistique est officialisée par la reconnaissance liée à l'octroi de subventions. Que nous le voulions ou non, notre définition exclut la part du «non-encore-conscient» (Bloch 1959, 1973, chap. 15) de l'émergent – tant artistique que conceptuel. Or certaines définitions de la créativité artistique en soulignent précisément le caractère éruptif, et veulent montrer que la culture est asphyxiante à peine est-elle institutionnalisée (Dubuffet 1986).

Il s'agit toutefois de lever un malentendu. A. Girard mentionnait dans l'un de ses nombreux rapports sur les statistiques culturelles, qu'il «ne s'agit pas de quantifier la culture, mais les moyens de la culture. Or, poursuivait-il, cette opération, qui paraît à beaucoup barbare et anti-culturelle dans son essence – la culture étant le domaine de l'humain, du qualitatif, des valeurs – se révèle en fait la plus profitable qui soit pour la culture; en effet, dès que des chiffres sont réunis, on peut commencer à appréhender le potentiel culturel d'un pays, à inventorier systématiquement les organismes culturels, leur personnel, leur activité, leur public et leur coût, et tout ceci permet de définir des normes, des critères d'efficacité – sinon de rentabilité – et donc finalement des critères d'intervention pour les pouvoirs publics» (Girard 1972). Dans le droit fil de cette remarque, notre mandat nous enjoint de prévoir une définition et une opérationnalisation de la culture, dans le cadre d'un relevé statistique effectué au sein d'une administration publique relevant d'un Etat central. Il a donc fallu que nous nous situions un contexte et que nous y reconnaissons des modes d'expression artistiques, des types d'activité institutionnelles, des acteurs pertinents. Pour le dire avec Jean-Claude Passeron, qui se réfère successivement aux deux approches concurrentes de Bourdieu (Bourdieu 1992a) et de Becker (Becker 1988): «La théorie du 'champ artistique' et de ses articulations avec les autres champs sociaux qui rapporte l'analyse des stratégies à un système de 'positions', ou celle du 'monde social de l'art' défini par l'identification des interactions pertinentes à la production sociale de la valeur artistique, fournissent aujourd'hui un cadre de description et de conceptualisation où la caractérisation des comportements des acteurs et des usages de l'art impose des démarches empiriquement contrôlables» (Passeron 1986, p. 457).

Le mandat qui nous a été attribué réplique en partie une tentative accomplie en 1973 à l'initiative du Conseil de l'Europe, et dont rend compte un rapport intitulé «Les comptes culturels de la Suisse. Objet et méthode». Ce qui s'appelait alors le Bureau fédéral de statistique «réunit la documentation existante sur ce sujet en Suisse. Il prit également connaissance des travaux effectués dans ce domaine à l'étranger. Après cette phase documentaire, il en vint à la rédaction d'un avant-projet de questionnaire destiné aux cantons et aux communes» (Conseil de la coopération culturelle 1973). Il est instructif de noter qu'à en croire le rapport les tentatives d'élaboration de plusieurs versions d'un questionnaire ont connu des épisodes mouvementés. De relever que les problèmes de définition ont été alors comme aujourd'hui considérés comme massifs; la définition finalement retenue par la commission de travail se présentait sous une forme de liste: «A. Musique; B. Théâtre, danse et caba-

ret-théâtre; C. Beaux-arts; D. Lettres; E. Art cinématographique; F. Sciences (sans l'enseignement ni la recherche); G. Protection et mise en valeur du patrimoine (monuments, sites, folklore et langue); H. Musées; I. Télévision et radio; J. Moyens de conservation et de diffusion du livre, du disque et autres moyens modernes d'expression (cassettes, diapositives...); K. Education des adultes et centres polyvalents de culture.» (id., p. 19). Le document final concluait que le «questionnaire établi [...] n'était pas parfait» et que «l'établissement d'une méthodologie des comptes culturels est une entreprise de longue haleine et qui nécessite des ajustements constants selon les cas et selon les pays» (id., p. 42). A considérer certains diagnostics désabusés sur la faisabilité d'une statistique culturelle – tout particulièrement au niveau fédéral et international –, l'histoire semble se répéter, quand bien même les politiques publiques et la statistique évoluent.

Mandatés pour cerner le domaine de la *production* culturelle, nous avons estimé qu'il est nécessaire, certes, de constituer une liste d'activités artistiques. Mais ce catalogue nous a paru prendre plus de sens s'il regroupe et croise d'une part des domaines d'expression artistiques, d'autre part des types d'intervention institutionnelle. Comme l'indique Karl Erik Rosengren dans sa réflexion programmatique sur l'analyse comparative en matière de culture, une typologie des indicateurs culturels se doit d'être multidimensionnelle (Rosengren 1984, p. 17).

Il est tout aussi indispensable de réitérer les salutaires avertissements des chercheurs qui ont réfléchi sur la conceptualisation (pour un excellent exemple, cf. Prost 1996): la signification des termes évolue, et il y a distance entre les choses, les mots, et les concepts – cette distance elle-même se transforme, varie selon les traditions intellectuelles, politiques, culturelles... Au début de cette décennie, A. Girard constatait, à propos de deux pays aux statistiques culturelles plutôt développées (la France et la Suède): «La comparabilité n'est nullement atteinte en dépit des apparences. Les nomenclatures d'activité n'étant pas communes dans les deux pays examinés, les mêmes mots sont parfois utilisés, mais ils recouvrent dans chacun des pays des réalités fort différentes» (Girard 1992, p. 5, note 1). Ces variations et cet implicite dans l'acception des termes ont des répercussions importantes sur la recherche empirique et les statistiques officielles. Dans le domaine qui nous intéresse, un chercheur a relevé, en un éloquent tableau comparatif concernant l'Allemagne (Kreissig 1991, p. 8), les différentes définitions du champ culturel telles qu'elles émanent du Deutscher Städtetag, de la Kultusministerkonferenz, du Statistisches Bundesamt, de l'UNESCO et d'un institut de recherche. Chaque définition, basée sur des pratiques comptables et/ou statistiques distinctes, diffère dans les



activités «culturelles» répertoriées et classées. Et il ne s'agit pas d'arguties terminologiques, puisque, pour le même pays (l'Allemagne) et pour la même année (1985), selon les définitions, les activités culturelles sont dotées de soutiens publics qui vont de 6,5 milliards de marks (définition émanant du Statistisches Bundesamt) à 16,4 milliards de marks (décompte de l'UNESCO), et que la part des communes dans le soutien à la culture peut aller de 50% (selon l'approche d'un institut privé) à 66,1% (calculs de l'UNESCO). Si ces différences sont significatives, c'est de divergences entre les statisticiens et entre les instruments de mesure qu'ils mettent au point, avant de l'être de disparités dans la réalité.

### ***La définition de référence; les recherches internationales***

L'UNESCO, réunie en conférence générale en octobre 1980 à Belgrade, y adoptait une définition qui répertorie des catégories d'activités culturelles (UNESCO 1980) *La Recommandation concernant la normalisation internationale des statistiques relatives au financement public des activités culturelles*, adoptée le 27 octobre 1980, constitue une référence pour la statistique culturelle. La structuration du domaine culturel que propose la recommandation, et qu'on appellera plus tard FCS (pour «Framework for Cultural Statistics») est bidimensionnelle. D'une part, sur l'axe vertical, on retrouve 11 catégories ou champs culturels; s'ils sont souvent évoqués, leur structuration en détail ne l'est que plus rarement – peut-être parce que c'est à ce niveau qu'apparaissent certaines faiblesses de cette taxinomie. Nous rappelons ci-dessous ces sous-catégories, du moins dans les secteurs que notre mandat nous assigne d'évaluer.

#### Axe vertical

##### 0 Patrimoine culturel

(0.0 Monuments historiques et sites; 0.1 Archives; 0.2 Musées; 0.3 Fouilles archéologiques; 0.4 Autres formes du patrimoine culturel officiellement protégé; 0.5 Recherche et formation hors du système d'enseignement formel; 0.6 Activités nécessaires à la préservation et à l'inventaire du patrimoine culturel qui ne peuvent être rangées dans les autres sous-catégories)

##### 1 Imprimés et littérature

(1.0 Création littéraire; 1.1 Edition de livres; 1.2 Edition de périodiques et de journaux; 1.3 Diffusion et commercialisation de livres, périodiques et journaux; 1.4 Bibliothèques; 1.5 Recherche et formation hors du système d'enseignement formel; 1.6 Activités annexes nécessaires à la production littéraire et à l'impression)

## 2 Musique

(2.0 Création musicale; 2.1 Représentations musicales (concerts de musique instrumentale et vocale); 2.2 Edition de musique imprimée; 2.3 Représentations lyriques (opéras, opérettes, etc.); 2.4 Edition de musique enregistrée (disques, bandes magnétiques, cassettes, etc.); 2.5 Diffusion et commercialisation de la musique imprimée et enregistrée; 2.6 Production et commercialisation des instruments de musique; 2.7 Production et commercialisation de matériel servant à la reproduction et à l'enregistrement (électrophones, magnétophones, etc.); 2.8 Formation hors du système d'enseignement formel; 2.9 Activités annexes nécessaires à la création et à la production musicales ainsi qu'à la production d'équipements)

## 3 Arts scéniques

(3.0 Création scénique; 3.1 Représentations théâtrales dramatiques; 3.2 Représentations chorégraphiques; 3.3 Représentations scéniques autres (cirque, music-hall, cabarets, spectacles divers de variétés); 3.4 Formation hors du système d'enseignement formel; 3.5 Activités annexes nécessaires aux arts scéniques (location de salles de spectacles, services d'intermédiaires, production et commercialisation du matériel utilisé, et production d'équipements))

## 4 Arts plastiques

(4.0 Création plastique; 4.1 Edition et production d'œuvres plastiques; 4.2 Expositions d'œuvres plastiques; 4.3 Diffusion et commercialisation d'œuvres plastiques; 4.4 Formation hors du système d'enseignement formel; 4.5 Activités annexes nécessaires aux arts plastiques (production et commercialisation des matières et matériel nécessaires à la création et à l'édition d'œuvres d'art))

## 5 Cinéma et photographie

(5.0 Création cinématographique (production de films cinématographiques); 5.1 Distribution cinématographique; 5.2 Représentations cinématographiques; 5.3 Photographie; 5.4 Formation hors du système d'enseignement formel; 5.5 Activités annexes nécessaires au cinéma et à la photographie (production et commercialisation de films, écrans, appareils de prise de vues, appareils photographiques, dispositifs sonores, projecteurs, bâtiments et installations utilisés pour les projections))

## 6 Radiodiffusion et télévision

## 7 Activités socioculturelles

## 8 Sports et jeux

## 9 Nature et environnement

10 Administration générale de la culture et activités non ventilables (10.0 Activité d'administration générale publique de la culture; 10.1 Fourniture et entretien d'équipements culturels polyvalents concernant plusieurs rubriques de la classification fonctionnelle (par exemple, bâtiments polyvalents servant de salle de concert, de cinéma ou de conférence); 10.2 Autres activités non ventilables suivant les catégories précédentes)

Les catégories UNESCO, très vastes, excluent pourtant des champs qui pourraient faire partie d'une définition extensive du mot «culture»; sont notamment écartés les domaines de la science et de la technologie, le système d'enseignement formel, ainsi que la culture au sens anthropologique, englobant l'ensemble des valeurs, des comportements et des institutions d'un groupe humain (Division of Statistics on Culture and Communication 1985, p. 3-4).

Cette taxinomie comporte l'indéniable avantage d'être assez complète, et celui d'être généralement acceptée – du moins rhétoriquement – dans le contexte international; elle n'en a pas moins été discutée. Ainsi, comme cela a souvent été relevé, la collocation des musées, toutes catégories confondues, dans la catégorie «Patrimoine culturel» (sous 0.2) est problématique: elle a pour conséquence que les musées dont la fonction première est l'exposition d'œuvres, se retrouvent confondus avec des institutions dont le rôle principal est la conservation au sens propre; elle élude ainsi la distinction entre, par exemple, musées d'art contemporain et musées d'histoire naturelle. Dans le même ordre d'idées, les bibliothèques, attribuées aux «Imprimés et littérature», pourraient tout aussi bien apparaître dans cette première catégorie, à côté des archives.

Certaines sous-catégories semblent faire défaut. Ainsi, oubli de taille, dans la cinquième catégorie, manquent – en analogie aux bibliothèques citées en 1 – les cinémathèques (peut-être sont-elles assimilées à des musées et/ou aux archives de la catégorie 0). D'autres points sont étonnamment peu développés: la rubrique 5 pose problème: l'association semble critiquable, de deux formes d'expression aussi différentes dans leur usages que le cinéma et la photographie, même si elles sont plus ou moins apparentées du point de vue technique. De plus, les formes artistiques sont multiples: ainsi, on regrette de ne pouvoir distinguer, pour le théâtre, entre les maisons et les troupes, entre le «in» et le «off» (la remarque vaut d'ailleurs pour d'autres arts). On voit mal comment on pourrait sans perte notable d'information ranger dans la même sous-

catégorie «2.1 représentations musicales» un concert symphonique et un concert rock (sans parler d'événements aux contours encore plus flous, telles les parades techno ou d'autres phénomènes de masse).

Et puis les formes d'expression évoluent – non seulement dans leur position sociale, mais dans leur facture même, du moins dans les secteurs novateurs ou marginaux – et mettent en cause toute nomenclature destinée à durer. Ainsi (et cela a aussi été relevé par les répondants à notre questionnaire), les nouveaux médias (la vidéo, exclue de la taxinomie UNESCO, était en plein essor en 1980) autant que les formes «multi-artistiques» («spartenübergreifend») semblent rendre problématique la distinction entre modes d'expression. Reconnaissons néanmoins qu'il s'agit là de phénomènes minoritaires, du moins quantitativement, qui ne réduisent pas à néant le principe d'une taxinomie du champ culturel.

Quant à l'inclusion de certaines catégories assez éloignées du champ traditionnellement désigné comme «culturel» (nature et environnement, activités socioculturelles, sports et jeux), à l'exclusion d'autres dont la présence aurait moins surpris (p. ex. l'architecture, qui ne semble pas entendue sous 9.1 «activités liées à la qualité du cadre urbain»), elle paraît désuète.

Enfin la dernière rubrique est étonnamment vague. On aurait été en droit d'attendre d'une taxinomie qui vise l'évaluation des dépenses publiques pour la culture, une structuration plus fine que celle qui se limite laconiquement à une sous-catégorie, les «activités d'administration générale publique de la culture» (10.0), à laquelle s'ajoutent deux divisions résiduelles qui évoquent un véritable fourre-tout.

### Axe horizontal

Au-delà des activités, la recommandation de l'UNESCO proposait d'utiliser, en axe horizontal, une nomenclature du Système de comptabilité nationale de l'Organisation des Nations Unies. Cette nomenclature devait servir à décrire les dépenses publiques à des fins d'activité culturelle. Elle distinguait les trois catégories suivantes:

- a) dépenses pour l'achat de biens et de services (Sont inclus ici les achats de biens et services effectués pour le fonctionnement des administrations publiques, la rémunération des salariés, la formation brute de capital fixe (essentiellement la constitution d'équipements culturels collectifs: bâtiments, matériel, etc.) et les acquisitions d'actifs incorporels, achats ou commandes d'œuvres, etc..)

- b) transferts (Il s'agit des subventions d'exploitation aux entreprises publiques ou privées, des aides aux institutions privées sans but lucratif (associations dans le domaine culturel, etc.), des encouragements individuels (aides, bourses, etc.), des transferts en capital destinés aux équipements, des aides culturelles internationales, des transferts entre administrations (administration – établissements ou entre niveaux administratifs), des impôts payés par les administrations ainsi que des éventuels dégrèvements fiscaux.)
- c) opérations financières (On y comptabilise les remboursements d'emprunts et les prêts consentis par une administration à l'égard d'un acteur culturel.)

Si ces recommandations semblent souvent de bon sens, la classification économique proposée par l'UNESCO ne nous a cependant pas paru suffisamment liée au domaine particulier de la culture: elle ne tient pas assez compte de la spécificité des mesures économiques qui peuvent être prises par les pouvoirs publics dans la sphère culturelle. Et puis il doit être possible d'élaborer une statistique de la culture en y incluant des dimensions non financières...

### ***Les définitions mises à l'épreuve: bilan de quelques recherches internationales***

Dans l'idéal, la recommandation de l'UNESCO visait à permettre à chaque Etat de fournir des «renseignements normalisés» sur ses dépenses culturelles et impliquait qu'il adopte «les mesures législatives ou autres qui pourraient être nécessaires, conformément aux pratiques constitutionnelles de chacun d'eux, pour donner effet dans leurs territoires respectifs aux principes et normes formulés dans la présente Recommandation» (UNESCO 1980, p. 15). Toutefois, la tâche est lourde: en croisant les deux axes, avec, en ligne, la classification des champs culturels et, en colonne, celle des types de dépenses, on obtient un tableau à 59 lignes et à 14 colonnes, soit 826 cases. Dans les directives concernant la présentation des statistiques, la recommandation conseille d'établir un tel tableau à double entrée «par type d'organisme public», et ce dans les deux sous-secteurs des administrations centrales (ministères et établissements publics) et locales (services locaux et établissements publics). Les statistiques culturelles devraient être établies selon une périodicité de deux années pour les administrations centrales et de quatre pour les locales; en outre, «à chaque fois qu'il serait possible», des tableaux synthétiques devraient être dressés pour l'ensemble des administrations

publiques (id., p. 19). Il va sans dire qu'aucun Etat n'a pu à ce jour réaliser tel quel ce projet ambitieux.

La différenciation et l'amplitude des définitions posent la question d'un certain arbitrage entre la finesse des catégories – et donc de l'information recueillie – et la complication de la collecte de données. A titre documentaire, rappelons les difficultés de la mise en place initiale de cette classification de l'UNESCO.

Selon Schuster (Schuster 1988, p. 246), les catégories culturelles sur le financement public des activités culturelles établies par l'UNESCO au début des années 1980, pèchent par leur volonté d'inclure littéralement tout et tout le monde. Or, en dépit de cette générosité sémantique, certains pays signalèrent, lors de l'enquête pilote réalisée en 1981, que l'enquête avait omis certaines catégories qu'ils considéraient, eux, comme culturelles!

Le taux de réponse à cette enquête pilote a été faible (Fanchette 1987, p. 172-3). Qui plus est, la première enquête internationale proprement dite (réalisée en 1983) «ne reçut pas un nombre plus élevé de réponses que l'enquête pilote» (id; il s'agissait apparemment de 45 pays sur les 160 contactés, ce qui d'ailleurs ne constitue pas un taux de retour si catastrophique, vu la nouveauté du champ et les problèmes méthodologiques-taxinomiques qu'impliquait la réponse au questionnaire) et peu de pays furent en mesure de fournir des réponses complètes ou plutôt complètes.

Les dimensions ainsi esquissées sont traitées de manière plus complète dans un autre document UNESCO (Division of Statistics on Culture and Communication 1985) qui distingue pour sa part des types d'activités qui seraient, potentiellement du moins, déclinables à l'intérieur de chaque champ culturel: il s'agit de conservation et restauration, création, transmission (ou diffusion), recherche et développement (id., pp. 10-11). On pourrait imaginer une grille encore plus fine et structurée logiquement (comme nous avons tenté de le faire dans notre questionnaire), qui inclurait des options (certes marginales) telles que la diffusion dans le domaine des archives ou la conservation dans le domaine des arts scéniques (stockage de documents, etc.), par exemple. Reste encore à trouver ou à constituer des statistiques qui répondent à ces différenciations affinées.

Les efforts de mise en phase internationale des statistiques culturelles nationales restent ainsi largement platoniques. Si essentielle qu'ait été l'élaboration d'une définition de référence, ses incidences pratiques sont restées limitées.

Il est sensé de réfléchir critiqueusement sur les vœux et les mandats de mise en cohérence entre politiques publiques et données dites scientifiques. Quoiqu'elle date d'une quinzaine d'années, l'analyse proposée par Schuster à propos des études internationales comparatives sur la culture n'a probablement pas perdu en actualité (Schuster 1988). Dans sa contribution à la conférence d'Avignon consacrée, en 1986, aux rapports entre culture et économie, cet auteur constate que si la littérature en études comparatives de la culture est déjà relativement abondante, l'élaboration des données et des enquêtes initiales s'est faite la plupart du temps «à la va vite», et à la suite de demandes émanant d'organismes (ministères de la culture, organisations gouvernementales et culturelles) «n'ayant pas pour mission principale l'enrichissement des connaissances par la recherche» (id., p. 238). D'où la principale limitation de ces études: elles répondent en fait à des exigences politiques, liées à l'état de l'économie publique qui doit financer la culture. C'est ainsi que, pendant la période dite par Schuster de «création institutionnelle et de croissance» (1960-1980), les études américaines sur la culture ont visé à démontrer la nécessité d'y investir davantage, alors que durant la suivante, des «contraintes et des restrictions budgétaires» (depuis 1980), les recherches ont conclu au fait que les investissements consentis étaient suffisants; dans tous les cas, les analyses ne reculaient pas devant des options méthodologiques partisans. L'auteur relève également que, les recherches internationales opérant avec des budgets trop restreints, elles choisissent souvent les pays selon des critères purement opportunistes: à savoir la possibilité d'obtenir des données avec le moins de moyens possible (id., p. 243)<sup>2)</sup>.

Chaque pays a sa conception du champ culturel et son point de vue sur le rôle que l'Etat doit jouer dans le soutien des activités qui tombent dans ce champ (Schuster 1988, p. 244); l'auteur relève que des différences font partie

---

<sup>2)</sup> Schuster révèle que, dans des analyses internationales faites depuis les Etats-Unis, il arrivait que l'on choisisse les pays à comparer en sorte que la tendance recherchée soit «découverte»; des chercheurs auraient même changé de méthode en cours de route afin de trouver les résultats escomptés (id., p. 240). Autre élément révélateur d'absence de sérieux de la recherche sur la culture, cette étonnante anecdote: un des premiers présidents du National Endowment for the Arts, à la recherche d'arguments pour augmenter le budget de sa fondation, avait besoin de chiffres sur les dépenses culturelles (supposées généreuses) dans le monde. Il demanda quelques données à un ami qui avait visité des villes d'Allemagne; en multipliant ce chiffre par le nombre de villes d'importance comparable dans le monde, il arriva à ce que devaient être les dépenses culturelles mondiales moyennes par habitant – un chiffre qui fut ensuite cité et réutilisé aux Etats-Unis pendant des années (ibid.)!

de l'objet d'étude: «Ni les comparaisons entre pays ni les conférences internationales [...] ne feront disparaître ces différences de conception qui sont fondamentales» (id., p. 245). Même si une uniformisation n'est en soi pas impossible, ces différences entre pays, souvent enracinées dans l'histoire culturelle – ou, du moins, administrative et comptable – de chaque nation, ne pourront aisément être abolies et rendent problématique toute comparabilité internationale au sens strict.

Il faut se demander si, au-delà des déclarations d'intentions, la recherche européenne dans ce champ n'a pas souffert elle aussi du même genre de carences. En tout cas, la parution de deux documents censés faire le point sur les statistiques culturelles en Europe est instructive – et plutôt décevante –: si l'un d'eux répertorie, heureusement, les organismes susceptibles de constituer des statistiques ou de recueillir du moins les informations, l'autre reste un catalogue de données accessibles, mais seulement approximativement comparables: nombre de monuments historiques dans tel pays, nombre de visiteurs dans les musées ou nombre de sites placés sous la protection de l'Etat dans tel autre (ERIES-DAFSA 1997a; ERIES-DAFSA 1997b). La situation européenne semble actuellement évoluer dans le bon sens, avec notamment l'établissement d'un groupe de travail Eurostat sur les statistiques culturelles et la publication de premiers rapports de synthèse (Eurostat 2000); il n'en reste pas moins que de tels ouvrages donnent une idée du chemin à parcourir – et nous n'allons pas tarder à constater qu'à l'échelle suisse, les données à disposition ne sont guère plus standardisées.

Pas de surprise donc à ce que, dans le domaine des études comparatives internationales, la situation soit loin d'être résolue. Si l'office des statistiques de l'UNESCO envoie depuis le début de la décennie, sur une base régulière et à l'attention de 200 pays, des questionnaires de statistique culturelle, ceux-ci concernent pour le moment principalement les branches les plus économiques de la culture («industries culturelles» et médias de masse) (Office of Statistics 1991, p. 20-21). Les domaines cités sont: radio et télévision, musées, livres et bibliothèques, journaux et périodiques et bien sûr le financement public de la culture; cinéma, archives, arts scéniques (performing arts) sont aussi évoqués, mais les questionnaires les concernant ne sont pas basés sur une «Recommandation». Au début de cette décennie encore, on doit constater selon un auteur un écart entre objectifs et possibilités concrètes: *«Generally speaking, there is a lack of integrated concepts and projects on empirically based cultural theory and theoretical backups to cultural statistics and indicators. On the one hand, there are a lot of cultural statistics with no or insufficient theoretical interpretation. In the same time, cultural theory, cultural philosophy and cultural policy evaluation has been done without any or*



*with less thorough empirical background*»; à l'avenir – et ce souhait reste sans doute d'actualité – il s'agira de «*bridge this gap*» (Hofecker 1992, p. 3). À en croire les critiques énoncées dans *Le Monde* (18 novembre 1998), le récent *Rapport mondial sur la culture* publié par l'UNESCO (UNESCO 1998) montre que ce pont n'est pas encore construit, et que la statistique culturelle persiste souvent à additionner des carpes et des lapins.

### **Notre définition**

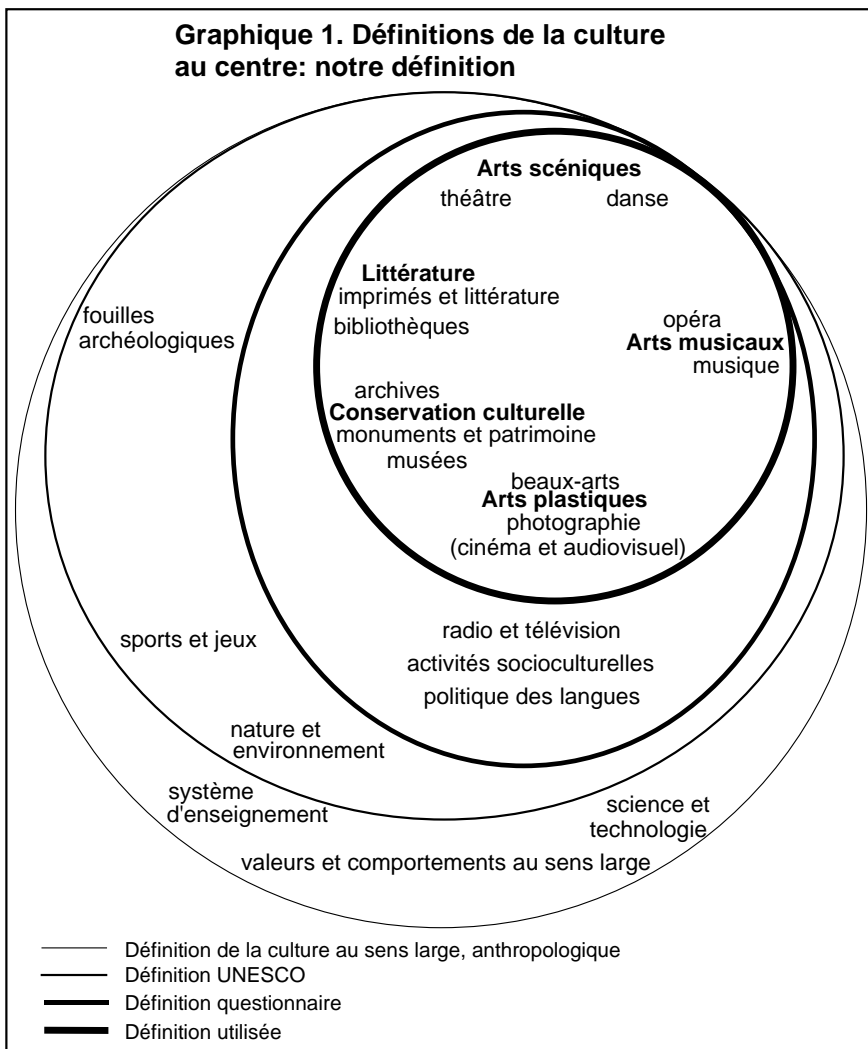
Le document UNESCO de 1985 constatait d'entrée de jeu: «*it is impossible to establish a generally-accepted division of the cultural field since, no matter what criteria are chosen, there is always the danger that some areas will be left ill-defined or barely covered*» (Division of Statistics on Culture and Communication 1985, p. 3). À titre d'alternatives, le texte suggère d'autres taxinomies: on pourrait classer les arts selon une «logique esthétique», qui prendrait en compte «la nature même du médium»: seraient alors distingués les arts auditifs, les arts visuels, la littérature, art «symbolique ni auditif ni visuel», ainsi que les arts mixtes («mixed arts») tels l'opéra, le théâtre et le cinéma. Une autre nomenclature pourrait se baser sur le caractère «psycho-social» de chaque art: les arts «collectifs», «*springing from the collective unconscious*» (tels les expressions folkloriques ou les mass médias modernes) s'opposeraient alors aux arts individuels, qui produisent «*great art, art for a select minority*» (ibid.).

Face à ces tentatives qui peuvent paraître à la fois exotiques et académiques, le «Framework for Cultural Statistics» s'inspire délibérément des catégories en usage, souvent matérielles et économiques. Ainsi, l'intégration dans une même catégorie du cinéma et de la photographie s'expliquerait essentiellement «*because sensitive photographic equipment enter into the material input of both*»; il est toutefois admis que la «ressemblance culturelle» entre ces deux médias peut être mise en doute (id., p. 5). Des considérations analogues ont guidé l'attribution de l'opéra à la «musique» (plutôt qu'aux «arts scéniques»): c'est le «*link with the record industry*» et non une primauté de sa dimension musicale qui était déterminant; la danse par contre, elle aussi fortement liée à la musique et à la scène, n'a aucune connexion avec l'industrie du disque, d'où son attribution aux «arts scéniques»... (ibid.)

Dans le questionnaire que nous avons élaboré à l'intention de nos informateurs, nous avons utilisé une définition large, qui devait être mise à l'épreuve de leurs réactions et de leurs réponses. Notre mandat nous incitait à retenir les activités définies dans les catégories 0 à 4 de la nomenclature

UNESCO («Patrimoine culturel», «Imprimés et littérature», «Musique», «Arts scéniques», «Arts plastiques») et la catégorie 10 («Administration générale de la culture»). Pour des raisons de coordination de notre questionnaire avec une autre enquête, les questions que nous avons posées se réfèrent aussi en partie aux catégories 5 et 6 («Cinéma et photographie», «Radiodiffusion et télévision»).

**Graphique 1. Définitions de la culture au centre: notre définition**



Notre *axe vertical* a été conçu comme une liste non fermée de modes d'expressions ou de domaines institutionnels correspondant à des interventions publiques: «Monuments, patrimoine»; «Imprimés et littérature»; «Opéra»; «Musique»; «Danse»; «Théâtre»; «Photographie»; «Beaux-arts»; «Cinéma, Audiovisuel»; «Radio, Télévision»; «Centres alternatifs»; «Action socioculturelle»; «Politique des langues»; à quoi nous avons ajouté une case vide, pour des ajouts «ad libitum».

En fin de compte, les réponses qui nous ont été données, les sources que nous avons pu consulter, le souci que nous avons eu en permanence de garder un lien avec des définitions établies au plan international, tout cela nous a engagés à restreindre cette liste initiale. Elle comporte désormais les secteurs suivants: «Monuments, patrimoine»; «Imprimés et littérature»; «Musique et Opéra»; «Danse»; «Théâtre»; «Beaux-arts et Photographie».

Nous tenons ainsi à donner une image en quelque sorte concentrique de la culture: conformément au mandat qui nous a été confié, nous focaliserons notre attention sur la culture au sens «classique» du terme: les activités et domaines d'expression évoqués ci-dessus s'intègrent dans la partie centrale de la culture, tandis que ce que nous entendons par «culture au sens large» ferait partie de cercles plus extérieurs. Dans une présentation graphique, notre définition prend la forme suivante (notons que, si nous avons placé le cinéma entre parenthèses et à la lisière du cercle sur lequel nous porterons notre attention, c'est que notre mandat – et non la logique esthétique – nous engage à l'omettre: ce domaine fait en effet déjà l'objet de recherches spécifiques à l'Office fédéral de la statistique.)

Nous tenterons aussi de distinguer entre des niveaux de légitimité. Par ce terme, nous différencions non pas entre genres traditionnels et d'avant-garde, mais en termes de degré de reconnaissance des entreprises artistiques par les pouvoirs publics. Sont, en ce sens, légitimes ceux qui sont légitimés: ils reçoivent des financements réguliers, qui les font apparaître en tant qu'institutions de production artistique dans les budgets des collectivités publiques, voire dans la loi. Sont illégitimes – ou, pour le dire en des termes politiquement plus recevables: en voie de légitimation – les producteurs artistiques recevant des subventions dites casuelles, i.e. qui n'incluent pas de montants régulièrement affectés au fonctionnement de leurs associations.

Nous ne sommes cependant pas encore en mesure de préciser ce qu'une telle distinction permet effectivement de mesurer. Lidström rapporte les résultats d'une étude sur les politiques culturelles effectuée auprès de plusieurs villes suédoises. De manière surprenante, dans des villes comme Göteborg ou Umea, la part des budgets culturels dédiée aux activités

non institutionnelles est d'environ 1%, les 99% étant affectés à des institutions possédant leurs propres locaux ou considérées comme «établissements»! L'auteur en conclut qu'en Suède, l'action culturelle municipale est «caractérisée par un fort degré d'institutionnalisation» et de «bureaucratie»; autrement dit, les activités culturelles dites spontanées, telles les troupes indépendantes de danse, de théâtre ou de musique, «doivent s'adapter à la rigidité des procédures publiques pour pouvoir obtenir des subventions» (Lidström 1988, p. 307). Une telle analyse doit être relativisée: certes, la diminution de la part des subventions casuelles peut dire le degré de bureaucratisation du soutien officiel, voire des institutions artistiques elles-mêmes; mais elle peut aussi dire que la culture est considérée comme un domaine important qui mérite mieux qu'un soutien en forme de saupoudrage, et dont il vaut la peine de garantir la survie par des subventions allouées au fonctionnement des institutions culturelles. Elle pourrait encore exprimer soit que ces institutions sont soumises à une forte pression, voire à une surveillance de la part des pouvoirs publics, soit au contraire que les budgets de fonctionnement qu'elles ont obtenus leur assurent une certaine pérennité, et les protègent en partie de l'arbitraire de décisions ponctuelles. Ceci devrait faire l'objet de recherches comparatives approfondies. Proposer des mesures sur cette question nous donnera l'occasion de recueillir du matériel statistique utile à de telles recherches, et qui pourra être éclairé par des hypothèses sociologiques.

Quant à notre *axe horizontal*, il nous a semblé nécessaire de procéder plus finement que dans la première classification UNESCO. Nous avons retenu les items «subvention», «production», «diffusion», «conservation», «formation», «coordination» et «administration de la culture». *Subvention* décrit des prestations financières qu'une organisation ou un service alloue aux acteurs de la vie culturelle, sans intervention sur le produit final. Par *production*, nous entendons un soutien matériel dans lequel le but final, le produit des activités est spécifiquement financé – grosso modo, on subventionne des activités artistiques, on produit une œuvre<sup>3)</sup>; on dira aussi, bien sûr, que la collectivité publique fournit des subventions, tandis que pour être défini comme producteur il faut appartenir au monde «privé» des acteurs culturels. Le terme *diffusion* se réfère à une activité de post-production, qui vise à assurer une existence suivie des œuvres artistiques dans la sphère publique. Il

---

<sup>3)</sup> Nous sommes conscients d'un flou existant dans la réalité du soutien public à la culture, que cette distinction ne lève qu'incomplètement. Par exemple, les troupes de théâtre ou de danse dites «off», reçoivent fréquemment des *subventions* «au projet», i.e. de l'argent qui leur permet de mettre sur pied une (et une seule) *production*.

en ressort que la subvention est chronologiquement et logiquement antérieure à la production, tandis que la diffusion lui est postérieure. *Conservation* décrit toutes les activités qui visent à la protection et à la sauvegarde (le terme concerne aussi les archives, les bibliothèques, les musées, etc). *Formation* se réfère aux écoles et aux centres de formation artistique. *Coordination* signale les activités des associations et des organisations faitières; enfin *administration* désigne les actions entreprises par les offices culturels, les services communaux ou cantonaux de la culture, etc.).

Nous obtenons ainsi une grille qui ne constitue pas une définition de la culture, mais qui permet de saisir, à des fins de description standardisée et de comparaison, les activités d'un organisme, d'une institution ou d'une association.

Les institutions et organisations qui ont répondu à notre questionnaire pouvaient se définir en cochant un nombre non limité des 182 cases ainsi ouvertes (14 lignes et 13 colonnes). Le dépouillement ne nous a finalement pas permis de retenir une définition aussi extensive et différenciée de la culture. Les réponses reçues nous ont encouragé à la simplifier, en limitant le

	Subvention	Production	Diffusion	Publicité	Conservation	Documentation	Formation	Coordination	Administration	Distinction	Festivals	Science	Autres
• Monuments, patrimoine	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o
• Imprimés et littérature	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o
• Opéra	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o
• Musique	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o
• Danse	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o
• Théâtre	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o
• Photographie	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o
• Beaux-arts	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o
• Cinéma, audiovisuel	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o
• Radio, Télévision	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o
• Centres alternatifs	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o
• Action socioculturelle	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o
• Politique des langues	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o
• .....	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o

nombre des domaines et en redéfinissant quelque peu celui des activités. Elles nous ont montré que, si ces distinctions semblent essentielles pour certains acteurs culturels, il n'est cependant pas toujours possible de différencier ces divers types d'action à l'égard de la culture; elles nous ont permis de constater également que les traditions différentes de part et d'autre de la Sarine pouvaient parfois susciter des malentendus, dus aux acceptions variables de termes pourtant apparentés...

Nous avons ainsi revu et simplifié notre quadrillage, en renonçant à certaines catégories, comme celle qui est liée aux activités scientifiques: dans les réponses que nous avons reçues, la science évoquait des activités de conservation et d'éducation, et se référait aux activités propres des associations et des organisations plutôt qu'au soutien qu'elles peuvent apporter à la culture. Dans un effort analogue de regroupement, nous associerons la publicité et les festivals aux activités de diffusion. Ces redéfinitions et ces recodages correspondent aux acceptions des termes tels qu'ils sont employés par nos interlocuteurs.

La grille d'approche de la culture élaborée sous forme de liste d'activités est dès lors complétée par une référence aux types d'intervention dans le domaine de la culture. Sur la base de ces distinctions élémentaires, en tenant compte également des sources dont nos informateurs nous assurent qu'elles sont disponibles, nous pourrions proposer des mesures distinguant les formes que peut prendre l'aide publique à la culture.

## **1.4 La culture en Suisse**

### ***Politique culturelle***

Notre mandat nous assigne de proposer un choix d'indicateurs qui permettent l'élaboration d'une statistique de la culture, et qui soient pertinents du point de vue d'une politique culturelle suisse. Assurément, il est nécessaire de lier tout projet de recherche empirique réalisé au sein d'un office fédéral avec l'action des pouvoirs publics. Dupuis et Rouet (Dupuis 1987a, p. 159) notent le lien intrinsèque qui réunit statistique et politique. En nous référant à cette connexion entre recherche et action publique, il nous faut évoquer notre compréhension de l'expression «politique culturelle suisse».

Les définitions de la politique culturelle oscillent en fonction de l'extension accordée à la notion de culture; l'incertitude règne, «devant un domaine de l'activité de l'Etat qui se présente à nous contradictoirement – il est à la fois étroit, résiduel et coextensif à la vie sociale tout entière» (Saez 1985, p. 389). Il

n'en reste pas moins que certains auteurs se risquent à affirmer – mais au prix d'une extension de la notion de culture à la science, aux médias et aux loisirs – que «les politiques culturelles sont devenues dans les années 80 un des enjeux majeurs des sociétés contemporaines» (Bassand 1990, p. 51).

Les politiques culturelles ont fait l'objet d'un nombre plutôt restreint de publications scientifiques. Certaines d'entre elles s'attachent à proposer des définitions, des clarifications conceptuelles, des mises en perspective historiques; mais elles doivent avant tout reconnaître que, bien que «la quasi-totalité des gouvernements dans le monde entreprennent une 'action culturelle'», «on dispose de fort peu d'études sur cette innovation qu'est la politique culturelle» (Saez 1985, p. 388). Outre les statistiques, la plupart des études parues sont monographiques (se consacrant à une ville, à une région, à l'analyse de situations historiques et géographiques particulières) et/ou se consacrent aux problèmes au goût du jour: culture élitare *versus* culture de masse, animation culturelle des différents espaces urbains (centre et périphéries, etc.).

En Suisse, des réflexions approfondies ont été menées sur le sujet, dans le cadre de la commission fédérale d'experts pour l'étude de questions concernant la politique culturelle suisse. Rédigé il y a plus de vingt ans, le rapport de cette commission, *Eléments pour une politique culturelle suisse* (1975), posait le constat: «L'Etat Fédéral suisse ne dispose pas d'orchestres, de salles de théâtre ou de galeries d'art sur le plan national. Ses collections d'art contemporain servent à orner des ambassades, des locaux de réception et des bureaux. La Confédération ne signe pas d'accords culturels et ne pratique donc pas régulièrement l'échange dans les domaines de la culture classique et populaire. [...] Aucun programme d'ensemble, peu de ressources en personnel et des moyens financiers qui, proportionnellement, sont, pour le seul domaine des arts, six fois moins importants que ceux de l'Allemagne de l'Ouest» (Clottu 1975, p. 323). Aussi ce rapport ne craignait-il pas de prôner une intervention plus affirmée de l'Etat central: «Il faut [...] relever qu'un développement harmonieux des activités culturelles ne sera réellement possible que dans le cadre d'une coordination de celles-ci à l'échelon local, régional et même national, et lorsque, par la pratique d'une collaboration plus étroite, on sera amené à une répartition plus équitable des tâches entre les communes, les cantons et la Confédération» (id., p. 354).

Ce qui règne en Suisse en effet, en matière de politique culturelle, c'est la fameuse subsidiarité. C'est, entre autres, à cet obstacle que s'est heurtée l'initiative populaire dite «En faveur de la culture», dont le lancement avait suivi la publication du Rapport Clottu. Un analyste narquois présente ainsi

la situation: «Le principe fondamental de la politique culturelle suisse, c'est de ne pas avoir de politique. L'esprit d'initiative venant d'en haut est considéré comme condamnable outreucidance. Il n'appartient pas à l'Etat d'orienter la culture, c'est à la culture de s'orienter elle-même et d'essayer de subsister en arrachant son oxygène un peu à la Confédération, un peu aux cantons, un peu aux villes et un peu aux privés. Aide-toi d'abord, et l'Etat t'aidera peut-être. C'est le principe sacré de la subsidiarité» (Walzer 1988, p. 50). Il reste à espérer que ce diagnostic, qui concerne les subventions, ne se vérifie pas à propos de l'établissement des données utiles à l'élaboration d'une statistique culturelle.

Passons rapidement en revue les données globales qui confirment le dispositif subsidiaire. Huber, Itin, Künzi (Office fédéral de la statistique 1992b, p. 7) calculent que la Confédération consacre 0,5% de ses dépenses au soutien à la culture, les cantons 2,1% des leurs et les communes 3,5%. L'ensemble des dépenses publiques en faveur de la culture se monte à 1,5 milliard de francs; la Confédération assume 9% de cette somme, les cantons 38% et les communes 53%. L'étude plus récente et plus systématique effectuée par J.-C. Bourquin complète et affine ces données, et permet une analyse longitudinale: si la part des communes diminue, c'est en raison de leurs difficultés financières, et si celle de la Confédération augmente, c'est essentiellement en faveur des médias. Les communes, et particulièrement les grands centres, restent les pourvoyeurs les plus importants de la culture – en particulier pour celle dite «vivante» ou «événementielle» (Office fédéral de la statistique 1999a).

Les auteurs de l'étude de 1992 voyaient là l'illustration et la justification de la subsidiarité: «La promotion publique de la culture est assurée en premier lieu par les communes, c'est-à-dire par l'instance politique la plus proche de la population. Les Cantons et la Confédération ne se chargent de tâches culturelles qu'à titre subsidiaire, lorsque ces tâches dépassent les moyens financiers des communes ou lorsqu'elles ne relèvent pas de leurs compétences (ainsi les activités visant à assurer la présence culturelle de la Suisse à l'étranger)» (Office fédéral de la statistique 1992b, p. 7). Point de vue déjà clairement exprimé dans le Rapport Clottu (Clottu 1975, p. 349): «Nous avons relevé que la forte contribution des communes à la vie culturelle du pays était un signe de leur autonomie politique. Cette autonomie constitue pour la culture une grande chance. Dans un monde où les valeurs cosmopolites sont répandues par des échanges de plus en plus rapides et nombreux, la cohésion des petites communautés, enracinées géographiquement et historiquement, est un effet un facteur de stabilité pour les individus et un des gages du bon fonctionnement de la démocratie».



Un débat plus récent s'est ouvert, lié à la refonte de la Constitution fédérale. Certes, lors d'une conférence de presse donnée, le 30 mai 1997, à la Bibliothèque Nationale à Berne, par des représentants de l'Office fédéral de la culture, ni la Conseillère fédérale Ruth Dreifuss, ni David Streiff, directeur de l'Office, n'ont nié le fait de la précarité – délibérée – d'un domaine qui, dans d'autres pays européens, est doté de moyens considérables. Le lendemain, la *Neue Zürcher Zeitung* titrait (en citant la conseillère fédérale): «*Eine nationale Kulturpolitik gibt es nicht*» (p. 13). Auparavant, un article de la *Weltwoche* («*Helvetia muss Künstler zu Hilfe rufen*», 10 avril 1997, p. 1) avait déjà critiqué l'«indifférence» de l'establishment politique du pays envers la culture et les moyens limités de Pro Helvetia<sup>4)</sup>.

Plus encore que l'Office fédéral de la culture, dont les moyens sont eux aussi comptés, la fondation Pro Helvetia témoigne de la double dimension contradictoire d'absence-présence de la culture au niveau fédéral: d'une part elle a officiellement pour tâche de faciliter, voire de promouvoir les échanges culturels entre régions linguistiques du pays, mais aussi entre le pays et l'extérieur; d'autre part son indépendance par rapport aux autorités politiques du pays est garantie, et la fondation ne peut donc être considérée comme un acteur effectif, officiel, de la politique fédérale (on utilise la notion plus floue d'«encouragement à la culture»). Le plus important sans doute, c'est que les activités dont elle peut avoir l'initiative sont relativement peu nombreuses, et que le soutien qu'elle peut apporter aux producteurs qui sollicitent son aide se mesure davantage à l'ampleur toute relative de son budget qu'aux besoins effectifs de créateurs en tournée en Suisse ou à l'étranger.

Cependant, avec le nouvel article 69 inclus dans la nouvelle Constitution adoptée en 1999, il est possible que la situation change progressivement – tant au point de vue législatif qu'artistique et culturel. Tel semble être non seulement l'espoir, mais aussi le projet de l'Office fédéral de la Culture, qui vient de faire paraître un ouvrage dont le sous-titre contient une assertion impérative: «Discutons d'une politique culturelle!» (Schindler 1999) Quoiqu'il en soit cependant de l'avenir, il est certain que notre mandat se réduirait à peu de chose s'il devait prendre en compte les seules activités culturelles que conduit ou pourrait conduire l'Etat central: les indicateurs que nous pourrions proposer dans une telle perspective ne recouvriraient qu'une partie mineure de la vie culturelle en Suisse. Nous avons compris notre man-

---

<sup>4)</sup> Nous donnons ailleurs quelques précisions supplémentaires sur la situation de la culture en Suisse et sur son évolution (Pidoux 1999).

dat en un sens élargi, et nous avons établi des indicateurs se référant à la vie culturelle en Suisse, telle qu'elle est soutenue, promue, subventionnée par les collectivités publiques en général.

### ***La statistique culturelle et ses difficultés***

Reste que, pour la statistique culturelle, la subsidiarité dans le financement de la culture est un handicap: elle rend les recherches difficiles, elle porte le doute sur la complétude et la fiabilité des informations. Mais elle ne doit pas être considérée comme une des dimensions du «Sonderfall Schweiz»: ailleurs comme ici, les soutiens à la culture proviennent de nombreuses collectivités publiques, étagées, dispersées, et dont les actions ne sont pas nécessairement coordonnées.

Rappelons à ce propos que le Conseil de l'Europe a édité en 1992 des «Lignes directrices pour l'établissement des rapports nationaux» en la matière (Wangermée 1992). Il y est question de la difficulté à circonscrire et à mesurer les activités culturelles, de la méfiance des créateurs et de certains responsables administratifs et politiques à l'égard de ce type d'enquête. Il est constaté que même dans les pays à tradition centralisatrice, le ministère de la culture «ne maîtrise pas toutes les compétences culturelles», éparpillées dans plusieurs ministères ou départements ministériels (p. 5). Dans les «pays à structure fédéraliste», ce problème est accru par le fait que la culture figure dans les attributions des entités fédérées (Länder en Allemagne, provinces en Autriche, cantons en Suisse, communautés en Belgique, etc.), l'Etat central ne conservant qu'une partie des tâches culturelles et n'intervenant qu'en vertu du principe de subsidiarité (p. 6). Girard relève que l'essentiel des dépenses culturelles est effectué à un niveau local plutôt que central: «plus proches de la population, la plupart des collectivités territoriales dépensent des crédits supérieurs à ceux de l'Etat pour aider la vie culturelle locale» (Girard 1988, p. 15).

En Allemagne notamment, chacun des seize Länder a son propre ministre de la culture. Une conférence de ces ministres assure une certaine coordination, mais dans le but de représenter les intérêts des Länder auprès du pouvoir central. Au niveau fédéral, les responsabilités en la matière sont distribuées sur quatre ministères. S'il n'existe pas (du moins en 1992), en Allemagne, de statistique systématique pour l'ensemble du domaine culturel, le Ministère fédéral des statistiques publie, mais de manière limitée, des chiffres et analyses pour l'ensemble du pays, sur la base de ce que lui fournissent les administrations locales (Söndermann 1991, p. 1). Un autre texte mentionne des efforts entrepris au début de la

décennie par la Kulturministerkonferenz de mettre sur pied une statistique exhaustive, régulière et suprarégionale, qui serait menée sous l'égide des Länder (Hölder 1991, p. 3).

En Belgique, en voie de fédéralisation depuis plusieurs décennies, la culture est presque entièrement sous la responsabilité des «communautés» (linguistiques), si bien que dans ce pays, une évaluation en la matière ne pourrait être effectuée par l'Etat national. De manière analogue, en Espagne, les parlements des régions autonomes ont une vaste compétence en matière culturelle, le ministère national de la culture n'administrant plus que les services culturels centraux et favorisant les échanges. Dans ce pays, et du moins en 1992, c'est l'Etat central qui pouvait mener des évaluations, mais une difficulté supplémentaire était constituée par la bonne volonté très variable des régions.

En Grande-Bretagne, au milieu des années 1980, les dépenses du Conseil des arts anglais ne représentent qu'un peu plus d'un tiers du total des dépenses culturelles des administrations centrales du pays. En France, pays centraliste par excellence, ce sont jusqu'à 22 ministères qui ont pu participer au financement de la culture! Même dans ce pays, les échelons locaux dépensaient (au milieu des années 1980) deux fois plus que le ministère de la culture (Girard 1988, p. 15).

Le bilan de Wangermée se clôt sur le constat qu'un processus de décentralisation est en cours dans beaucoup de pays, avec des conséquences concrètes pour toute statistique et recherche culturelle: «Qu'il s'agisse ou non de fédéralisme, le thème de la décentralisation culturelle est un des plus importants qui s'impose aujourd'hui à la réflexion» (Wangermée 1992, p. 8).

C'est dire que la Suisse n'est pas le seul pays d'Europe dont la structure décentralisée rend difficile l'analyse systématique des politiques culturelles et des dépenses publiques pour la culture. Si la structure fédéraliste du pays rend le recueil et la comparaison des données ardues et périlleux, notons que le paysage de la recherche n'est pas désertique: en Suisse, nous disposons d'ores et déjà de sources précieuses comme les enquêtes menées au sein de l'Office fédéral de la statistique, comme les rapports annuels de Pro Helvetia, les documents émanant du Département Fédéral des finances et consacrés aux dépenses des collectivités publiques. Si ces sources demandent souvent à être affinées et coordonnées, à être articulées avec celles émanant des milieux culturels, elles n'en restent pas moins d'une utilité primordiale. Nous y reviendrons.



## 2 Les sources disponibles: notre enquête

### 2.1 Constitution d'un échantillon

Conjointement à notre mandat, nous avons reçu de l'Office fédéral de la culture une liste d'une cinquantaine d'organisations actives dans le domaine culturel. Intitulée «*Kulturelle Organisationen in den Bereichen Musik, Literatur, Tanz und Bildende Kunst*», cette liste répertorie les 44 organisations qui reçoivent une contribution annuelle de la part de cet office.

Les critères établis par l'OFC (*Richtlinien über die Verwendung des Kredits zur Unterstützung kultureller Organisationen*, Dép. féd. de l'intérieur, 20 janvier 1992), et qui rendent les organisations culturelles éligibles pour un soutien fédéral, sont assez exigeants: une «organisation culturelle» doit notamment soutenir les activités artistiques de ses membres; aider ou garantir une assurance vieillesse et en cas d'accident, d'invalidité ou de mort; représenter et conseiller ses membres dans les domaines de la diffusion et de l'exploitation de leurs œuvres; représenter les intérêts de ses membres dans l'espace public suisse et par des collaborations internationales. En outre, l'organisation doit être active au niveau suisse, autrement dit au moins sur une région linguistique ou sur plusieurs cantons. Enfin, elle doit se prévaloir d'une certaine permanence (être active depuis trois ans au moins et de manière continue). Les encouragements sont en principe reconsidérés chaque année.

Cette liste n'est pas à proprement parler (telle n'est d'ailleurs pas sa fonction) représentative du champ des multiples associations, fondations et autres organisations actives dans le domaine culturel en Suisse.

Pour mémoire, les 43 adresses que nous avons retenues se répartissent comme suit:

- 35 sont situées en Suisse alémanique, 7 en Suisse romande, 1 au Tessin
- les activités de ces associations sont de portée nationale pour 40 d'entre elles; les 3 cas pour lesquels les champs d'action sont plus resserrés concernent (nécessité de la représentativité ou hasard des demandes adressées à l'Office), respectivement, chacune des trois régions linguistiques, la référence alémanique recouvrant également les régions romanches (il s'agit du Zentralverband Schweizer Volkstheater)
- 42 se réfèrent à des associations et 1 à un syndicat
- si l'on regroupe les adresses selon l'art principal auquel elles font référence, on constate que 8 adresses font référence à des associations «géné-

ralistes», non centrées sur un domaine principal; pour les autres, c'est surtout l'«art vivant», centré sur la musique (14) et la scène (13), qui est représenté, alors que les associations vouées à la conservation (2), aux beaux-arts (3), aux imprimés et à la littérature (3) sont peu nombreuses.

A partir de ce point de départ, nous avons investi une part de notre première période de recherche à construire un échantillon qui soit représentatif du champ des organisations, associations, fondations (publiques ou parapubliques) qui s'engagent dans la culture établie; à élaborer surtout une liste d'interlocuteurs à même de nous apporter les renseignements escomptés.

En recourant à de multiples sources – brochures spécialisées, mais aussi annuaires (Dubs Hottiger 1997), noms ou indications trouvées dans des documents stockés à la Section culture de l'OFS, informations récoltées dans le cadre d'autres recherches et de contacts sur le terrain –, nous avons établi une liste de 310 adresses.

Cet échantillon a été conçu dans une perspective à la fois heuristique et exploratoire. Il devrait fournir une image, qui soit à la fois représentative et significative, du champ de la production culturelle et du soutien public à la culture: il n'est pas exhaustif (sauf pour les services culturels des administrations publiques), mais pas aléatoire non plus: il serait absurde par exemple de risquer l'exclusion, pour des raisons stochastiques, de telle ou telle association faitière<sup>5)</sup>. Il témoigne de toutes les formes d'expression artistique que nous avons choisies, et regroupe dans toute la mesure du possible les associations d'importance régionale ou nationale pour chacun de ces modes d'expression.

Pour des raisons liées à la faisabilité de recherches futures dans ce domaine, nous avons choisi de nous restreindre à des acteurs à un niveau organisationnel «second», c'est-à-dire susceptibles de recueillir, de centraliser et de stocker des données voire de produire des statistiques ou analyses synthétiques. Nous avons donc laissé de côté les institutions culturelles singulières (théâtres, orchestres, musées, etc.), bien que nous sachions qu'elles sont souvent seules détentrices d'informations précises et précieuses. Font exception à cette règle de la «secondarité» des archives et des bibliothèques, qui occupent une position un peu particulière d'«acteurs culturels» au sens propre (au même titre qu'un théâtre ou un orchestre), mais aussi de déten-

---

<sup>5)</sup> «Si, dans une étude du champ de la magistrature, vous ne tirez pas le président de la Cour suprême, ou si, dans une étude sur le champ intellectuel en France en 1950, vous ne tirez pas Jean-Paul Sartre, votre champ est détruit, parce que ces personnages marquent, à eux tout seuls, une position. Il y a des positions à une place qui commandent toute la structure» (Bourdieu 1992b, p. 213) Ainsi par exemple, dans notre perspective, de l'Office fédéral de la Culture ou de Pro Helvetia, ainsi des services culturels des grands centres.

teurs potentiels de statistiques, documents ou données. Enfin, nous avons opté pour une représentation limitée des milieux privés (grands sponsors et loteries, grandes fondations, etc.). Il s'est d'ailleurs avéré que les quelques institutions de ce type auxquelles nous nous sommes adressés ont pour la plupart fait savoir qu'elles ne répondraient pas, soit qu'elles estimaient que le questionnaire ne convenait que partiellement à leur situation d'organisations privées, soit qu'elles le considéraient comme trop intrusif.

Cette liste est, dans sa version finale, hautement représentative, dans l'optique d'une étude des subventions publiques à la culture: notre questionnaire demandait à nos interlocuteurs quels étaient leurs partenaires parmi d'autres organisations publiques et privées du secteur culturel; les réponses nous ont fourni des indications rassurantes sur la validité de notre échantillon: la plupart des acteurs cités se retrouvent dans notre échantillon (sauf bien sûr ceux se situant à un niveau soit international soit trop local.

### ***Caractéristiques de notre population d'interlocuteurs***

La population ainsi constituée – les organisations, institutions et autres associations de notre liste de destinataires – a été classée dans différentes catégories, en vue d'établir qui détient des données, sur quels domaines culturels et de quelle portée. Très succinctement, sur 310 adresses, 212 sont sises en Suisse alémanique, 80 en Suisse romande, 17 en Suisse italienne et 1 en Suisse rhéto-romanche. Quant aux types d'institution:

- la catégorie «*Office, Dép. fédéral*» regroupe les quatre sections de l'OFC (Section du patrimoine culturel et des monuments historiques, Section des beaux-arts et des arts appliqués, Cinéma, Section des affaires culturelles générales) ainsi que sa direction, d'une part; d'autre part les deux offices qui, au niveau fédéral, touchent également à des domaines culturels (la Section Culture et UNESCO du Département fédéral des affaires étrangères, notamment pour les contacts culturels avec ou à l'étranger, et l'Office des constructions fédérales, pour les Monuments et patrimoine);
- les acteurs regroupés sous «*Service culturel, etc.*» sont principalement (53 sur les 61) les Services culturels de tous les cantons (25) ainsi que des villes choisies (28), à savoir les grands centres (5), les centres moyens (22), plus Locarno<sup>6)</sup>. Les 8 références restantes recouvrent des services

---

<sup>6)</sup> En principe classée comme petit centre, Locarno a été incluse dans notre liste d'une part par son importance culturelle au niveau suisse (voire international) dans un domaine spécifique (Festival du film) et, d'autre part afin de remédier à une certaine sous-représentation de la région italophone de notre pays dans notre population.

concernant les monuments et patrimoine (4), un service des musées (à Neuchâtel; a répondu sur initiative de l'administration locale), ainsi que deux Kuratorium (à Aarau et à Soleure) et la Nationale Schweizerische UNESCO-Kommission, à Berne;

- les 63 *archives* sont celles des cantons (26) et des communes choisies (27), 9 références concernent des archives de portée territoriale nationale, de contenu d'ailleurs fort divers<sup>7)</sup>, et 1 de portée régionale (Archives Culturelles Romandes);
- parmi les 33 *bibliothèques*, on trouve 20 établissements cantonaux, 12 communaux, et 2 qui sont actifs au niveau national (la Phonothèque nationale, à Lugano, et la Bibliothèque nationale suisse, à Berne)<sup>8)</sup>;
- sous «*associations, sociétés, etc.*» on retrouve toutes les organisations qui jouent un rôle faitier de coordination et/ou d'encouragement. Elles peuvent être actives dans un ou plusieurs domaines culturels et avec des rayons d'action divers, mais elles sont en règle générale assez spécialisées. Il s'agit du groupe le plus important (84 adresses, soit un quart de la population). La répartition entre arts est assez équilibrée – elle l'est mieux que dans la liste OFC originelle;
- la catégorie «*fondation*» (42) contient, à parts presque égales, trois types d'institutions. Les fondations publiques (16), qui sont pour la plupart (9) de portée nationale (on retrouve ici notamment Pro Helvetia), le reste étant cantonal (5) ou limité à une région du pays (2, Suisse orientale). Puis les fondations privées, qui sont associables à des entreprises, banques ou autres entités de l'économie privée (14). Enfin, les «*fondations privées (autres)*», regroupant des acteurs (12) qui, non publics, ne sont pas liés à des entreprises (cela va de la Goethe-Stiftung à la Stiftung der Schweizerischen Landesausstellung 1939 in Zürich für Kunst und Forschung, en passant par Kulturstiftung des Kantons Thurgau et par la SUISA - Stiftung für Musik)<sup>9)</sup>;
- les quelques «*entreprises diverses*» (6), incluses de manière également mi-représentative mi-indicative dans notre population, regroupent deux

<sup>7)</sup> Archives fédérales suisses, Archives fédérales des monuments historiques, Archiv für Schweizerische Kunstgeschichte, Archives littéraires suisses, Archives suisses de la danse, ch-dramaturgie Collection des œuvres dramatiques suisses, ZOOM Dokumentation für den Film, Cinémathèque suisse, Schweiz. Cabaret-, Chanson- und Pantomimen-Archiv.

<sup>8)</sup> Les bibliothèques faisant déjà l'objet d'une statistique établie, nous n'avons en l'espèce pas visé l'exhaustivité.

<sup>9)</sup> Rappelons qu'il s'agissait, dans le cadre de ce mandat centré sur le rôle des pouvoirs publics, moins de couvrir cette catégorie d'acteurs (ni d'ailleurs d'en fournir une taxinomie rigoureuse) que d'en intégrer quelques éléments à titre indicatif.



«entreprises, banques, etc.» (à savoir la Migros et la Banque cantonale de Zurich) et les quatre grandes loteries de notre pays;

- dans la catégorie «*autres*» enfin, on retrouve cinq fonds (dont 3 de portée nationale – aide aux artistes, bourses – et deux cantonaux ou communaux – à Bâle et à Genève); trois instituts (le Schweiz. Institut für Thementriertes Theater à Meilen, l'Institut suisse pour l'étude de l'art à Zurich et son antenne romande à Lausanne); trois conférences (les directeurs culturels cantonaux, la Conférence des villes suisses en matière culturelle, la conférence des directeurs d'écoles de beaux-arts); trois syndicats (une coopérative pour les musiciens au niveau suisse, le Syndicat suisse romand du spectacle, ainsi qu'un syndicat suisse dans le domaine du cinéma et de la vidéo); enfin un musée (le Musée national suisse; adresse proposée par l'OFC).

Les domaines évoqués dans notre questionnaire ont été à leur tour rattachés à des catégories; parmi celles-ci, 5 sont exclusives et, additionnées, forment un tout se recoupant avec la culture établie; il s'agit des arts scéniques (théâtre et danse), des arts musicaux (musique et opéra), de la littérature, des arts plastiques (beaux-arts, photographie et cinéma), enfin des activités de conservation culturelle (les domaines Monuments et Patrimoine, Musées, Archives, Bibliothèques et Histoire). Près de la moitié de nos adresses se rattachent à cette définition spécifique de la culture.

Répetons-le: en tant que répertoire raisonné de potentiels partenaires d'une future statistique suisse de la culture, cette liste constitue un outil de bonne valeur heuristique pour des recherches à venir, en même temps qu'elle pourra être affinée au fur et à mesure que la recherche avance dans ce domaine. Il s'agit en grande partie d'organisations généralistes, susceptibles de collecter et stocker des données sur un large spectre d'activités culturelles. Cette liste trouvera assurément une utilité, dans l'éventualité d'une poursuite, au sein d'un des Offices mandants, de la démarche ici entreprise.

## **2.2 Le questionnaire: élaboration et réception globale**

L'élaboration de notre questionnaire a été particulièrement sensible et complexe. Rappelons quelques évidences à ce sujet: les professionnels de l'investigation – que ce soit en sciences sociales ou dans les études de marché – savent la difficulté que représente la fabrication d'un éventail de questions qui, à la fois, soient compréhensibles par les enquêtés, recouvrent adéquatement la réalité à investiguer, et induisent des réponses traitables dans le cadre d'un relevé à la fois fidèle et valide. Bref, il y a une

difficulté à s'adresser, au moyen d'un seul et même questionnaire, à un public extrêmement varié dans sa situation administrative, organisationnelle, artistique.

A cette difficulté intrinsèque s'en est ajoutée une autre, plus circonstancielle, due à la collaboration que nos mandants souhaitaient que nous établissions avec des économistes en charge d'une étude exploratoire sur un «compte satellite culture». La mise en convergence des questionnaires prévus de part et d'autre a été compliquée par le fait que l'objet d'étude des deux équipes de recherche était loin d'être le même. Aussi avons-nous été contraints d'ajouter des catégories qui ne ressortissent pas strictement au champ artistique que nous avons reçu pour tâche d'évaluer. Ce compromis nous a semblé en valoir la peine dans la mesure où il était rationnel de s'adresser en une seule fois à une même population d'institutions et d'organisations; la non-coordination aurait sans aucun doute eu des effets dommageables sur le dispositif d'enquête, et sur le taux de réponse des enquêtés, auxquels des questionnaires apparentés auraient été administrés successivement, dans un très court laps de temps.

De cette collaboration a résulté, néanmoins, un surplus assez considérable de questions, notamment concernant des données chiffrées (alors même que nos mandants nous enjoignaient de récolter non pas des données, mais des informations sur ces dernières)<sup>10</sup>. Mais mieux valait lancer un seul questionnaire qui, quoiqu'un peu long et fastidieux, serait accompagné d'un encadrement adéquat (nous avons fourni le suivi de l'enquête par téléphone et par écrit, en répondant à maintes demandes de renseignements, de clarifications ou tout simplement de délais supplémentaires).

Un pré-test a été effectué auprès d'une dizaine d'acteurs (principalement des services culturels et fondations, ainsi que la Conférence des villes suisses en matière culturelle). Les deux offices mandants ont également été intégrés à la phase d'élaboration du questionnaire. Celui-ci a été modifié sur quelques points de détail suite à ces travaux préparatoires, mais l'écho global était positif: aucune question du questionnaire ne semblait poser de problème majeur. Après coup, on peut se dire que les personnes contactées pour ce test n'ont peut-être pas mesuré l'ampleur de l'effort nécessaire pour

---

<sup>10</sup> Le découragement a pu saisir certains de nos interlocuteurs, face aux questions qui les interrogeaient sur la «valeur ajoutée» par leur organisation – ni le président ou le secrétaire exécutif d'une association faitière, ni le responsable d'un service culturel ne peuvent aisément saisir la pertinence de cette notion dans la description des tâches auxquelles ils se livrent, alors que ce terme semble très cher aux économistes.

répondre à certaines questions, notamment celle qui portait sur des données financières, économiques et logistiques détaillées. Notre propre vision rétrospective sur le questionnaire est en tout cas plus sévère que les remarques que nous avons entendues de nos partenaires et de nos mandants au moment de son élaboration.

Le questionnaire est structuré en trois parties:

- 1) La première concerne des informations sur les destinataires (activités, domaines culturels, statut juridique et mode de financement; personnel et taux d'engagement; sommes versées et sommes reçues; enfin une question sur les collaborations éventuelles avec d'autres organisations).

La question centrale de cette partie demandait aux répondants de spécifier sur une grille toutes leurs activités – ceci en relation avec notre taxinomie des activités culturelles exposée plus haut.

Il va de soi que les croisements ainsi opérés pouvaient donner des rubriques peu compréhensibles ou absurdes (la «production de patrimoine» par exemple – au moins lorsque l'on considère que la production est une aide ponctuelle et momentanée, envisagée dans le court terme). Outre le fait que ces options ont parfois été effectivement choisies (ce qui révèle moins la maladresse de certains répondants qu'une surprenante diversité de l'action culturelle), cette grille nous a paru constituer un outil de travail utilisable par les sociologues, les statisticiens, les économistes, ainsi que par les personnes qui, dans les offices, services culturels et autres associations et fondations, seraient chargés de participer à une statistique de la culture. Le dépouillement du questionnaire a en grande partie justifié notre confiance, quoique cette grille pourrait être améliorée pour des recherches futures.

- 2) Le deuxième volet contient les questions sur les documents et données produits, stockés et/ou utilisés; les domaines culturels recouverts par ceux-ci; la périodicité des mises à jour; enfin la question de savoir s'il font l'objet d'une publication. Il était demandé aux acteurs d'annexer les documents en question.

Enfin, autre élément capital, on s'enquerrait ici de l'accord des acteurs à fournir des données à une statistique culturelle, ainsi que sur d'éventuelles conditions restrictives.

- 3) La troisième partie du questionnaire était une sorte de «sondage»: nos interlocuteurs étaient priés d'exprimer leurs attentes et souhaits, mais aussi leurs craintes et critiques à l'égard d'une future statistique suisse de la culture. D'une part, il s'agissait de mieux cerner les futurs partenaires

d'une telle statistique, sans lesquels une telle démarche ne peut être mise sur pied. D'autre part, les questions évoquaient l'utilité concrète d'une statistique pour les acteurs, avec une question spécifique sur l'importance accordée à une description systématique du poids économique de la culture.

Enfin, pour confronter notre approche peut-être «formaliste» du champ culturel aux «réalités du terrain», une question donnait la possibilité de proposer des domaines ou des activités qui n'auraient pas été intégrés à la grille évoquée ci-dessus et qui, d'après eux, devraient faire partie de la définition de la culture.

\*

Avant d'entrer dans le détail des réponses, décrivons quelques réactions générales à l'égard de notre mandat. Nombreux sont ceux qui ont exprimé leur reconnaissance envers cette démarche, attendue parfois depuis longtemps. Certains craignent toutefois que l'opération ne fasse double usage avec des statistiques déjà existantes – crainte plausible dans le domaine du cinéma, et des bibliothèques: les statistiques fédérales existent bel et bien.

D'autres (archives et bibliothèques, et bien sûr les entreprises, sponsors et fondations privées) relèvent l'inadaptation relative de ce questionnaire à leur domaine. Un petit nombre s'est interrogé sur le choix du questionnaire comme outil d'enquête. Mais dans l'ensemble le questionnaire a trouvé des interlocuteurs bien disposés.

Un nombre très limité de répondants a exprimé une hostilité déclarée à l'égard d'une statistique dans ce domaine – tout en remplissant et en nous renvoyant quand même le questionnaire. Deux d'entre eux ont profité de l'espace qui leur était donné pour faire une critique plus large de la politique culturelle suisse (voire de la Suisse). Enfin, un service cantonal de musées et d'archéologie a clos sa réponse par cette remarque générale, que nous prenons plus comme un défi que comme un constat: «A priori, tâche impossible!»

## **2.3 Les réponses à notre questionnaire: éléments généraux**

### *Taux de réponse*

D'entrée de jeu, relevons que le taux de réponse global à notre enquête peut être considéré comme très satisfaisant: 73%, presque les trois quarts des organisations contactées (soit 226 acteurs sur les 310), ont répondu à l'enquête.

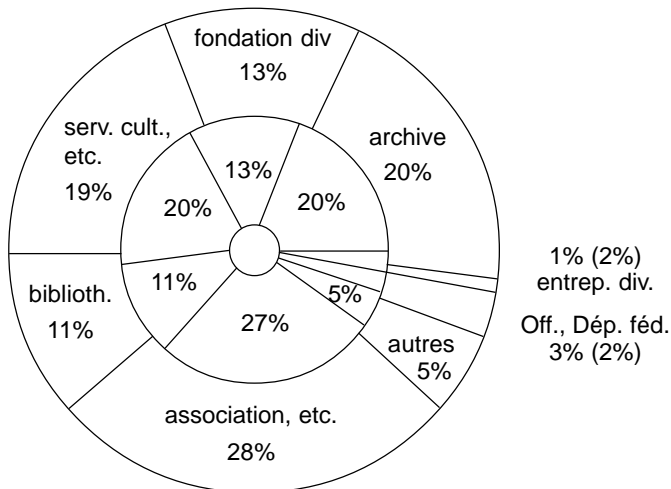
Même si l'on considère qu'une dizaine d'organisations n'a répondu qu'indirectement, par une lettre qui nous renvoyait aux réponses données par ailleurs (via la section administrative supérieure, une maison mère, etc.), les répondants «au sens strict» – qui ont effectivement rempli le questionnaire – constituent encore plus de deux tiers (69%, ou 215 acteurs) de la population totale. Le résultat est encourageant, tant pour cet état des lieux que pour de futures recherches dans ce domaine, en collaboration avec ces interlocuteurs.

Pour obtenir ce taux de réponse réjouissant, nous avons non seulement envoyé un rappel à toutes les organisations qui n'avaient pas encore répondu dans le délai imparti, mais nous avons également fourni en continu aide et conseil à ceux qui en ressentaient le besoin. Nous tenions tout particulièrement à convaincre nos interlocuteurs définis comme «cruciaux» de l'importance de leur participation à cette enquête.

Afin de mieux cerner les retours, mais aussi dans la perspective d'enquêtes futures dans ce domaine et auprès de ce type d'acteurs, il est utile de donner quelques indications sur le taux de réponse selon les caractéristiques des acteurs. Le taux élevé des Offices et Départements fédéraux ne saurait surprendre: la majorité des acteurs correspondent à l'un de nos mandants (4 sur les 7 représentent les différentes sections de l'Office de la Culture). L'excellent résultat (quatre cinquièmes de réponses) des syndicats, instituts, fonds, ainsi que des Conférences intercantionales et interurbaines, indique leur disponibilité à répondre à de telles demandes. Le bon résultat (environ trois quarts de retours) des associations, fondations et services culturels, par définition intrinsèquement liés au domaine culturel et potentiellement intéressés à des recherches et statistiques le concernant, est plus attendu que celui des archives et des bibliothèques, qui, malgré le fait qu'elles étaient plus marginalement touchées par cette enquête, ont répondu avec une disponibilité à peine moins élevée. Par contre il était logique que les entreprises et les loteries se sentent moins concernées par une enquête portant principalement sur les dépenses publiques, d'où leur taux de réponse bas (deux sur six). Va dans le même sens le fait que, si l'on regarde de près le groupe des «fondations», on s'aperçoit que, alors que les 16 fondations publiques ont toutes répondu, la moitié seulement des «fondations privées» (entreprises ou autres) l'a fait.

En résumé, les acteurs qui se sentaient concernés par la démarche et le questionnaire ont mieux répondu; globalement toutefois, le taux est élevé dans toutes les catégories, notamment si on omet les acteurs du champ privé: le taux de réponse de l'ensemble de nos interlocuteurs «non privés» est de 76%.

**Graphique 2. Représentativité de l'échantillon  
(n répondants=226, n total=310)**



### ***Représentativité de la population des répondants***

Qu'en est-il de la similarité de la population des répondants par rapport à la totalité des destinataires? La distribution par type d'acteur est quasi analogue dans ces deux ensembles:

L'excellente correspondance entre la composition des populations répondante et totale, fonde la pertinence des analyses qui vont suivre. La représentativité de la population des répondants valide les informations que l'on peut tirer des questionnaires retournés.

## **2.4 Les résultats de l'enquête**

### ***Informations générales***

Présentons d'abord les apports de l'enquête concernant les acteurs eux-mêmes (partie 1 du questionnaire): activités, statut, type de financement, dotation en personnel et en moyens financiers.

La première question (identité et adresse, personne de contact, etc.) mérite déjà une discussion. Au niveau des administrations, la question de

savoir qui est ou devrait être le destinataire d'une telle enquête vaudrait... toute une enquête ! Si nous nous sommes adressés, hors l'administration fédérale, essentiellement aux services culturels cantonaux et communaux, il faut relever qu'une part des tâches culturelles n'est pas prise en charge par ces services: il en va ainsi fréquemment de la formation artistique et de la conservation culturelle, qui soit constituent un autre service dans le même département, soit sont attribués à d'autres départements<sup>11)</sup>.

Ensuite, le questionnaire s'intéressait à établir la nature précise des activités menées et des domaines culturels touchés par les acteurs. Il est difficile de restituer leur diversité et leur multiplicité: en moyenne, plus d'une douzaine d'options ont été cochées par réponse<sup>12)</sup>!

Une manière pratique de présenter ces résultats est de les structurer selon l'éventail des activités. On aurait, à un pôle, les spécialistes (mais peut-être aussi les «modestes»), qui ne cochent que peu d'options. A l'autre pôle se situeraient les généralistes, dont les activités sont presque innombrables. S'y trouve la Direction de l'OFC, qui coche 104 cases, ainsi bien sûr que les services culturels, notamment ceux des grandes villes (Ville de Genève, 65 options; Bâle-Ville, 60; Ville de Berne, 55), mais aussi des villes moyennes comme Olten (66 cases), la moyenne de ce type d'acteurs se situant autour de vingt activités. Certaines fondations s'y trouvent également, comme Pro Helvetia (55 options) mais aussi Pro Grigioni Italiano (46).

Enfin, force est de constater que l'éventail de domaines culturels et d'activités possibles proposé aux enquêtés n'était pas suffisant pour couvrir le spectre de leurs attributions et de leurs initiatives: environ un cinquième d'entre eux a ajouté des options spécifiques (sous «autres»).

Il faut mettre cette proportion en rapport avec celle, similaire (49 sur 215), des réponses données plus loin dans le questionnaire, qui indiquent des domaines culturels ou des activités qui «devraient être intégrés à une statistique culturelle suisse». Les champs ou objets proposés (d'ailleurs pas tous absents de notre cadre initial...) ont été les suivants: art amateur; architecture; arts appliqués, graphisme et design; «arts croisés» / «Interdis-

---

<sup>11)</sup> Comme indiqué plus haut, les responsables de services ont dans certains cas eux- et elles-mêmes transmis une copie du questionnaire aux services cités; très souvent, ils ont indiqué pour quelles activités leurs réponses étaient valables.

<sup>12)</sup> En tout, 2715 couples «activité-domaine» ont été cochés par les 215 répondants. Le fichier informatique qui résulte de cette question pourrait éventuellement être utilisé (complété et réactualisé périodiquement), en tant que base de données sur les acteurs publics du paysage culturel suisse.

ziplinäre Kunstformen»; collaborations ou coproductions avec l'étranger; communication de la culture / «Kulturvermittlung» ou «Kulturpädagogik»; folklore; formation (notamment en danse; ou: «tous âges»); histoire et historiographie; informatique; internet (comme intersection – du moins supposée – de domaines culturels); jeunesse (et musique, p.ex.); conditions de vie des artistes; mécénat et loteries; migration; multimédia; «nouvelles formes artistiques» (sans précision); «Öffentlichkeitsarbeit»; «PC Games»; professions de la culture: muséologie, animation, sponsoring, communication, etc.; assurance vieillesse pour artistes; science et recherche scientifique; sociétés culturelles locales: chœurs, sociétés d'histoire, cinéclubs; «Volkskundliches, Brauchtum, Fasnacht».

Les réponses ont aussi évoqué des problématiques en vue de recherches futures: interactions entre arts; liens entre subvention et sponsoring; part des grandes villes; question du genre; importance de la collaboration intercantonale et internationale; relations centre-périphérie; tendances («Trends») par rapport à des enquêtes précédentes.

Enfin, certains acteurs ont avancé des recommandations: «*heute die Verantwortung für morgen übernehmen*»; «ne pas sous-estimer le rôle des loteries»; «distinguer le 'in' et le 'off' (notamment en théâtre, musique)»; «intégrer la qualité ou le niveau comme concept ou critère d'évaluation en culture»; ou, plus mystérieusement, «*Erschliessung des kreativen Potentials der Bevölkerung für alle Lebensbereiche*».

La question concernant les types de contacts et collaborations entre organisations pourrait faire l'objet d'une exploitation séparée, en vue d'une «cartographie» de ces interrelations complexes. Si les réponses nous ont servi à détecter d'éventuelles lacunes dans notre liste d'adresses, elles dessinent aussi l'image d'un champ culturel aux réseaux multiples et denses. Seuls 33 répondants n'ont pas répondu à cette question, et le nombre de relations énumérées dépassait souvent les 5 voire les 10 références.

Toutes ces données informent sur la situation des informateurs potentiels d'une statistique suisse de la culture, et peuvent servir à améliorer des questionnaires futurs.

### ***Les apports des institutions contactées***

La partie centrale du questionnaire concernait les données produites, utilisées et/ou stockées par nos interlocuteurs. Nous nous enquerrions aussi de leur disponibilité, ainsi que de l'aval qu'ils donneraient (le cas échéant, des conditions et des restrictions qu'ils imposeraient), lorsqu'il s'agirait pour



eux de mettre à disposition ces documents dans le cadre d'une future statistique suisse de la culture.

### Disponibilité des acteurs, conditions d'accès aux données

Commençons par décrire les réponses des acteurs quant à leur disponibilité à participer à une future statistique suisse de la culture. Le résultat est très encourageant: une large majorité d'entre eux est prête à participer à une statistique culturelle suisse: presque 61% (133 répondants sur 215) sont tout à fait ou plutôt prêts à fournir des documents 33% sont «tout à fait» prêts à le faire). Le «non» ne concerne qu'un peu plus de 10% des répondants (et, pour les «non, en aucun cas», moins de 5%).

Un peu plus du quart des répondants n'a pas du tout répondu à cette question. Il peut s'agir de ceux dont le refus viscéral s'est exprimé par le fait de «sauter» cette question. Mais le cas est relativement fréquent de responsables qui, ayant une vision exigeante de la statistique, n'ont pas souhaité répondre à une question dont ils ne savaient pas à quoi elle pouvait les engager concrètement. Il serait réducteur de ne voir dans ces non-réponses que des refus a priori de participer à une statistique culturelle.

Si l'on en croit les déclarations d'intention, la disponibilité à participer à l'élaboration d'une statistique culturelle dans ce pays est donc forte. Afin de mieux cerner ce large accord, il est intéressant de le représenter selon les catégories d'organisations. Les établissements les plus familiarisés avec le stockage et le traitement des données (bibliothèques et archives) sont les mieux disposés. Les associations montrent également une disponibilité élevée; les plus réticents – Offices et Départements fédéraux, services culturels, fondations – restent tout de même majoritaires à donner un accord de principe.

Dans la perspective de recherches futures, il est toutefois essentiel de relever les éventuelles restrictions évoquées. Ce sont surtout les services culturels, associations, fondations, ainsi que les archives et bibliothèques qui posent des conditions. Dans le cas des fondations comme dans celui des archives, cette prudence est sans doute liée à la sensibilité des informations à divulguer. Enfin, conscients du problème que pose la comparaison imprudente des données budgétaires et comptables, les services culturels veulent s'assurer que les informations soient utilisées à bon escient – ce qui est tout à leur honneur. En détail, les conditions posées sont les suivantes:

- une quinzaine d'acteurs évoquent, sous différentes formes, la confidentialité. Ils exigent qu'on évite de «disséminer des informations» et mentionnent la loi sur la protection des données. Deux services d'archives

souhaitent ne fournir que des données «prescrites», et déjà accessibles au public. Va dans le même sens le désir d'une poignée d'organisations de ne donner que des informations générales et déjà publiées (rapports annuels, etc.), ou de telle association dans le domaine de la littérature, qui précise que «certaines données doivent rester confidentielles et anonymes». Dans le même ordre d'idées, certains demandent de «ne pas descendre aux noms, sommes détaillées, etc.»;

- une petite dizaine de nos interlocuteurs ont indiqué devoir demander une autorisation (à un Département ou à une autre autorité – Municipalité, Conseil de fondation, comité d'association – mais aussi aux institutions culturelles concernées);
- une demi-douzaine de réponses mentionnent un souci certainement très répandu: qu'une telle participation ne demande pas un surcroît de travail aux personnes concernées. Ainsi, deux archives indiquent que le recueil et l'évaluation des documents devraient se faire sur place, et pas par leurs propres employés;
- une poignée d'organisations souhaitent une négociation au cas par cas, indiquent «à convenir» ou demandent à pouvoir prendre position sur le document avant sa publication;
- les autres conditions qui ont été citées çà et là sont, en vrac: exclusion de toute utilisation commerciale, régularité, base de comparaison pour toutes les villes, demande claire/règles claires; participation au projet, remboursement des frais de production des données (logiciels, inventaire, photocopies).

### Caractéristiques générales des documents

Voyons quels types de documents sont produits, stockés et/ou utilisés auprès de quels acteurs. Plus de 90% d'entre eux produisent un rapport annuel, et plus de 80% établissent un bilan et des comptes – mais ceux-ci, qui les concernent en tant qu'associations faitières ou organismes de tutelle, ne renvoient pas nécessairement à des données concernant la vie culturelle qu'ils encadrent. Seul un tiers de nos interlocuteurs (75 répondants sur 215) déclare produire régulièrement des statistiques, sur eux-mêmes et/ou sur des activités artistiques; notons toutefois que certains assurent ne pas produire de données statistiques, tout en nous en envoyant en annexe... Mais dans la majorité des cas, les documents évoqués sont de type qualitatif: outre les rapports annuels, on trouve des bibliographies, des catalogues, des périodiques, dont l'utilité pour une statistique culturelle est limitée.

Notons encore que la proportion des répondants qui nous ont fait parvenir des annexes dépasse les 60%. Ce chiffre est réjouissant, s'il est, comme nous l'espérons, un indice de la disponibilité à collaborer à une future statistique culturelle suisse. Mais ces documents sont fort divers, allant des statistiques détaillées aux brochures de présentation ou aux «flyers» annonçant une manifestation, en passant par des répertoires et autres listes brutes. Pour un examen des données produites et un passage en revue de leur validité statistique, nous renvoyons aux commentaires fournis à propos de la faisabilité des mesures proposées dans notre partie consacrée à l'élaboration d'indicateurs.

### ***Attentes, craintes, priorités***

Pour clore cette partie, décrivons les réactions et commentaires énoncés à propos de la faisabilité d'une statistique suisse de la culture. Nos interlocuteurs devaient en effet indiquer l'importance qu'ils accordent à une telle entreprise, ainsi que l'utilité concrète qu'ils trouveraient aux résultats et aux données produits.

A les en croire, ils attendent véritablement la mise en place d'une statistique culturelle: 77% d'entre eux considèrent comme «très importante» ou «plutôt importante» la mise en place d'un tel dispositif – la première option étant choisie par une petite moitié de ce groupe ou 35% du total des répondants. A l'opposé, seuls 16% la jugeraient «plutôt sans importance» ou «sans importance» (cette dernière option est choisie par à peine 2% d'entre eux). Même si, indéniablement, ces taux sont biaisés par le fait des non-réponses au questionnaire (qui regroupent sans doute une proportion plus grande d'indifférence ou d'hostilité à une telle entreprise), il n'est reste pas moins que, parmi les répondants, l'attente est assez générale: le taux de non réponse à la question est très faible (environ 7%).

La réponse à la deuxième partie de cette question est plus mitigée, quoique toujours sans équivoque: 53% des répondants voient à la statistique culturelle une utilité concrète pour leur organisation (un cinquième des répondants la jugeant «très utile»), alors que 37% considèrent qu'une telle statistique serait «plutôt inutile» voire (pour 7%) «inutile».

Deux questions ont permis de recueillir un nombre considérable de remarques sur les points importants, mais aussi sur les obstacles perçus sur le chemin de l'élaboration d'un outil statistique en Suisse. Les éléments qui reviennent le plus souvent sont:

- un nombre important de nos interlocuteurs voudrait que cette statistique soit exhaustive, qu'elle couvre tout le spectre des acteurs culturels (des

plus grands aux plus petits). Il s'agit de démontrer la diversité du champ culturel, de fournir une analyse complète de la culture, dans toutes ses dimensions (sens, qualité de vie, etc.). La «vue d'ensemble du champ culturel» est souvent évoquée. Certains demandent que le territoire englobé soit large et ne se limite pas aux villes. Un service culturel cantonal estime: «Tous les domaines sont prioritaires». Telle fondation note: «*Natürlich alles, je umfangreicher und vernetzbarer, desto besser*». Une association fait le point: «*Wenn schon eine Kulturstatistik, dann eine vollständige!*»;

- la comparaison est très souvent évoquée; elle est d'ailleurs mise en rapport avec une remarque symétrique dans la rubrique «obstacles». La comparabilité des données est réclamée, qu'elle soit synchronique ou diachronique, entre acteurs analogues du même champ ou de provenance diverse, entre villes ou entre cantons, voire avec des données internationales;
- une grande part des répondants désire mieux connaître les flux financiers dans la culture: évaluer les moyens financiers de la culture en Suisse (et aussi: les forces et les faiblesses du soutien à la culture en Suisse); connaître la provenance des financements; détenir des chiffres qui ne soient pas que globaux; pouvoir évaluer précisément ce qui se passe et combien ça coûte. Est souvent citée l'exigence de connaître les parts exactes des contributions «pouvoirs publics – sponsoring – autofinancement»; de comparer les dépenses culturelles et d'autres dépenses; ce souhait s'associe parfois explicitement à la volonté de démontrer le poids (quantitatif et qualitatif) des interventions publiques dans le domaine culturel;
- un très grand nombre d'acteurs souligne ainsi l'importance économique de la culture dans la société, le poids de la culture comme élément du marché. Est parfois citée la fameuse «*Wertschöpfung*», la «valeur ajoutée»; il en est de même des questions liées à l'emploi («*Beschäftigungsgrad*»). Certains veulent aussi «mesurer les impacts non économiques» et font état de l'importance économique et sociale, ou de l'importance sociale et politique de la culture. Pour eux, l'imbrication culture-économie-social doit être démontrée et décrite;
- d'aucuns posent des impératifs méthodologiques pour les futures recherches dans ce domaine: la récolte des données, leur traitement et leur publication doivent être bons et réguliers. On exige aussi que cette statistique soit coordonnée avec d'autres enquêtes en cours. Les prérequis suivants sont formulés: critères nationaux uniformes, définition rigoureuse de la culture, buts et enjeux de cette statistique à définir, modèle à élaborer et à imposer dans toute la Suisse. La fiabilité est souvent évo-

quée, ainsi que la nécessité de travailler sur le long terme. Une bonne interprétation des données récoltées est nécessaire. Quelques-uns voudraient que ce ne soit pas une statistique au sens classique, mais une analyse qui inclue le qualitatif, les stratégies, les valeurs, etc.;

- il est question aussi de défendre la culture et ses moyens, de détecter des champs (trop) peu soutenus. Les statistiques sont alors présentées comme de possibles leviers de lobbying sur les politiciens, des outils pour aider à une «meilleure répartition» des aides et subventions, ou pour faire reconnaître le travail accompli dans la culture, travail mal apprécié ou connu: «Il y a des domaines culturels qui ne peuvent pas ne pas exister, car ils appartiennent au fonctionnement des sociétés». Dans le même sens va le souhait, fréquent, qu'on décrive – et/ou critique – le bénévolat dans le monde culturel, ou qu'on révèle la précarité des moyens dans la culture en Suisse. Quelques-uns voudraient révéler la situation sociale des artistes, ou revaloriser tel ou tel champ artistique; symétriquement, on craint l'instauration de hiérarchies;
- plus généralement, la finalité pratique d'une telle statistique est évoquée: elle devrait permettre de créer et/ou d'accroître la coordination entre les acteurs; fournir une aide à la décision des instances de subvention; être une base pour les politiques culturelles; sous-tendre l'élaboration d'une politique culturelle efficace au plan national. Le souhait d'une banque de données dans ce domaine (ou, moins précisément, de «plus de communication») est exprimé. Dans le même sens la compréhensibilité de cette statistique pour le citoyen et le politicien est souvent mentionnée; la «lisibilité», la «maniabilité» des résultats, semblent être des critères importants.

Quant aux obstacles cités, ils sont les suivants:

- les trois éléments qui reviennent le plus souvent sont liés entre eux; ils concernent la comparabilité difficile à établir (entre cantons, niveaux administratifs, etc.); la non fiabilité des données (variations, inexactitudes, etc.); le fédéralisme suisse (qui est perçu comme étant à l'origine des deux problèmes précédents). On va jusqu'à parler de la «jungle» des systèmes administratifs et comptables en Suisse, et on déplore l'absence de politique culturelle nationale (en soulignant que ce sont les cantons qui détiennent la «*Kulturhoheit*»). La diversité et la spécificité du champ culturel sont également souvent citées comme obstacles.

Ces derniers découleraient donc soit de caractéristiques proprement suisses, soit des spécificités du champ culturel: la récolte des données est/ sera difficile; manque de transparence sur le terrain; zones d'interaction

ou de superposition difficiles à appréhender; programme informatique commun inexistant; certains types de dépense trop peu documentés. L'étendue du champ est aussi citée comme obstacle: fragmentation, hétérogénéité, flou, impossibilité de couvrir les activités les plus locales; «la culture change de région en région et n'est pas saisissable»; multiplicité des organisations et précarité de certains acteurs culturels; mélange professionnalisme – amateurisme: le système de milice des associations est perçu comme un sérieux obstacle;

- des problèmes entre futurs partenaires d'une telle statistique sont envisagés. Beaucoup voient dans ce travail une possible surcharge des institutions (qui n'ont pas le temps et/ou les moyens pour cela). Certains mentionnent un possible refus de communiquer des chiffres. On craint qu'elle ne corresponde pas aux priorités effectives de tous; le rapport coût – bénéfique pourrait être problématique, notamment pour les petites organisations: «seules les grandes institutions ou associations faitières ont intérêt à une telle statistique (peuvent l'utiliser à leur profit) et donc sont susceptibles de la soutenir»; certains rappellent que vu l'autonomie des institutions culturelles, elles ne sont pas tenues de répondre; beaucoup citent l'individualisme et/ou la concurrence entre les acteurs, administrations et institutions. D'autres rappellent que les acteurs de ce champ (privés ou publics) n'aiment pas renseigner sur leurs finances;
- des problèmes de méthode sont cités: une définition rigoureuse de la culture reste à établir (tout en étant posée, précisément, comme une tâche impossible); des critères rigoureux sont à définir (ou: sont difficiles à définir); répertorier tous les acteurs concernés est déjà un problème; le savoir-faire spécifique risque de manquer; plusieurs rappellent les intérêts scientifiques divergents des économistes, des historiens, des sociologues;
- certains soulèvent des problèmes concrets à résoudre: trouver les moyens financiers ou en personnel; convaincre les décideurs de l'utilité d'une telle statistique. La nécessité d'un lieu/d'une infrastructure centraux pour la récolte et le traitement est évoquée;
- une poignée d'irréductibles voient une incompatibilité entre la culture et une analyse statistique; ils avancent l'idée que la culture n'est pas mesurable: «la culture est insaisissable, en mouvement; d'où difficulté à appréhender, à récolter des données»;
- quelques-uns ont mentionné le risque que des données chiffrées ne soient utilisées pour couper dans les moyens alloués à la culture.

Enfin, cette partie donnait à nos interlocuteurs l'occasion d'annoncer leurs priorités quant aux domaines culturels, aux activités, aux données qu'il s'agirait de prendre en compte dans de futures recherches. Pour les différents arts, si l'on calcule la moyenne des priorités de tous les acteurs, aucune option ne sort vraiment du lot. Tout au plus relèvera-t-on deux petits pics d'intérêt pour le théâtre et la musique. Quant aux types d'action et d'intervention, les recherches sur les dépenses publiques pour la culture sont considérées comme très prioritaires: les rubriques «subvention», «production», «diffusion» et «administration, politique culturelle» obtiennent des scores très élevés. Par contre, investiguer sur les «prix et distinctions», sur la «publicité» ou sur les «festivals» n'est manifestement pas considéré comme aussi urgent.

Enfin, les acteurs étaient appelés à signaler leurs préférences quant aux catégories de données qui les intéresseraient prioritairement. L'ordre des préférences est: données sur les institutions culturelles, sur les productions et prestations, puis sur le «marché de la culture», enfin sur la consommation; seules les données portant sur les employés sont jugées moins utiles. Là non plus, les desiderata des différentes sous-population de notre échantillon ne varient guère; tout au plus notera-t-on, parmi les responsables des services culturels, un intérêt nettement plus marqué qu'ailleurs pour des données ayant trait à la consommation culturelle.

Pour clore cette partie de notre recherche consacrée à l'enquête auprès des partenaires éventuels d'une statistique de la culture, résumons-en les points saillants. Nous avons établi une liste systématisée et étendue d'administrations, d'organisations et d'institutions. Cette liste sera utile lors de la collecte de données; elle le sera d'autant plus que nos interlocuteurs ont, pour une large part, témoigné de leur volonté de collaborer à des relevés permettant l'élaboration d'une statistique culturelle en Suisse. La bienveillance de nos informateurs incite donc à l'optimisme: ils sont désireux de contribuer à l'élaboration progressive de l'observatoire de la vie culturelle que nous appelons de nos vœux (cf. notre conclusion).

Reste toutefois à élaborer un système d'indicateurs à la fois simple et suffisamment complet pour que l'image observée soit nette et fiable – et pour que l'information disponible soit utilisée au mieux, puis complétée progressivement. C'est à quoi nous nous attachons dans la partie qui va suivre.





### 3 Indicateurs et faisabilité

Nous ambitionnions d'élaborer des indicateurs plus analytiques que ceux retenus par le «Cultural Indicators Project» de l'UNESCO (Division of Statistics on Culture and Communication 1985), qui sont souvent des données quasiment «brutes»<sup>13)</sup>. Notre but était d'élaborer des indicateurs qui couvrent l'entier du champ concerné et qui puissent, en l'état des sources, correspondre à des données régulièrement collectables tout en maximisant la possibilité de comparaison internationale – cet objectif restant important: il s'agit de prendre en compte les progrès, avérés mais lents, accomplis en direction de statistiques culturelles comparables au niveau européen.

Mais nous avons dû en rabattre sur nos espoirs. Dans l'absolu, il est aisé de construire une série d'indicateurs qui permettrait d'avoir une vue à la fois exhaustive et évolutive de la réalité culturelle. En réalité, les données dont il serait nécessaire de disposer pour la construction de ces indicateurs non seulement manquent souvent, mais ne sont tout simplement pas collectables. La complexité de la réalité helvétique – à laquelle les répondants au questionnaire se sont très souvent référés – nous a obligés à proposer des indicateurs relativement peu sophistiqués. Nous avons renoncé à l'exercice de style consistant à proposer des mesures dont nous pouvions savoir dès le départ qu'elles étaient basées sur des données inaccessibles – comme par exemple l'introduction de variables concernant les revenus des directeurs d'institution (Krebs 1995) – ou extrêmement difficiles à constituer: la réalité culturelle suisse regorge d'exemples de données inagrégables, incompatibles ou inconsistantes.

Même en élargissant et en rationalisant la liste des administrations, des organisations et des associations faitières, il est irréaliste d'escompter obtenir une vision à la fois complète et fine de cette réalité. En effet, la subsidiarité statistique (liée à la nécessité de réduire les coûts) voudrait que l'OFS confie aussi souvent que possible le recueil des données à des associations ou à des administrations; or le risque n'est pas mince que celles-ci non seulement n'uti-

---

<sup>13)</sup> Le caractère empirique des indicateurs ainsi définis est reconnu par les auteurs du rapport : «Indicators have generally taken the form of basic data [...] such as population percentages, exchange rates, quantiles and so on, which give a concise evaluation of the situation and the changes occurring in connection with the topics examined. Thus, in practice, a clear distinction has been made between the statistical datum serving as a basis for the indicator and the indicator itself. However, this is not always necessary. The step from a statistical datum to an indicator may sometimes be imperceptible, to the extent that the datum, as an absolute value not processed in any way, can serve as the indicator. This is particularly true of several of the cultural supply data [...]» (Division of Statistics on Culture and Communication 1985).

lisent pas les mêmes critères ou ne s'intéressent pas aux mêmes réalités, mais encore qu'elles ne soient pas à elles seules représentatives de l'ensemble des activités culturelles: telle association faïtière regroupera une partie seulement des compagnies de danse ou des entreprises théâtrales, telle administration tiendra le compte des institutions artistiques qu'elle subventionne, mais négligera de répertorier les activités marginales ou autonomes, tel service culturel intégrera, au contraire de l'un de ses homologues, la sauvegarde des sites et du patrimoine dans les comptes culturels.

Pour rendre possibles des comparaisons entre domaines culturels différents (et pour autant que ces comparaisons puissent avoir un sens), nous avons tenté d'associer systématiquement des données homologues dans la construction des indicateurs; nous avons, à chaque fois que c'était possible, retenu les dimensions des dépenses, des institutions, des productions, du personnel et de l'autofinancement.

Il nous a semblé que les indicateurs choisis devaient faire une part à la fois aux comparaisons entre les domaines culturels et non culturels, et à des descriptions plus fouillées à l'intérieur même de la sphère des activités culturelles. Nous ne négligerons pas certains aspects de la mise en relation de la culture avec l'économie; mais nous avons renoncé à investiguer en détail la question des flux financiers globaux induits par la culture et celle de la création de valeur à l'échelle de la macro-économie. Nous n'avons pas proposé d'indicateur reliant l'économie de la culture et le produit intérieur brut, par exemple. Certes, nous pouvions reprendre des données internationales indiquant par exemple que selon divers auteurs le poids du secteur culturel représente 2,5% du PIB américain alors qu'en France la proportion serait équivalente à 3,7% du PIB (Benhamou 1996, p. 7). Mais le calcul du PIB est l'objet de discussions qui dépassent largement l'objet de ce mandat<sup>14</sup>, et il nous a semblé de telles propositions s'inséreraient plus dans un «compte-satellite culture» que dans une recherche portant sur les dépenses culturelles en elles-mêmes.

Nos propositions ne brillent donc ni par leur originalité ni par leur haute technicité. Ces deux faiblesses sont à rapporter à la spécificité des données constituables ou à disposition. Rappelons qu'un indicateur n'est pas forcément une valeur composée. Ainsi, on pourrait considérer le nombre de compositeurs nationaux catalogués dans un pays donné comme un indicateur de

---

<sup>14</sup> Dans *Le Monde de l'économie* du 29 septembre 1998, le secrétaire général du Centre d'observation économique à Paris note que le PIB ressemble moins à un indice fiable qu'à un «gigantesque puzzle dont les pièces ne sont pas disponibles en même temps, quand elles ne sont pas même perdues...»

la richesse du patrimoine musical de ce pays. Ce qui distingue une simple donnée statistique d'un indicateur est moins la technique utilisée pour l'élaborer que la manière dont il est intégré dans une approche plus large: un indicateur «indique» toujours quelque chose, opère un choix, basé sur des critères qu'il s'agit d'explicitier (Division of Statistics on Culture and Communication 1985, p. 22). Qui plus est, les indicateurs n'ont valeur heuristique que lorsqu'ils sont articulés réciproquement; c'est lorsqu'ils font système qu'ils fournissent les informations les plus probantes et les plus intéressantes.

Nos recherches antérieures sur et dans le monde culturel, nous permettent, croyons-nous, de proposer des mesures coordonnées qui pourront être utiles aux responsables politiques autant qu'aux producteurs de culture eux-mêmes. Peu convaincus de la possibilité de tableur sur une hypothétique «immaculée perception» (Bourdieu 1968, p. 644) nous croyons préférable de mettre à profit une connaissance entraînée et auto-critique du domaine de la production artistique.

Ces précautions scientifiques étant prises et répétées, nous pouvons maintenant passer à l'autre volet, plus volontariste et optimiste, de notre mandat. Nous nous sommes constamment efforcés de faire en sorte que les mesures que nous proposons fournissent une bonne approximation de la réalité culturelle suisse, une image à la fois synthétique et extensive – du moins sous l'angle statistique –, puis, le cas échéant, une aide à la décision efficace dans la définition et la conduite d'une politique culturelle.

Nous évaluerons rapidement chacune de nos propositions en fonction de la disponibilité de l'information, et de leur comparabilité internationale.

### **3.1 Indicateurs établis en fonction des données sur les finances publiques**

L'instrument statistique le plus abordable est lié aux relevés établis sur les dépenses publiques. Aussi avons-nous fait une part importante à cette dimension, en nous prévalant des travaux conduits à l'Office fédéral de la statistique (1999): ils permettront de disposer d'une vision cohérente des dépenses publiques en faveur de la culture.

Rappelons que dès 1990 la comptabilité nationale utilise un modèle, dit «de Buschor» d'après son auteur, modèle déjà adopté au cours des années précédentes par de nombreuses communes et cantons (Huber 1993). Le domaine culturel y semble catalogué sommairement (seuls 6 points le concernent, dont un «divers» qui regroupe des dépenses fort... diverses); les arts scéniques et la musique constituent notamment une seule et même catégorie «Théâtre, concerts».

Si le modèle Buschor est répandu, les catégories qu'il propose ne sont pas obligatoires mais recommandées, chaque collectivité publique pouvant réaménager légèrement les catégories selon sa situation spécifique. En principe, une vérification de cet aspect s'imposerait dans chaque cas.

Toutefois – il nous faut insister avec beaucoup de vigueur sur ce point – les indicateurs ci-dessous ne pourront faire l'objet de mesures précises qu'à condition qu'un codage fin des dépenses publiques soit assuré en permanence. Si un recodage plus détaillé a été réalisé en 1990-91, il s'est agi d'une action isolée; elle a tout de même permis d'affiner quelque peu la structuration: pour reprendre l'exemple cité plus haut, il a été momentanément possible, dans la catégorie «*Theater, Konzerte*», de distinguer les deux arts en question ainsi que la taille de l'institution ou de l'ensemble en question.

Ce modèle semble devoir être révisé à moyen terme: vu les exigences du Fonds Monétaire International, une nouvelle classification fonctionnelle devra être élaborée. La mise en place d'un nouveau modèle devrait absolument tenir compte de l'exigence d'un codage fin et régulier: sans celui-ci, toute statistique de la culture serait vouée à un niveau d'agrégation d'une grossièreté rédhibitoire.

## Mesures 1: Dépenses de la Confédération

- 1.1 Dépenses pour la culture/charges totales
- 1.2 Dépenses de la Confédération pour la culture: répartition selon les arts et les modes d'expression soutenus
- 1.3 Dépenses de la Confédération pour la culture: répartition entre soutien à la conservation, à la production et à la diffusion

Source: le Département fédéral des finances centralise sous forme informatique toutes les données brutes concernant les dépenses administratives du pays. La qualité de ces données est bonne, sous condition d'un codage fin des dépenses publiques. La mesure 1.3 risque d'être plus difficile à obtenir (Huber et ses collaborateurs (Office fédéral de la statistique 1992b, p. 97) donnent quelques exemples de la difficulté à faire correspondre des secteurs de dépenses à des institutions (p. ex.: l'argent dépensé pour ou par un musée sert-il à la conservation ou à la diffusion?)

Les sections suivantes de l'Office fédéral de la culture indiquent posséder des données et/ou des statistiques: Section arts et monuments historiques, Section des beaux-arts et des arts appliqués et Section cinéma. Les autres Départements, sections ou organisations qui sont, au niveau fédéral, impliqués dans le financement public de la culture soit n'ont pu

répondre à notre enquête, soit indiquent ne pas produire de données (à Pro Helvetia, une base de données informatique est en cours d'élaboration).

Faisabilité: testée à l'OFS (Office fédéral de la statistique 1999a).

Comparabilité internationale: en principe acquise, mais pas toujours sensée (cf. la question de la subsidiarité)

## Mesures 2: Dépenses des cantons

- 2.1 Dépenses cantonales pour la culture/charges cantonales totales
- 2.2 Dépenses des cantons pour la culture: répartition selon les arts et les modes d'expression soutenus
- 2.3 Dépenses des cantons pour la culture: répartition entre soutien à la conservation, à la production et à la diffusion
- 2.4 Comparaison entre les cantons: Dépenses publiques pour la culture dans les cantons abritant des grands centres (Bâle, Berne, Genève, Vaud, Zurich) / Somme totale des dépenses cantonales pour la culture

Accessibilité: le Département fédéral des finances possède toutes les données comptables des cantons. En outre, les administrations culturelles cantonales élaborent des statistiques de leurs subventions et dépenses culturelles; dans certains cas, elles possèdent des informations qui permettraient des analyses plus fouillées; les services culturels des cantons abritant les cinq grands centres urbains disposent de données sur leurs propres activités, et sont disposés à les mettre à disposition d'une statistique culturelle suisse; dans trois cas sur cinq au moins, nous savons de bonne source que ces données sont détaillées. (Contrairement à son pendant au niveau des villes, la Conférence des délégués cantonaux aux affaires culturelles ne centralise actuellement aucune donnée sur une base régulière.)

Faisabilité: testée à l'Office fédéral de la statistique (1999a).

Comparabilité internationale: problématique (cf. l'étagement des collectivités publiques et la répartition de leurs responsabilités et de leurs interventions)

## Mesures 3: Dépenses des communes

- 3.1 Dépenses publiques communales pour la culture/charges totales des communes
- 3.2 Dépenses des communes pour la culture: répartition selon les arts et les modes d'expression soutenus

- 3.3 Dépenses des communes pour la culture: répartition entre soutien à la conservation, à la production et à la diffusion
- 3.4 Dépenses publiques communales pour la culture dans les grands centres (Bâle, Berne, Genève, Lausanne, Zurich)/charges publiques totales des grands centres
- 3.5 Dépenses publiques communales pour la culture dans les centres moyens (Aarau, Baden, Bellinzone, Bienne, Coire, Frauenfeld, Fribourg, La Chaux-de-Fonds, Lugano, Lucerne, Montreux, Neuchâtel, Olten, Schaffhouse, Sion, Soleure, St-Gall, Thoune, Vevey, Winterthur, Yverdon-les-Bains, Zoug)/charges publiques des centres moyens
- 3.6 Dépenses culturelles des communes politiques dans les grands centres: dépenses culturelles des cinq grandes communes/dépenses culturelles totales des communes constituant l'agglomération
- 3.7 Dépenses culturelles des grands centres/dépenses culturelles de l'ensemble des communes

Source et faisabilité: Là encore, les données brutes nécessaires sont contenues dans les fichiers informatiques de l'Administration fédérale des Finances. En outre, les services culturels communaux possèdent des données et des statistiques, plus ou moins fines, sur leurs dépenses et leurs activités culturelles. Les cinq grands centres du pays sont bien dotés en l'espèce – notons qu'à l'exception notable de Zurich, plutôt réticente, leurs services culturels nous ont fait part de leur intérêt à collaborer.

D'après l'une des réponses à notre questionnaire, la Conférence des Villes Suisses en matière de Culture travaille à la préparation d'une base de données qui rendra possible la comparaison des budgets culturels des villes suisses. Cette information n'émane toutefois pas de la Conférence en question, qui a pourtant répondu elle aussi à notre questionnaire, qui indique sa disponibilité à l'égard d'une statistique culturelle suisse, mais assure ne pas posséder de données.

Deux éléments liés doivent encore être rappelés: les institutions culturelles sont souvent des fondations, et les administrations communales n'ont pas toujours accès à des données détaillées ou devraient demander une autorisation aux institutions concernées; en outre et au risque de dire une évidence, notons que les dépenses culturelles d'une commune ne correspondent pas, stricto sensu, aux dépenses de son service culturel.

Comparabilité internationale: en principe acquise. Il s'agit toutefois d'être attentif à une définition et à une mise en relation rigoureuses des communes politiques, des centres urbains et des agglomérations.

## Mesures 4: Synthèse et comparaison des dépenses publiques pour la culture

- 4.1 Comparaison entre les cantons et la Confédération: Dépenses culturelles de la Confédération/dépenses culturelles des cantons
- 4.2 Comparaison entre les cantons et la Confédération: Dépenses culturelles de la Confédération/Dépenses culturelles des cantons abritant des grands centres
- 4.3 Comparaison entre les communes et la Confédération: Dépenses culturelles de la Confédération/Dépenses culturelles des communes
- 4.4 Comparaison entre les communes et la Confédération: Dépenses culturelles de la Confédération/Dépenses culturelles des cinq grandes communes du pays
- 4.5 Répartition des dépenses culturelles entre communes, cantons et Confédération, chiffres absolus et pourcentages (N.B.: Huber, Itin et Künzi procèdent à un tel calcul dans le rapport OFS 1992b).
- 4.6 Proportion des dépenses culturelles par habitant, aux niveaux communal, cantonal et fédéral, et en additionnant les dépenses consenties à chaque niveau institutionnel

N.B.: Il reste à stabiliser ce calcul: pour un même pays, l'indicateur «dépenses culturelles par tête d'habitant» peut varier sans que l'on assiste à une modification effective des dépenses en question. Dans la plupart des cas, la raison des différences n'est pas à trouver dans de réels changements dans le financement de la culture; réciproquement, l'absence de changement ne signifie pas non plus nécessairement que les dépenses n'ont pas changé. Schuster a élaboré un tableau synoptique regroupant les variations de valeurs pour une vingtaine de pays sur vingt ans (Schuster 1988, pp. 253-255). Cette valeur peut osciller, pour le Canada et dans un laps de cinq ans, entre 1.65, 6.07, 32 et 100 dollars américains par habitant; l'exemple autrichien est le plus spectaculaire: pour la même année (1981), telle recherche chiffre la dépense culturelle par habitant à 15.48 dollars, telle autre à 100 dollars.

- 4.7 Dépenses culturelles: répartition selon des critères autres qu'institutionnels.

Chiffres à calculer selon différents critères: agglomérations et centres, régions NUTS, aires linguistiques, zones de plaine et de montagne, etc. Chiffres absolus, pourcentages et per capita

Il est en effet impératif de prendre en considération la distribution de la population sur le territoire et ses relations avec les dépenses culturelles.

Il s'agit donc de trouver des indicateurs qui témoignent d'éventuelles disparités résultant de la concentration des dépenses sur certaines régions.

Source: cf. ci-dessus, remarques concernant les mesures 1-3.

Faisabilité: plusieurs de ces mesures ont été établies à l'OFS pour les années 1990-1996 (Office fédéral de la statistique 1999a). La finesse et la cohérence des codages peuvent permettre la mise en place de mesures originales.

Comparabilité internationale: pertinente dans la mesure où les découpages du territoire répondent à des normes reconnues.

### Mesures 5: Quelques comparaisons transversales

- 5.1 Dépenses publiques pour la culture/recettes publiques liées à la fiscalité (revenu, fortune, capital; directe/indirecte) – Confédération, cantons, communes
- 5.2 Dépenses culturelles par habitant/recettes fiscales par habitant (Guiccardi 1993) – Confédération, cantons, communes
- 5.3 Rapport entre les dépenses publiques pour la culture et les dépenses publiques pour l'éducation (communes, cantons et Confédération)

Source: cf. ci-dessus, remarques concernant les mesures 1-3.

Faisabilité: Pour ce qui concerne les données liées à l'éducation, un de nos informateurs nous a fait part de son pessimisme: il semblerait que ces données soient très difficiles à reconstituer et, surtout, à rendre comparables; notons cependant l'existence de publications OFS (Office fédéral de la statistique 1999b & 2000). Les données liées à la fiscalité sont, quant à elles, certainement fiables et à jour.

Comparabilité internationale: pertinente et accessible. Il devrait, dans la mesure où cela a été fait ailleurs et où cela permet des comparaisons intéressantes, être possible de procéder à d'autres mises en rapport: dépenses culturelles et dépenses militaires, dépenses culturelles et dépenses de travaux publics, etc.

Répétons que le codage fin des dépenses publiques est indispensable à la construction de tous ces premiers indicateurs. Dans la mesure où ce codage est obtenu, le recueil des données ne nécessite pas d'enquête supplémentaire; reste le travail, certes lourd, que nécessite l'exploitation et la mise en relation des données.



## 3.2 Indicateurs établis en fonction des données fournies par les recensements fédéraux

### 3.2.1 Population artistique

#### Mesures 6: Professions artistiques

##### 6.1 Habitants de la Suisse exerçant une profession artistique/population globale

Source: le recensement fédéral de la population répertorie les catégories professionnelles du domaine artistique et culturel. Les réponses fournies par les citoyennes et citoyens à la question de leur profession sont saisies par la section concernée de l'Office fédéral de la statistique avec un haut degré de finesse. L'inconvénient majeur de cette source est le rythme décennal du recensement.

##### 6.2 Répartition entre les différentes professions artistiques

N.B.: Dans la codification du Recensement fédéral 1990 de la population, il s'agit de la catégorie 38: «Professions artistiques», et particulièrement des sous-catégories 381: «Musiciens», 382: «Professions du monde du spectacle et autres professions artistiques», 383: «Créateurs artistiques et autres» (il s'agit en fait d'artistes évoluant dans le monde des beaux-arts), et 384: «Artisans d'art».

A quoi il s'agirait d'ajouter la sous-catégorie 371.04, «Autres auteurs de textes, autres professionnels des médias», qui regroupe les hommes et femmes de lettres. Malheureusement cette catégorie inclut aussi des métiers qui ne sont pas en relation directe avec l'art, comme «Assistant de presse» ou «Responsable d'information»; mais, selon un responsable de l'OFS, il ne semble pas exclu qu'une exploitation spécifique puisse être conduite sur les métiers qui entreraient dans le cadre d'une statistique culturelle au sens strict.

Il ne paraît pas très judicieux d'aller dans un plus grand détail que celui évoqué ici, dans la mesure où la question posée dans le recensement est relativement ouverte et où il n'est pas certain que tous les répondants s'évertuent à donner une description précise de leur occupation. Toutefois il pourrait être intéressant de distinguer entre diverses professions musicales (cordes, vents, piano, percussion, par exemple), de différencier les sculpteurs, peintres et dessinateurs d'une part (catégories 383.01 et 383.02), les graphistes, designers et couturiers d'autre part (catégories 383.03, 383.04 et 383.05), de séparer acteurs (382.01) et danseurs (382.02) enfin.

Les associations faitières suivantes ont indiqué être en possession de données pertinentes dans ce contexte (liste de membres, données élémentaires sur ces derniers, voire, dans certains cas, statistiques):

- pour la littérature, les Ecrivains suisses du Groupe d’Olten/Schweizer Autorinnen und Autoren Gruppe Olten, la Société suisse des écrivaines et écrivains/Schweiz. Schriftstellerinnen- und Schriftsteller- Verband SSV, Netzwerk schreibender Frauen;
  - pour la musique, Association suisse des musiciens ASM/Schweiz. Tonkünstlerverein STV, l’Union suisse des artistes musiciens USDAM/Schweiz. Musikerverband SMV, FrauenMusikForum Schweiz, Eidg. Jodlerverband EJV, MusikerInnen Kooperative Schweiz;
  - pour le théâtre, Bureau Arts de la Scène des Indépendants Suisses BASIS, Association suisse des créateurs de théâtre ACT/Vereinigte Theaterschaffende der Schweiz VTS, Association pour artistes – théâtres – promotion atp/Vereinigung für KünstlerInnen – Theater – VeranstalterInnen ktv, Schweiz. Bühnenkünstlerverband SBKV, Syndicat suisse romand du spectacle SSRS;
  - pour la danse, Vereinigung Schweiz. Berufsverbände des Tanzes VSBT, Association suisse des danseurs et choréographes ASuDaC/Schweiz. Verein der Tänzer und Choreographen SVTC (à terme), Association professionnelle suisse de la danse et du mouvement ASDeM/Schweiz. Berufsverband für Tanz und Gymnastik SBTG, Association suisse des professeurs de danse classique ASDP/Schweiz. Ballettlehrer-Verband SBLV;
  - enfin pour les beaux-arts, Société des peintres sculpteurs et architectes suisses SPSAS/Gesellschaft Schweiz. Maler, Bildhauer u. Architekten GSMBA, Société suisse des femmes artistes (en Arts visuels) SSFA/Gesellschaft Schweiz. bildender KünstlerInnen GSBK, Institut suisse pour l’étude de l’art.
- 6.3 Artistes au bénéfice d’une formation professionnelle spécifique/artistes autodidactes (et/ou ayant reçu une formation non spécifique)
- 6.4 Pyramide des âges et sexes de la population artiste/pyramide des âges de la population globale
- 6.5 Lieu de résidence et de travail des artistes: proportion des artistes habitant et travaillant dans les grands centres/habitant et travaillant hors des grands centres. A différencier selon la forme d’art exercée
- 6.6 Nationalités des artistes exerçant en Suisse (attractivité de la Suisse comme place culturelle, cosmopolitisme de la production culturelle en Suisse)

Source: Recensements fédéraux. Fichiers des associations d'artistes professionnels.

Faisabilité: au contraire des deux suivantes, ces six premières mesures, basées sur des données existantes pour 1990, ne posent pas de problèmes majeurs. Il serait évidemment intéressant de pouvoir établir des comparaisons à une fréquence plus rapprochée que tous les dix ans. Pour ce faire, la collaboration avec les associations professionnelles d'artistes est de première importance.

Comparabilité internationale: acquise dans la mesure de la compatibilité des catégories utilisées dans le Recensement fédéral avec d'autres taxinomies socio-professionnelles.

Notons (cf. aussi Pasquier 1987, p. 213) que c'est dans la foulée de l'intérêt accru des pouvoirs publics pour les demandeurs, potentiels ou réels, de subsides que les Etats remanient leurs catégories de recensement afin d'appréhender plus finement cette population : les Etats-Unis le font en 1977, la France en 1983.

#### 6.7 Revenus des artistes exerçant en Suisse. A différencier selon l'âge et selon le type de profession artistique exercée, ainsi que selon la forme d'acquisition du revenu (salarié, indépendant, mixte)

Accessibilité et faisabilité: actuellement inexistantes pour un recueil exhaustif des données (le recensement fédéral ne pose pas de telles questions).

On pourrait par contre travailler sur la base d'un échantillon élaboré dans le cadre de l'ESPA (Enquête sur la population active) conduite par l'OFS. Reste à déterminer la représentativité d'un sous-échantillon qui risque d'être restreint, la proportion de personnes exerçant une profession artistique dans la population active étant minime.

Notons que les associations professionnelles d'artistes sont souvent désireuses de connaître de tels chiffres. Elles ont d'ailleurs, pour certaines d'entre elles, tenté de faire passer des questionnaires auprès de leurs membres. Ainsi, le Syndicat Suisse romand du spectacle envoie régulièrement un questionnaire épistolaire à ses membres et aux artistes qui reçoivent son journal; malheureusement le taux de retour est inférieur à 25%; d'où le caractère problématique des extrapolations faites à partir de telles enquêtes. Toutefois le dynamisme des associations doit être souligné, et pourrait être coordonné avec des préoccupations scientifiques.

#### 6.8 Spécificités des contrats des salariés intermittents à employeurs multiples: nombre de contrats, variations des cachets et de la durée des contrats

Source, fiabilité et faisabilité: indéterminées.

Cette piste nous est inspirée par la France: C. Paradeise (Paradeise 1998, p. 16) y relève l'existence du Groupement des Institutions Sociales du Spectacle (GRISS), qui affine les entreprises du spectacle vivant, de l'audiovisuel, et du cinéma, et regroupe les caisses de retraites complémentaires: «Le fichier du GRISS, exploité par le Centre de Sociologie des Arts (CNRS), permet donc:

1/ de recenser sur une période donnée le nombre de contrats, leurs durées, leurs rémunérations selon les catégories d'activités des bénéficiaires (techniciens, artistes, etc.);

2/ de suivre le mouvement de l'emploi individuel dans la durée et donc de reconstituer des carrières ou des segments de carrières professionnelles.»

S'il était possible de recueillir en Suisse de telles données auprès d'une caisse de pensions qui concentre les contrats de prévoyance professionnelle liés aux professions artistiques (pour la Suisse romande, il pourrait s'agir d'*Artes et comedia*, qui fonctionne sous l'égide de la Zurich Assurances), on aurait là une piste intéressante.

Toutefois, il ne faut pas s'exagérer la fiabilité de ces données. En effet, d'une part, il n'est pas dit que les conditions et les institutions de prévoyance professionnelle soient toujours et partout repérables et comparables. D'autre part, le Syndicat suisse romand du spectacle s'appuie précisément sur les données d'*Artes et comedia* dont il dispose pour montrer que la masse salariale totale de certains grands théâtres est très supérieure à celle qui est déclarée aux institutions de prévoyance professionnelle; cela signifie que, pour ces théâtres, une part importante des salaires est versée à des artistes indépendants ou – plus probablement – venant de l'étranger et ne cotisant pas à des institutions de prévoyance en Suisse.

Il n'en reste pas moins que la piste «Institutions de prévoyance professionnelle» est prometteuse pour commencer à dessiner une image de l'emploi artistique précaire et régulier en Suisse.

### 3.2.2 Entreprises

Le recensement fédéral des entreprises recueille actuellement des données qui ne permettent pas de décompter avec une totale certitude l'ensemble des «firmes artistiques». Bien qu'il ne se contente pas de répertorier celles qui sont inscrites dans les registres du commerce, nous ne sommes pas sûrs qu'il atteigne toutes celles qui existent sous la forme d'associations au sens du Code civil. Un travail préalable de pointage serait donc nécessaire,

pour connaître la qualité des données engrangées par le recensement des entreprises en matière d'art; il serait par exemple possible d'obtenir la liste des associations soutenues par les services culturels des grands centres et des cantons auxquels ils sont rattachés: il s'agirait de vérifier quelle proportion de ces associations est répertoriée dans le recensement fédéral des entreprises.

## Mesures 7.1: Entreprises d'art

### 7.1.1 Nombre et répartition des entreprises culturelles et artistiques, selon la classification NOGA (Nomenclature générale des activités)

Source: La NOGA prévoit des rubriques rattachées aux domaines qui nous intéressent: la catégorie 80.42B, «Ecoles artistiques», pourrait donner lieu à un relevé statistique spécifique – nous n'avons pas réussi à systématiser l'information en provenance des écoles d'art. Mais surtout, dans la catégorie 92 («Activités récréatives, culturelles et sportives»), le domaine des créations et des interprétations (théâtre, danse, musique, 92.31), celui de la gestion des salles de spectacles (92.32), celui des bibliothèques (92.51), des musées (92.52), pourraient donner lieu à des relevés.

### 7.1.2 Proportion et répartition des entreprises culturelles et artistiques par communes, cantons, régions

### 7.1.3 Chiffre d'affaires des entreprises culturelles et artistiques, par domaine d'activité

### 7.1.4 Employés des entreprises culturelles artistiques: «équivalents plein temps» par domaine d'activité

### 7.1.5 Employés des entreprises culturelles artistiques: main d'œuvre stabilisée/main d'œuvre en contrat à durée déterminée

Sources: accessibles via le Recensement fédéral des entreprises, dans la mesure où les pointages évoqués ci-dessus révèlent une information suffisamment «couvrante» par rapport aux entreprises productrices de culture.

Faisabilité: si la condition mentionnée ci-dessus est remplie, faisabilité assurée moyennant des forces de travail accrues en faveur d'une statistique de la culture.

Eurocompatibilité: certaine, puisque la NOGA correspond (en plus fin) à la NACE, Nomenclature des activités élaborée dans le cadre d'Eurostat.

Nous suggérons en outre que le Recensement fédéral des entreprises fasse figurer dans un prochain questionnaire – et régulièrement, si c’est possible – la question de savoir si elles sont actives dans le domaine culturel (sponsorship, parrainage, mécénat), pour quel montant (respectivement, quelle part de leur chiffre d’affaire), et en faveur de quel type d’expression artistique. Récemment, le directeur de l’Office fédéral de la culture déclarait que, par rapport à l’aide publique, le complément apporté par le sponsoring peut être considéré comme «la confiture sur le pain»; il affirmait aussi que «la diminution des subventions publiques a été équilibrée par une intervention accrue du secteur privé dans la vie culturelle et artistique» (Streiff 1998). Il est urgent de connaître l’évolution de cette intervention, et la proportion de confiture sur la tartine. L’acquisition de ces informations ne coûterait pas très cher, puisque le recensement des entreprises a bel et bien lieu, et est complété par des recueils intermédiaires d’information. Il s’agit dès lors de procéder à du lobbying auprès des responsables de ce recensement, pour les persuader du bien-fondé de ces questions.

Tel serait alors l’indicateur proposé:

#### Mesures 7.2: entreprises et arts

- 7.2.1 Proportion des entreprises investissant dans et/ou subventionnant le domaine culturel
- 7.2.2 Répartition des entreprises s’adonnant à des activités de parrainage ou de mécénat, en fonction de leurs domaines et secteurs d’activité (selon la typologie «NOGA»)
- 7.2.3 Pourcentage du chiffre d’affaires des entreprises concernées affecté à la culture et aux arts (moyenne à différencier selon les secteurs d’activité des entreprises)
- 7.2.4 Répartition du montant global affecté par l’économie privée à la vie culturelle et artistique, en fonction des soutiens ponctuels-événementiels et des soutiens structurels-institutionnels
- 7.2.5 Formes d’arts soutenues par l’économie privée: répartition du soutien accordé en fonction de divers domaines de la culture (patrimoine, musique, opéra, danse, théâtre, beaux-arts, littérature)
- 7.2.6 Répartition des financements privés en fonction du type de soutien: aide à la conservation, à la création et à la production, à la diffusion et à la promotion

Sources: actuellement inexistantes. Nous renvoyons à notre mesure 15 pour l’évaluation des sources disponibles auprès des fondations; si la

plupart des fondations d'entreprise possèdent des statistiques au moins sommaires sur leurs encouragements, elles sont réticentes à une éventuelle exploitation publique de ces données – leur taux de (non-) réponse à notre enquête indique une tendance au refus. L'Union suisse des fondations culturelles (Schweizerische Arbeitsgemeinschaft kultureller Stiftungen) ne recueille pas de données sur ces dernières. L'Autorité fédérale de surveillance des fondations centralise des données budgétaires générales sur les fondations d'importance nationale; là aussi, si un accord de principe a été donné pour rendre publiques des sommes agrégées, l'éventuelle mise à disposition de données plus détaillées devrait faire l'objet de négociations poussées.

Il semble improbable que, sur ce sujet, les services culturels des administrations publiques disposent de renseignements exhaustifs. En fait, outre les entreprises, les institutions artistiques elles-mêmes sont en mesure de donner de telles indications. Si l'on en croit un article du *Courrier*, paru le 21-22.11.1998, et qui porte sur les exemples particuliers – mais révélateurs – du Grand Théâtre de Genève et de l'Orchestre de la Suisse romande, ce sont les institutions qui prennent ce dossier en charge et qui élaborent des règles sur le soutien qu'elles recherchent, et acceptent: selon le président de la commission «Mécénat» de l'OSR, «les prix ne se discutent pas. Nous avons des contrats-types définissant le montant, les prestations, le nombre de places gratuites, les invitations au cocktail, la places des encarts publicitaires dans le programme, etc.» On voit les données originales qu'une recherche sur le financement privé de la culture permettrait d'obtenir – mais cela suppose un dispositif de recueil d'information qui n'est pas envisageable ici.

Comparabilité internationale: possible à moyen terme, et dans la mesure où des enquêtes systématiques sur le parrainage sont menées. On consultera la bibliographie éditée par le «Zentrum für Kulturforschung» à ce sujet (Wiesand 1990): elle montre que nombre de recherches ont été conduites, mais que des options et des méthodes communes doivent être dégagées pour que ces recherches mènent à des comparaisons sensées.

### **3.3 Indicateurs se référant à des domaines artistiques particuliers**

Comme nous l'avons indiqué dans nos réflexions consacrées à la définition de la culture, notre mandat nous incite à centrer notre interrogation sur les activités définies dans les catégories 0 à 4 de la nomenclature UNESCO

(«Patrimoine culturel», «Imprimés et littérature», «Musique», «Arts scéniques», «Arts plastiques»). Pour tous les indicateurs et sous-indicateurs qui suivent, nous avons procédé à une présentation graduelle: sauf commentaires additionnels, notre liste va du plus simple au plus complexe, du plus aisément faisable au plus ardu à déterminer.

## Mesures 8: Patrimoine culturel

- 8.1 Dépenses des collectivités publiques pour le patrimoine monumental. Répartition de ces dépenses entre communes, cantons, Confédération
- 8.2 Dépenses des collectivités publiques pour le patrimoine archivé. Répartition de ces dépenses entre communes, cantons, Confédération
- 8.3 Dépenses des collectivités publiques pour le patrimoine/Dépenses culturelles totales de ces collectivités
- 8.4 Dépenses des collectivités publiques pour la rétribution du personnel engagé dans la protection et la sauvegarde du patrimoine/Dépenses des collectivités publiques pour le patrimoine

Accessibilité et faisabilité: ces quatre premières mesures ne peuvent évidemment être construites que sous la condition fréquemment rappelée ci-dessus: le codage fin des dépenses publiques.

- 8.5 Personnel engagé dans la protection et la sauvegarde du patrimoine (en «équivalent plein temps»)/Nombre des sites faisant l'objet d'un soutien public
- 8.6 Marge d'autofinancement: Recettes perçues auprès des visiteurs sur les sites, des personnes consultant les archives/Ressources totales, incluant les dépenses engagées par les collectivités publiques pour la sauvegarde du patrimoine

Accessibilité et faisabilité: par un malheureux concours de circonstances, l'Office des constructions fédérales et les Archives fédérales des monuments historiques n'ont pas pu nous répondre (le premier va être dissous, et ses unités réparties dans d'autres services de la Confédération; les secondes sont momentanément fermées en raison de travaux de transformation). Nous ne savons donc pas dans quelle mesure ces mesures sont réalisables.

La Section arts et monuments historiques de l'OFC indique posséder des données et statistiques sur les objets protégés par la Confédération. La Ligue suisse du patrimoine national (Schweizer Heimatschutz) possède des statistiques concernant les cas juridiques dans ce domaine. En outre, certains services culturels ou services spécialisés cantonaux ont indiqué



détenir des données ou statistiques; toutefois, il s'agirait de vérifier dans quelle mesure ces documents permettent une exploitation comparative. L'Association des archivistes suisses, bien que ne produisant pour l'instant pas de statistiques régulières, s'avère être une association faitière bienveillante à l'égard des demandes de coordination; elle centralise ponctuellement des données, et dispose d'une infrastructure et de contacts pour des enquêtes auprès de ses membres. Cette bonne volonté se retrouve chez la plupart des archives cantonales et communales contactées, qui sont plutôt disposées à fournir les statistiques qu'elles possèdent sur leurs fonds et sur leurs visiteurs (les règles liées à la protection des données restant bien sûr réservées).

## Mesures 9: Musées

- 9.1 Dépenses des collectivités publiques pour les musées. Répartition de ces dépenses entre communes, cantons et Confédération
- 9.2 Dépenses des collectivités publiques pour les musées/Dépenses culturelles totales de ces collectivités
- 9.3 Dépenses pour le traitement du personnel engagé dans les musées/ Dépenses des collectivités publiques pour les musées
- 9.4 Nombre, localisation, genre de musées, selon la typologie proposée par l'OFS (Office fédéral de la statistique 1993, p. 13): «musées d'art», «musées d'archéologie et d'histoire», «musées de sciences et d'histoire naturelles», «musées des sciences, des techniques et de la communication», «musées d'ethnographie et d'anthropologie», «musées spécialisés», «musées dits régionaux»
- 9.5 Nombre de musées/Surface d'exposition. A différencier selon la situation des musées dans les petits ou dans les grands centres urbains
- 9.6 Marge d'autofinancement: Recettes perçues auprès des visiteurs des musées/Ressources totales, incluant les dépenses engagées par les collectivités pour les musées. A différencier selon le genre de musées
- 9.7 Personnel engagé dans les musées (en «équivalent plein temps»)/nombre de visiteurs. A différencier selon le genre de musées  
Accessibilité et faisabilité: la publication citée de l'OFS laisse penser que les sources concernant les musées sont bien maîtrisées. Les mesures suivantes nécessiteraient un recueil supplémentaire d'information, car elles sont liées aux richesses artistiques abritées dans les musées d'art.
- 9.8 Musées d'art: Nombre d'œuvres exposées / nombre d'œuvres en dépôt

- 9.9 Musées d'art: Nombre d'œuvres d'artistes suisses/Nombre total d'œuvres en possession des musées d'art
- 9.10 Musées d'art: Nombre d'œuvres datées du XXe et XXIe siècle/Nombre total d'œuvres en possession des musées d'art

Sources et faisabilité: la Section des beaux-arts et des arts appliqués de l'OFC indique posséder des données et statistiques sur, d'une part, ses propres collections et, d'autre part, les plus grands musées d'art du pays; de même, le Musée national suisse possède des données et des statistiques sur les musées en Suisse (déjà exploitées par l'OFS). Par contre, l'Association des musées suisses indique ne pas posséder d'autre documents qu'une liste de membres et un guide (édité tous les deux ans).

En outre:

- a) La personne qui s'occupait à l'Office fédéral de la statistique de la mise à jour régulière et de la publication de la statistique consacrée aux musées en Suisse a vu son poste transféré. Pour que cette statistique puisse être reprise et développée, il serait évidemment indispensable que des forces de travail soient réallouées à la culture au sein de l'OFS.
- b) La «Banque de données des biens culturels suisses» n'est malheureusement plus à disposition, et l'institution privée qui a repris son mandat en charge ne semble pas considérer ce dossier comme prioritaire. En tous cas, le site Internet des musées suisses, qui se situe à l'adresse «[www.arte24.ch](http://www.arte24.ch)», ne se prête pas à une utilisation statistique.
- c) L'Association des musées suisses, très dynamique, prévoit un questionnaire auprès de ses membres. Nous n'y avons pas eu accès, mais savons qu'il a été conçu très court, de manière à optimiser le taux de réponses; nous ne pouvons donc pas suggérer des questions supplémentaires.
- d) Dans le cadre de la protection civile, et particulièrement de la protection des biens culturels, un inventaire de ceux-ci serait en cours d'élaboration. Nous ne savons pas si ce répertoire est avancé, ni selon quels critères il est conduit. Mais la piste est à suivre.

## Mesures 10: Bibliothèques

La dernière publication de l'OFS faisant le point sur le sujet (Office fédéral de la statistique 1997) montre que le domaine des bibliothèques publiques est bien couvert par la statistique. Les bibliothèques auxquelles

nous nous sommes adressés correspondent peu ou prou à celles qui font l'objet de la statistique fédérale. Les sujets envisagés sont également conformes à ceux que nous tentons d'établir pour chacun des domaines culturels traités ici. Pour mémoire:

- 10.1 Dépenses des collectivités publiques pour les bibliothèques (communes, cantons et Confédération; selon les catégories de bibliothèques: scientifiques, de lecture publique, d'étude et de culture générale)
- 10.2 Dépenses des collectivités publiques pour les bibliothèques (communes, cantons et Confédération)/Dépenses culturelles totales de ces collectivités
- 10.3 Dépenses pour le traitement du personnel engagé dans les bibliothèques/Dépenses des collectivités publiques pour les bibliothèques
- 10.4 Dépenses des bibliothèques pour l'acquisition de livres et de périodiques/Dépenses des collectivités publiques pour les bibliothèques
- 10.5 Nombre de livres obtenus gratuitement (dépôt légal, etc.)/nombre de livres acquis par l'achat (pour les bibliothèques cantonales et nationale)
- 10.6 Nombre de prêts/nombre de lecteurs inscrits (selon les catégories de bibliothèques)
- 10.7 Marge d'autofinancement: Produits dus aux inscriptions des lecteurs et aux amendes/Ressources totales, incluant les dépenses engagées par les collectivités

Faisabilité assurée, si l'on considère la statistique des bibliothèques déjà existante, qui présente des tableaux sur les recettes, les dépenses, le personnel, les collections et les opérations de prêt. Nous pouvons aussi nous référer aux réponses données à notre questionnaire par les bibliothèques contactées qui, même lorsqu'il ne s'agit pas de grandes institutions, font état de la production de rapports annuels pouvant dans la plupart des cas fournir les données nécessaires.

Pour cette mesure comme pour les suivantes, l'apport de la Bibliothèque nationale suisse, bien que ne couvrant pas l'entier du champ, est décisif. La Phonothèque nationale suisse indique ne pas posséder de statistiques ou données.

Nous prenons acte toutefois de la très grande réserve dont fait preuve l'institution centrale qu'est l'ASBB (Association suisse des bibliothèques et des bibliothécaires), qui recueille des données financières sur les bibliothèques et les considère comme confidentielles.

## Mesures 11 : Littérature

- 11.1 Dépenses publiques pour les hommes et femmes de lettres, par communes, cantons et Confédérations (bourses, distinctions, subsides d'entretien personnel)
- 11.2 Dépenses des collectivités publiques pour les hommes et femmes de lettres / Dépenses culturelles totales de ces collectivités
- 11.3 Evolution du nombre d'écrivains soutenus par les collectivités publiques, par communes, cantons et par la Confédération, ainsi que par régions linguistiques
- 11.4 Dépenses publiques pour les éditeurs établis en Suisse, en faveur de la publication d'œuvres d'écrivains suisses/dépenses publiques totales de soutien aux éditeurs de livres
- 11.5 Dépenses publiques en faveur de l'édition d'ouvrages d'écrivains suisses/chiffre d'affaires des éditeurs concernés
- 11.6 Nombre de livres dont l'édition est soutenue par les collectivités publiques/nombre de livres publiés annuellement en Suisse

Accessibilité et faisabilité: la Bibliothèque nationale suisse, disposée à collaborer, constitue la meilleure source d'information sur la production littéraire suisse: bénéficiant du dépôt légal, elle recueille et construit des données sur les auteurs, les titres, les traductions, et fait une statistique du prêt pour ce qui la concerne. En outre, les publications de l'OFS montrent que des données existent, et peuvent être utilisées pour la construction des indicateurs proposés. L'*Annuaire statistique de la Suisse* propose un tableau des «Livres édités en Suisse et parus en librairie selon le genre d'ouvrages et la langue» en précisant que «près de la moitié de ces livres étaient l'œuvre d'auteurs suisses» (Office fédéral de la statistique 1998, p. 447).

Par contre, pour ce qui touche au domaine économique, les données officielles semblent assez lacunaires – en raison sans doute de la très grande modestie des moyens alloués à l'aide à la littérature. Si elle va à l'encontre des objectifs visés par les institutions de lecture publique, la récente fronde contre la gratuité des prêts en bibliothèque, lancée par des auteurs francophones désireux de se voir rétribuer en fonction des prêts de leurs ouvrages, permet d'évoquer l'état de nécessité dans lequel vivent de nombreux écrivains – la campagne en question n'ayant d'ailleurs pas été lancée par les plus nécessiteux.

Le Buchverleger-Verband der deutschsprachigen Schweiz VVDS mentionne l'existence de statistiques et de listes concernant le marché du livre.

C'est ici qu'il nous faut souligner la nécessité d'une statistique qui ne soit pas axée que sur des données monétaires. Cardona et Rouet illustrent les limites d'une approche purement économiste: se référant à une étude conduite par le Ministère de la culture, ils rappellent qu'en France, dans le domaine de l'édition de livres, 400 entreprises réalisent la quasi totalité – 99.5% – du chiffre d'affaires; les 0.5% restants sont produits par des entreprises dont le poids économique est infime, mais qui jouent un rôle «qualitatif» (et, à long terme, quantitatif) non négligeable sur l'ensemble du domaine: ils contribuent au renouvellement de la production éditoriale, en étant actifs bien au dessus de la moyenne (pour 80% de leur catalogue, contre 45% pour l'ensemble de la corporation) pour l'apport de nouveautés et de nouveaux auteurs (Cardona 1987, p. 179-180). Des tendances similaires ont été enregistrées dans l'industrie du disque.

Rappelons que plusieurs associations faitières ou organisations disent posséder des listes de membres plus ou moins détaillées: c'est le cas de la Société suisse des écrivaines et des écrivains, des Ecrivains suisses du groupe d'Olten et du Netzwerk schreibender Frauen.

## Mesures 12: Musique et opéra

- 12.1 Dépenses des collectivités publiques pour la musique jouée. Répartition de ces dépenses entre communes, cantons et Confédération
- 12.2 Dépenses des collectivités publiques pour la musique jouée/Dépenses culturelles totales de ces collectivités
- 12.3 Dépenses des collectivités publiques pour la formation à la pratique musicale (amateur et professionnelle) dans les écoles et conservatoires de musique. Répartition de ces dépenses entre communes et cantons
- 12.4 Dépenses publiques affectées à la commande d'œuvres musicales et aux distinctions en faveur de compositrices et de compositeurs/Dépenses affectées au soutien aux ensembles musicaux
- 12.5 Nombre d'ensembles musicaux soutenus régulièrement (i.e. à travers une aide à leur fonctionnement)/Nombre d'ensembles musicaux soutenus ponctuellement (i.e. sur la base de projets spécifiques). Répartition de ces aides par communes et cantons
- 12.6 Musique jouée dans les lieux et par les ensembles soutenus régulièrement ou ponctuellement: répartition des œuvres en fonction des périodes (siècles) où elles ont été composées

N. B.: Nous ne souhaitons pas entrer dans un débat de musicologie critique sur la musique sérieuse, savante, classique, opposée à celle de

divertissement, de danse, ou encore dite «jeune» ou «actuelle». Nous n'entrerons pas dans les querelles sur les mérites respectifs de la musique ancienne, baroque, classique, romantique, moderne, contemporaine, etc. Une typologie complexe, multi-critères, serait nécessaire pour décrire adéquatement le champ de la production musicale et l'évolution des modes et des techniques d'expression. Soucieux de proposer des distinctions entre diverses sortes de musique, nous proposons cette séparation simpliste, qui permet néanmoins de révéler les politiques de programmation des ensembles et des lieux soutenus par les collectivités publiques.

- 12.7 Nombre de concerts proposés dans leur lieu de résidence par des ensembles soutenus par des collectivités publiques/Nombre total de concerts assurés par ces ensembles
- 12.8 Saisons musicales: nombre de concerts assurés par des ensembles locaux/Nombre de concerts assurés par des orchestres venant d'ailleurs (ensembles suisses et étrangers)
- 12.9 Auto-financement: recettes perçues auprès des auditeurs de concerts/Ressources totales, incluant les subventions accordées par les collectivités publiques
- 12.10 Pratiques musicales: nombre d'élèves professionnels dans les conservatoires/nombre total d'élèves dans les conservatoires et écoles de musique

Accessibilité et faisabilité: les dépenses publiques pour la musique sont relativement accessibles et détaillées. L'Association suisse des orchestres professionnels recueille des données financières sur les orchestres membres (pour la pratique en amateur, c'est la Société fédérale des orchestres qui s'en charge). Sur les musiciens professionnels, l'Union suisse des artistes musiciens détient des statistiques et l'Association suisse des musiciens une liste de membres et des données de base; dans le domaine amateur, le Conseil suisse de la musique recueille des données financières sur ses associations membres (qui regroupent 500'000 musiciens amateurs). Les organisations suivantes détiennent des informations au moins sommaires dans leur domaine spécifique: Action CH-Rock, FrauenMusikForum Schweiz FMF, Schweiz. Blasmusikverein SBV (plus de 86'000 membres), Eidg. Jodlerverband EJV (environ 60'000 membres) et MusikerInnen Kooperative Schweiz.

Il en va de même pour les données concernant les conservatoires et écoles de musique: l'Association suisse des écoles de musique élabore des statistiques détaillées et est disposée à collaborer avec l'OFS. On

pourrait compléter la statistique des élèves en les différenciant selon l'instrument étudié.

Quant aux données sur les répertoires des orchestres et sur les programmes des concerts, elles semblent difficiles à obtenir en l'état – ce qui constitue une raison de plus pour ne pas entrer dans un débat sur une typologie sophistiquée. Les sociétés régissant les droits d'auteur, qui auraient pu fournir par exemple des indications sur la fréquence d'exécution des œuvres n'étant pas entrées dans le domaine public, laissent entendre qu'elles ne possèdent pas de données qu'elles pourraient mettre à disposition; pourtant tel semble bien être leur domaine d'activité. Si c'est bien le cas et si ces données s'avéraient accessibles, des mesures intéressantes pourraient être proposées.

Quant aux programmes des saisons, à moins que les services culturels des collectivités locales n'en gardent trace, ils semblent ne pouvoir être reconstruits que si des enquêtes sont conduites auprès des organisateurs de concerts – mais notre questionnaire ne leur a pas été adressé, respectivement n'a pas trouvé grâce à leurs yeux.

Relevons enfin une limite, ici particulièrement patente, de la construction de notre objet (i.e. de la définition de notre mandat) et de la limitation aux dépenses publiques. Dans le domaine de la musique comme dans celui du livre, l'importance de l'économie privée et de l'industrie culturelle est énorme. Une étude sur les complémentarités et les contradictions entre apports publics et privés devrait impérativement être conduite dans ces secteurs artistiques.

### Mesures 13: Théâtre

- 13.1 Dépenses des collectivités publiques pour le théâtre. Répartition de ces dépenses entre communes, cantons et Confédération
- 13.2 Dépenses des collectivités publiques pour le théâtre/Dépenses culturelles totales de ces collectivités
- 13.3 Nombre de compagnies et/ou de théâtres soutenus régulièrement (i.e. à travers une aide à leur fonctionnement)/nombre de compagnies et/ou de théâtres soutenus ponctuellement (i.e. sur la base de projets spécifiques)
- 13.4 Nombre de spectacles produits par des compagnies soutenues régulièrement/Nombre de spectacles soutenus ponctuellement

Accessibilité: Ces deux derniers indicateurs concernent essentiellement la production théâtrale urbaine. Les données sont assurément à disposition dans les services culturels des villes, ainsi que dans ceux des cantons.

- 13.5 Nombre et proportion des spectacles de théâtre créés/coproduits/accueillis dans les grands théâtres professionnels
- 13.6 Nombre de pièces écrites par des auteurs suisses et jouées dans les théâtres professionnels: créations / pièces du répertoire

Accessibilité: La Société suisse des auteurs dispose de ce genre de données.

- 13.7 Nombre de troupes de théâtre amateur par régions linguistiques, région NUTS, et dans les zones urbaines et non-urbaines
- 13.8 Marge d'autofinancement: Recettes perçues auprès des spectateurs de théâtre/Ressources totales, incluant les dépenses engagées par les collectivités

Accessibilité et faisabilité: L'Union des théâtres suisses (UTS), qui recueille des données concernant les grands théâtres professionnels du pays, et la Fédération suisse des sociétés théâtrales d'amateurs, se sont déclarées disposées à participer à la statistique culturelle de la Suisse. Elles seront des partenaires précieux. Il en va de même de la Société suisse du théâtre et du Centre Suisse ITI. Pour le théâtre populaire, le Zentralverband Schweizer Volkstheater a des données détaillées (Suisse alémanique et romanche).

Sur les acteurs professionnels, les interlocuteurs seront l'Association suisse des créateurs de théâtre (ACT-VTS), le Schweiz. Bühnenkünstlerverband, l'Association pour les artistes – théâtre – promotion (KTV), le Bureau Arts de la Scène des Indépendants et le Syndicat suisse romand du spectacle.

Dans le domaine amateur, la Fédération suisse des sociétés théâtrales d'amateur recueille des données sur les troupes (au Tessin, les Teatri associati della Svizzera Italiana disent posséder au moins des listes). Enfin, dans leurs domaines spécifiques, l'Association suisse du théâtre pour l'enfance et la jeunesse et l'Association suisse pour le théâtre de marionnettes possèdent des données détaillées.

Notons que l'Association des théâtres de poche avait tenté de faire passer un questionnaire auprès de ses membres – avec d'ailleurs l'appui logistique de l'OFS. Mais le taux de retour s'est avéré insuffisant. C'est un des dilemmes auxquels seront confrontés les responsables de la statistique culturelle: ils peuvent compter sur le soutien des associations et, si les données manquent, proposer qu'elles fassent des enquêtes auprès de leurs membres. Mais l'Office de la statistique devrait pouvoir se prononcer sur les questions posées d'une part;



d'autre part et surtout, demeure le problème du taux de réponse pour un questionnaire épistolaire non contraignant.

Relevons qu'une statistique de l'Union des théâtres suisses est annuellement publiée (elle paraît jusque dans la *Theaterstatistik* du *Deutscher Bühnenverein*); cette statistique fait une assez large place à des données qui n'entrent pas dans le cadre de ce mandat, en produisant des tableaux concernant les spectateurs. Si la statistique culturelle suisse devait s'étendre à la demande de culture, elle aurait en l'UTS un interlocuteur important.

Nous avons renoncé à proposer un indicateur concernant le personnel stabilisé des institutions et des ensembles théâtraux: l'UTS propose un tableau en la matière, mais celui-ci montre surtout la profonde différence entre théâtres romands et alémaniques, différence due à la fois à des disparités dans les moyens et à des modes très contrastés d'organisation de l'institution théâtrale. Si le Stadttheater de Saint-Gall annonce employer 43 personnes à sa direction et le Théâtre Vidy Lausanne 3, cela ne saurait être référé à des différences proportionnelles de taille et de budgets; il serait donc imprudent de produire des statistiques qui ne soient pas accompagnées d'une description précise et concrète de ce que l'on pourrait appeler la «culture organisationnelle» des institutions théâtrales.

#### Mesures 14: Danse

- 14.1 Dépenses des collectivités publiques pour la danse. Répartition de ces dépenses entre communes, cantons et Confédération
- 14.2 Dépenses des collectivités publiques pour la danse/Dépenses culturelles totales de ces collectivités
- 14.3 Nombre de compagnies de danse soutenues régulièrement (i.e. à travers une aide à leur fonctionnement)/nombre de compagnies de danse soutenues ponctuellement (i.e. sur la base de projets spécifiques)
- 14.4 Nombre de spectacles produits par des compagnies soutenues régulièrement/Nombre de spectacles soutenus ponctuellement

Sources: Ces deux derniers indicateurs concernent essentiellement la production chorégraphique urbaine. Les données sont assurément à disposition dans les services culturels des plus grandes villes, ainsi que dans ceux des cantons.

- 14.5 Nombre de productions propres créées dans les grands théâtres professionnels/Nombre de spectacles de danse accueillis

14.6 Ecoles et studios de danse en Suisse: répartition par villes, cantons, régions

14.7 Ecoles et studios de danse en Suisse: répartition par type de formation et de tradition chorégraphique

Accessibilité et faisabilité: Les associations faitières de la danse affirment détenir ce genre d'information; l'Association suisse des professeurs de danse classique conduit une statistique auprès de ses membres. Il s'agit encore de vérifier l'accord sur les définitions des catégories en question, et sur les classements des producteurs dans ces catégories.

14.8 Marge d'autofinancement : Recettes perçues auprès des spectateurs/ Ressources totales, incluant les dépenses engagées par les collectivités publiques

Sources: Cette dernière mesure est problématique puisque, au contraire du théâtre – ou du moins de ses grandes institutions –, aucune association faitière ne produit de statistiques concernant spécifiquement la production chorégraphique. C'est donc pour mémoire et par souci de parallélisme que nous mentionnons cet indicateur.

Plus généralement l'Association suisse des professionnels de la danse, la Vereinigung Schweiz. Berufsverbände des Tanzes et l'Association suisse des danseurs et chorégraphes (ainsi que la Société suisse du théâtre) indiquent posséder des données sur les danseurs et les troupes. Dans leurs domaines, l'Association professionnelle suisse de la danse et du mouvement ainsi que la Fédération nationale des costumes suisses (plus de 27'000 membres) possèdent des données au moins sommaires.

## Mesures 15: Beaux-Arts et photographie

15.1 Dépenses des collectivités publiques pour les artistes. Répartition de ces dépenses entre communes, cantons et Confédération

15.2 Dépenses des collectivités publiques pour les artistes/Dépenses culturelles totales de ces collectivités

15.3 Dépenses des collectivités publiques pour la formation dans les beaux-arts. Répartition entre les cantons, les communes, la Confédération

15.4 Nombre d'élèves dans les écoles d'art. Répartition par sections et modes d'expression

15.5 Prestations des collectivités publiques pour les artistes: mise à disposition d'espaces de travail, d'ateliers. Répartition selon communes, cantons et Confédération

15.6 Prestations des collectivités publiques pour les artistes: commandes d'œuvres dans le cadre des travaux publics. Nombre d'œuvres commandées et montants en jeux. Répartition selon communes, cantons et Confédération

Sources et faisabilité: la plupart de ces mesures devraient être atteignables grâce à un codage fin des dépenses publiques. Une autre source, celle des écoles d'art elles-mêmes, semble peu sûre: d'après les réponses que nous avons reçues, la Conférence des directeurs des écoles d'art suisses ne centralise pas de telles données, et les écoles d'art elles-mêmes affirment ne pas en posséder de cette sorte – ce qui nous semble tout de même étonnant...

Cette forme de production artistique étant fortement individualisée, nous renvoyons pour le surplus aux indicateurs concernant la population artistique, ainsi qu'à ceux répertoriés dans la rubrique «Musées»

Les associations faitières semblent recueillir essentiellement des données concernant leurs membres, éventuellement les œuvres. La Société des peintres, sculpteurs et architectes suisses, la Société suisse des femmes artistes (en arts visuels) ainsi que l'Antenne romande de l'Institut suisse pour l'étude de l'art possèdent des données au moins sommaires sur leurs membres, respectivement sur les artistes suisses. (*Les Archiv für schweizerische Kunstgeschichte*, dont l'existence semble menacée, ne possède pas de données quantitatives. Enfin, la *Schweizerische Stiftung für Photographie* ne possède des données que sur ses propres stocks).

Mesures 16: Administration, activités non ventilables, formes et types d'intervention publique

- 16.1 Montant des budgets gérés par les services et offices culturels des communes, cantons et de la Confédération
- 16.2 Personnel (en équivalent plein temps) occupé dans les services et offices culturels des cantons, communes, de la Confédération
- 16.3 Dépenses publiques consacrées à la conservation culturelle/Dépenses culturelles totales (services ou offices des communes, des cantons et de la Confédération) (Complément aux mesures 1.3, 2.3, 3.3)
- 16.4 Dépenses publiques consacrées à la production culturelle/Dépenses culturelles totales (services ou offices des communes, des cantons et de la Confédération) (Complément aux mesures 1.3, 2.3, 3.3)
- 16.5 Dépenses culturelles consacrées à la promotion et à la diffusion de la culture/Dépenses culturelles totales (services ou offices des communes, des cantons et de la Confédération) (Complément aux mesures 1.3, 2.3, 3.3)

- 16.6 Dépenses culturelles liées (i.e. dépenses durables, reconduites spécifiquement par voie de décision budgétaire)/Dépenses culturelles totales
- 16.7 Part des dépenses casuelles (i.e. liées à des décisions ponctuelles prises au sein des offices ou services concernés)/Budget total des services et offices culturels

Faisabilité: Nous retrouvons là l'impératif évoqué tout au long de cette liste d'indicateurs: la nécessité de disposer d'un codage fin des dépenses publiques. Toutefois, les services et offices culturels disposant d'un budget et de comptes, ces données doivent pouvoir être aussi reconstituées par leur intermédiaire (rappelons qu'ils sont en général bien disposés à l'égard d'une statistique culturelle fédérale).

- 16.8 Montant et affectation des fonds de loterie dédiés aux activités culturelles et/ou mises à disposition des collectivités publiques à cette fin
- 16.9 Fondations et associations: Moyens à disposition des fondations et associations, selon leur statut juridique
- 16.10 Fondations et associations: Sommes allouées par des fondations d'envergure nationale, selon les domaines d'activité artistique soutenus

Sources: selon nos informations, la «Stiftungsaufsicht», rattachée au Département fédéral de l'Intérieur, rassemble des données financières concernant les fondations et associations d'importance et d'envergure nationales – et ceci ne concerne pas que les fondations publiques, mais aussi les fondations établies lors de jubilé de grandes banques ou de grandes entreprises, par exemple.

Les bases juridiques sur lesquelles se fonde le travail de cette institution de surveillance ne nous étant pas connues, nous ne proposons qu'une mesure très générale et très agrégée.

### Sources complémentaires

Nous ne voudrions pas clore cette liste d'indicateurs possibles sans évoquer des mesures déjà effectuées, et qui touchent à la *consommation* culturelle et artistique. Même si notre mandat nous assignait de nous pencher sur les dépenses publiques et sur les activités de production artistique, nous rappelons que, dans plusieurs enquêtes effectuées à l'Office fédéral de la statistique, des données sont recueillies, qui prendraient tout leur sens dans une statistique culturelle globale. Il s'agit à notre connaissance de:

- questions portant sur les pratiques culturelles dans le panel «Demain la Suisse»: pratiques de lecture et achat de livres; fréquentation de specta-

cles ou d'expositions, en fonction d'une tripartition de la culture: populaire, «jeune», légitime.

- questions sur les loisirs et l'usage des médias dans une «Enquête sur les revenus et la consommation» conduite en 1998.
- questions sur les activités associatives et les activités de loisirs dans l'«Enquête suisse sur la santé».

En outre, comme nous l'avons indiqué, des enquêtes sur la consommation sont également accomplies par quelques associations faitières – rappelons les chiffres de l'Union des théâtres suisses sur les spectateurs payants et le nombre de places, mentionnons aussi des enquêtes ponctuelles effectuées dans les services culturels communaux ou cantonaux à Genève, Zurich et Lausanne.



## 4 Conclusion: de la faisabilité et de l'opportunité d'une statistique culturelle en Suisse

### 4.1 Le contexte

C'est en 1967 qu'a eu lieu à Monaco une des premières réunions internationales sur les politiques culturelles (Fanchette 1987, p. 171). En 1971, lors d'une réunion d'experts du Conseil de l'Europe sur les comptes nationaux, à Paris, il fut question d'établir des comptes culturels (Gouiedo 1987, p. 163). Pour sa part l'UNESCO organisait plusieurs conférences sur les politiques culturelles durant la décennie: dès celle de Venise (1970), les ministres manifestent un «large accord», plusieurs Etats faisant dès lors «un effort original [...] pour rationaliser la collecte et la présentation des statistiques culturelles»; toutefois, ce sont principalement des enquêtes ponctuelles qui ont pu être effectuées, sans caractère périodique et «rarement intégrées à un système d'information statistique cohérent» (Girard 1982, p. 119, pour un bilan des efforts accomplis durant la décennie antérieure). Les années 1970 ne semblent pas s'achever sur des résultats concrets ou durables, mais les efforts entrepris au niveau international en matière de statistique culturelle reflètent un intérêt accru depuis les années 1980. Les recommandations, rapports et autres répertoires se multiplient: jusqu'au milieu des années 1980, pas moins de 55 documents du genre sont publiés, principalement des études spécifiques par champ et/ou dans un pays donné. Et c'est en 1998 que paraît le volumineux *Rapport mondial sur la culture* (UNESCO 1998), qui pour susciter des objections méthodologiques et théoriques qui ne sont pas nouvelles, n'en est pas moins le premier document de l'UNESCO à tenter de concrétiser les ambitions si souvent exprimées auparavant.

Le fait qu'en Suisse, le besoin se fasse sentir de données extensives, quantitatives et fiables sur les dépenses effectuées en matière culturelle n'est donc pas une surprise. Il s'inscrit dans cet intérêt croissant voué aux politiques culturelles. Il se situe aussi dans la mise en question, tout aussi perceptible au niveau international, des politiques publiques «volontaristes». Depuis le milieu des années 1980, à la suite de la crise économique et dans un climat empreint d'un scepticisme croissant à l'égard des états-providence, les Etats ont commencé à s'intéresser de plus près à leurs dépenses culturelles. Augustin Girard affirmait, en introduction à l'ouvrage publié à la conférence d'Avignon, qu'après une période d'une vingtaine d'années (1965-1985) pendant laquelle les politiques publiques de la culture se sont développées sous l'égide du *welfare state*, on observe «un effacement des idéaux sociaux du développement culturel au profit d'une perspective plus économique et néo-libérale» (Girard 1988, p. 11).

Selon l'auteur, plus que d'une évolution amenée par les difficultés économiques et budgétaires des collectivités publiques, il s'agit là d'un changement délibéré d'orientation, tant les sommes engagées dans la culture sont «minimes par rapport aux grandes masses budgétaires» (ibid.).

Ce changement drastique est lié à plusieurs autres facteurs. Il résulte de (ou a peut-être contribué à provoquer) une perte de légitimité d'institutions culturelles autrefois tenues pour intouchables. Ce déclin peut se lire, paradoxalement, dans les stratégies acharnées de certaines villes, qui font de leurs institutions culturelles des éléments de marketing urbain, dans une perspective que l'on pourrait dire de concurrence cosmopolite (Bianchini 1993). D'autre part, Dupuis et Rouet lient la «demande sociale de chiffres et de statistiques» en matière de culture, à la prise en compte progressive d'un champ culturel dépassant le seul domaine des beaux-arts (Dupuis 1987b). Des facteurs de démographie au sein de la population artistique ont peut-être également contribué à cette évolution. Pasquier indique que, dans les années 60, les recherches avaient surtout porté sur le public et ses pratiques, dans l'idée de mesurer les effets de la politique de démocratisation de l'accès à la culture de l'époque (Pasquier 1987); dès les années 1970 (et surtout 1980 pour ce qui est des études d'envergure, notamment sur le plan international) ce sont les producteurs – les artistes eux-mêmes – qui font l'objet de statistiques et d'analyses systématiques; cette inflexion de la recherche serait notamment due à l'arrivée sur le marché culturel d'un nombre important d'artistes nés dans les années de l'après-guerre. Au moins en France, l'accroissement des créateurs et donc des demandeurs serait à mettre en relation avec le souci d'évaluer avec précision les moyens à mettre à disposition. C'est donc, lié à la trop fameuse crise des finances publiques, dans tout un faisceau de tendances, parfois paradoxalement convergentes, qu'il faut comprendre le mandat qui nous a été attribué, et qui nous assignait de nous pencher sur l'offre culturelle et non sur la demande.

Si, comme plusieurs auteurs le relèvent, l'attention croissante à ce qu'on pourrait appeler l'économie de la culture – et le besoin, qui va de pair, en formulation et en évaluation de politiques culturelles – date de cette phase historique, nous osons supposer que la demande de données chiffrées sur la culture en Suisse n'est pas à rattacher à une volonté univoque de réduction des efforts publics dans le domaine. Des données extensives et fiables peuvent tout autant être utiles pour la défense des investissements culturels.

Cardona et Rouet (Cardona 1987) esquissent les particularités du champ culturel par rapport à d'autres secteurs de l'économie. On y constate une coexistence d'unités de production de taille très inégale, allant de l'orga-



nisation bénévole à très petite échelle jusqu'aux entreprises multinationales. Le tissu associatif y est particulièrement actif, ce qui veut dire aussi éphémère et mouvant (la mobilité et la plasticité de ce champ ont été relevées par nos interlocuteurs, et décrites maintes fois comme un obstacle à la statistique). Il est parfois difficile non seulement de repérer ces associations, mais aussi de définir la nature de leurs activités, leurs services se situant souvent «aux frontières de la production artistique et de l'animation culturelle, [...] aux confins du professionnalisme et de l'amateurisme» (id., p. 178), Enfin, le poids de l'action des pouvoirs publics, des donations, etc., fait que, souvent, ces domaines «obéissent à des modes de fonctionnement et des logiques de production sensiblement différents des activités marchandes», avec des produits et activités dont la rentabilité «ne peut être que faible ou même inexistante», voire, très souvent, négative (ibid.). Bref, Cardona et Rouet relèvent que la production de biens et services culturels «n'a pas la cohérence d'un secteur économique, ni dans ses structures, ni dans ses activités, ni dans ses produits» (id., p. 179).

Mais le soupçon utilitariste qui pèse sur toute sorte de dépense publique n'est pas nécessairement l'attitude la plus rationnelle en regard des politiques sociales, éducatives et culturelles. La culture peut aussi être vue comme une instance de formation, d'intégration et d'innovation, à valoriser et à soutenir dans le cadre de politiques publiques à moyen et à long terme. C'est pourquoi nous ne cachons pas, dans ce contexte, que nos sympathies vont à un Etat qui assume ses responsabilités dans ce domaine. Le but d'une statistique culturelle doit être, en dernière analyse, de permettre une politique cohérente et consciente de ses implications, de ses moyens et de ses buts (Girard 1992, p. 6). La statistique culturelle peut fournir aux décideurs des outils et critères d'action dans leurs stratégies et décisions. Un agencement conceptuel sensé et des données chiffrées fondées permettent l'élaboration, la mise en œuvre et, le cas échéant, la défense de politiques culturelles profilées en fonction d'un projet explicite. Nous avons tenté de concevoir des indicateurs de la manière la plus impartiale et la plus équilibrée; il n'en reste pas moins que nous appellerions politique culturelle des décisions prises en faveur du soutien à la culture plutôt qu'en faveur du démantèlement de ce soutien. Nous ne dissimulerons pas notre espoir que les mesures que nous avons proposées permettront de justifier une politique culturelle qui, certes, puisse être soumise à l'évaluation, à la révision et à la critique, mais qui soit aussi, dans la mesure de ses moyens, volontariste, affirmée et dynamique.

## 4.2 Le travail à accomplir

Il s'avère que dans certains domaines et en leur état actuel, les sources à disposition ne permettent pas de constituer une statistique descriptive élémentaire qui soit véritablement couvrante. Il est facile d'imaginer un scénario utopique dans lequel ces sources seraient assez rapidement vérifiées et standardisées, de manière à ce que, d'ici une petite dizaine d'années, la Suisse se dote d'une statistique culturelle vraiment euro-compatible, et coordonnée avec les exigences des organisations internationales: un tel scénario requiert la constitution d'une équipe de dix personnes, au travail pendant plus de trois ans sur la résolution de tous les problèmes que nous avons évoqués au long de ce rapport. Mais ce scénario n'a aucune chance de voir le jour, en l'état des moyens alloués à la politique culturelle de la Confédération et des collectivités locales, en l'état actuel des priorités définies par le contexte économique et politique pour le recueil de données statistiques. Restons-en donc au réalisme.

Dans tous les cas de figure, il est nécessaire que les dépenses publiques en matière de culture fassent l'objet d'un codage fin. Comme nous l'avons relevé ci-dessus, le modèle de Buschor ne peut servir le but d'une statistique culturelle que lorsque le catalogage des activités culturelles se fait de manière plus détaillée que dans les six catégories actuellement dévolues à la culture. Pour permettre une statistique longitudinale, ce codage fin devrait être systématique et régulier.

Si, comme nous avons cru le comprendre, ce modèle comptable doit être remplacé par une autre manière de tenir la comptabilité nationale, élaborée en fonction des exigences du Fonds Monétaire International, il est indispensable de prévoir, dès avant la mise en place de ce nouveau modèle, un codage qui permette l'élaboration d'une statistique différenciée des dépenses publiques pour la culture, à tous les niveaux institutionnels.

Un autre préalable à la mise sur pied d'une telle statistique est lié au travail que nous avons accompli pour élaborer ce présent rapport. Il s'agit, pour les tester mieux que nous n'avons pu le faire, de remonter aux sources que nos interlocuteurs affirment constituer, et qu'ils seraient disposés à mettre à disposition. On obtiendrait alors des renseignements supplémentaires:

- a) sur la qualité et la comparabilité de ces données; il s'agit là d'un gros travail, nécessitant non seulement l'analyse des annexes qui nous ont été remises, mais aussi la prise de contact avec les organisations ayant affirmé leur disponibilité mais n'ayant pas remis d'annexe ou l'ayant fait de manière seulement indicative;

- b) sur les institutions, organisations et associations qui ne nous ont pas répondu et qui pourraient néanmoins être estimées importantes pour l'établissement d'une statistique de la culture;
- c) sur les raisons qui ont poussé certaines institutions ou organisations, interlocuteurs jugés essentiels pour l'élaboration d'une statistique de la culture, à se déclarer réfractaires à la collaboration;
- d) sur le problème encore peu exploré statistiquement du financement privé de la culture; pour ce faire, il est important d'obtenir que le recensement fédéral des entreprises accepte d'insérer dans une prochaine livraison des questions sur le sujet (cf. ci-dessus, mesure 7.2); il faudrait aussi envisager d'adresser un questionnaire spécifique aux fondations et organisations privées que nous n'avons pas ou insuffisamment atteintes.

Ces préalables étant posés, et face à une demande manifeste à la fois au plan national et au plan international, une conclusion s'impose: il faut prévoir dans un des offices fédéraux en charge de la culture ou de la statistique, des postes de collaborateurs scientifiques. Sans allocation de ressources supplémentaires, il est inconcevable de pouvoir coordonner, puis le cas échéant développer la statistique culturelle. Certes, des fragments de statistique culturelle continueraient à être produits; mais ils ne pourraient être ni systématisés ni régularisés. Le fait de ne pas accorder des moyens supplémentaires à la statistique de la culture en Suisse serait une manière de réduire à bien peu de chose les crédits consentis par les Offices de la Statistique et de la Culture en faveur du présent mandat: ce qu'il a permis d'obtenir – l'état des lieux des sources, et l'élaboration d'indicateurs – ne pourrait pas être mis en œuvre ni en valeur.

Les forces de travail scientifique engagées pourraient jeter les bases d'un *Observatoire statistique de la vie culturelle en Suisse*. Ses collaborateurs se verraient attribuer les tâches suivantes:

- a) exploiter les données émanant du Recensement fédéral de la population et du Recensement fédéral des entreprises (selon nos propositions ci-dessus);
- b) élaborer progressivement une statistique fine des dépenses publiques en faveur de la culture;
- c) produire périodiquement des statistiques sur les différentes formes artistiques retenues dans notre définition; chaque art ou secteur pourrait être étudié tous les 5-8 ans, par rotation;
- d) envisager la mise sur pied d'une statistique consacrée à la consommation culturelle, en tirant en particulier profit des données déjà constituées sur

le sujet, que ce soit à l'OFS, dans les organisations faitières ou dans des recherches ponctuelles (cf. par ex. Meier-Dallach 1991).

- e) assurer le suivi international des statistiques de la culture, en produisant des données compatibles sur un plan international et en participant aux travaux européens d'élaboration des cadres et des programmes de recherches<sup>15)</sup>.

La statistique culturelle pourrait ainsi s'établir en tablant sur différentes formes de transversalité et de synergie: mise en valeur des données produites et détenues dans d'autres sections de l'OFS, constitution et mise à jour permanente d'un pool d'informateurs institutionnels publics et privés (basé sur la liste d'adresses que nous avons constituée), qui fourniraient régulièrement des données de base.

Le questionnaire que nous avons fait remplir nous a donné des renseignements sur les organismes qui récoltaient et conservaient des informations utilisables pour une statistique globale. La liste analytique détaillée des institutions que nous avons contactées représente un volet fécond du travail que nous avons accompli, mais il s'agit d'approfondir et d'améliorer l'information déjà obtenue: ces organismes ne nous ont, la plupart du temps, que sommairement décrit la documentation dont ils disposent. Il s'agirait de dresser des inventaires plus complets, raisonnés, comparatifs, de cette information potentiellement ou réellement disponible. Alors seulement des données standardisées pourront être recueillies, qui permettront à la statistique culturelle de faire fonctionner les indicateurs que nous avons suggérés; alors seulement la comparaison nationale et internationale pourra se développer.

\*

Le regard que nous pouvons porter sur la recherche que nous avons conduite dans le cadre de ce mandat, est à la fois critique et confiant. En fait, la tâche qui nous a été assignée était très ambitieuse, et, au terme de cette recherche, il s'avère que les données synthétiques manquent pour établir une statistique culturelle fédérale.

A vrai dire, nous ne sommes pas loin d'éprouver l'impression d'avoir dû essayer un feu duquel d'autres ne sont pas ressortis indemnes. Ainsi, au début des années 1990, en Allemagne, on enregistre une démarche ana-

---

<sup>15)</sup> Nous avons considéré ci-dessus avec un zeste de retenue les documents fournis par Eurostat sur les statistiques culturelles européennes (ERIES-DAFSA 1997a; ERIES-DAFSA 1997b). Or c'est bien par là qu'il faut commencer, en énumérant les institutions détentrices d'information en Suisse actuellement.

logue à la nôtre: un état des lieux des données dans le domaine culturel est exigé, avec un examen de leur actualité et leur pertinence; la formulation d'indicateurs (sur la base d'une comparaison internationale) aurait aussi été à l'ordre du jour, mais, au vu des difficultés rencontrées sur le terrain, aurait été reportée.

A notre sens, la Confédération et ses offices se doivent de développer et de coordonner la statistique de la culture. La vie culturelle constitue une part limitée mais notable de la structure sociale vue comme un ensemble économique, politique, existentiel. Il s'agit de lui témoigner l'intérêt qu'elle mérite, à la fois intrinsèquement et proportionnellement à d'autres secteurs de l'activité humaine. L'article 69 de la nouvelle Constitution fédérale, consacré à la culture, établit, de manière discrète mais ferme, la nécessité d'un engagement de la Confédération en la matière; cet engagement doit comporter son volet scientifique et statistique. Le besoin existe de connaissances globales et détaillées, il a été exprimé par les artistes et leurs organisations, par les membres des services culturels et administratifs à tous les niveaux de l'Etat, par les représentants du monde politique avec lesquels nous avons eu l'occasion de parler de ce mandat – et évidemment par les scientifiques, qui sont soucieux de procéder à des comparaisons sensées. A ce titre, il faut souligner la disponibilité dont ont fait preuve les organisations que nous avons contactées; elle doit être vue comme un gage de confiance.

Notre conclusion module sur une musique d'avenir. Le présent rapport montre que la composition et l'exécution de cette musique nécessitent des moyens. Mais le jeu en vaut la chandelle: une cartographie plus fidèle et plus fine de la vie culturelle en Suisse – une vie dont la diversité et la richesse sont unanimement reconnues – est nécessaire. Pour obtenir ces moyens, une volonté politique ainsi que des objectifs scientifiques doivent être clairement affichés. Nous avons tenté de formuler les seconds; nous espérons que la première s'exprimera.



## Ouvrages cités

- Adorno, Theodor W., *Théorie esthétique*. Paris, Klincksieck, 1974.
- Avant – projet de la loi cantonale vaudoise sur la statistique*, exposé des motifs, Lausanne, 1998.
- Bassand, Michel, *Culture et régions d'Europe*. Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 1990.
- Becker, Howard, *Les mondes de l'art*. Paris, Flammarion, 1988.
- Bénéton, Philippe, *Histoire de mots : culture et civilisation*. Paris, Presses de la Fondation Nationale de Science Politique, 1975.
- Benhamou, Françoise, *L'Economie de la culture*. Vol. 192. Repères, Paris, La Découverte, 1996.
- Bianchini, Franco et Michael Parkinson (ed.), *Cultural policy and urban regeneration. The West European experience*. Manchester and New-York, Manchester University Press, 1993.
- Bloch, Ernst, *Prinzip Hoffnung*. suhrkamp taschenbuch wissenschaft, Frankfurt am Main, Suhrkamp, 1959, 1973.
- Bourdieu, Pierre, «Eléments d'une théorie sociologique de la perception esthétique.» *Revue internationale des sciences sociales* Vol. XX (no 4, 1968): pp. 640-664.
- Bourdieu, Pierre, *Les règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire*. Libre examen, Paris, Seuil, 1992a.
- Bourdieu, Pierre, Loïc Wacquant, *Réponses*. Libre Examen, Paris, Seuil, 1992b.
- Bourdieu, Pierre, *Systèmes d'enseignement et systèmes de pensée*. Paris, EPHE, Centre de sociologie européenne, s. d.
- Cardona, Janine et François Rouet, «Comment structurer le champ culturel?» In *Les outils de l'économiste à l'épreuve. Quatrième conférence internationale sur l'Economie de la Culture, Avignon 12-14 mai 1986*, Paris, 1987, pp. 177-191.
- Clottu, Gaston, *Eléments pour une politique culturelle en Suisse, Rapport de la Commission fédérale d'experts pour l'étude de questions concernant la politique culturelle suisse*. Berne, Office fédéral central des imprimés et du matériel, 1975.

Conseil de la coopération culturelle, *Les Comptes culturels de la Suisse. Objet et méthode*. Conseil de l'Europe, 1973. CCC/DC (73) 68.

Cuche, Denys, *La notion de culture dans les sciences sociales*. Repères 205, Paris, La Découverte, 1996.

Cunha, Antonio, *Culture et économie à Lausanne. Essai d'évaluation de l'impact économique des principales institutions culturelles*. Ville de Lausanne, Office d'études socio-économiques et statistiques, 1989.

Division of Statistics on Culture and Communication, *Cultural Indicators Project*. UNESCO, 1985. CSR – C-55.

Dubs Hottiger, Ursula, *Manuel de la promotion culturelle publique et privée en Suisse*. éd. Union suisse des fondations culturelles et Office fédéral de la culture. Zurich, Orell Füssli, 1997.

Dubuffet, Jean, *Asphyxiante culture*. Paris, Editions de Minuit, 1986.

Dupuis, Xavier et François Rouet (éd), *Les outils de l'économiste à l'épreuve. Quatrième conférence internationale sur l'Economie de la Culture, Avignon 12-14 mai 1986*. Vol. 1. Economie et culture. Paris, 1987a.

Dupuis, Xavier et François Rouet, «Statistiques et comptes culturels.» In *Les outils de l'économiste à l'épreuve. Quatrième conférence internationale sur l'Economie de la Culture, Avignon 12-14 mai 1986*, Paris, La documentation française, 1987b, pp. 159-162.

ERIES-DAFSA, *Les Sources de statistiques culturelles en Europe*, Office des publications officielles des Communautés européennes, 1997a.

ERIES-DAFSA, *Statistiques de la culture en Europe. Premiers éléments*. Ministère de la Culture Département des études et de la prospective, France. Paris, La Documentation française, 1997b.

Eurostat, *Les statistiques culturelles dans l'UE. Rapport final du LEG*, Population et conditions sociales, 3/2000/E/N°1.

Fanchette, Serge, «Collecter des données au niveau international sur le financement public de la culture : l'expérience de l'Unesco.» In *Les outils de l'économiste à l'épreuve. Quatrième conférence internationale sur l'Economie de la Culture, Avignon 12-14 mai 1986*, 1, Paris, 1987, pp. 171-176.

Geertz, Clifford, «La description dense. Vers une théorie interprétative de la culture.» *Enquête: La description I* (no 6, 1998): 73-105.



Girard, Augustin, *Développement culturel. Expériences et politiques*. UNESCO, 1972.

Girard, Augustin, *Développement culturel. Expériences et politiques*. Edition révisée, Paris, Dalloz, UNESCO, 1982.

Girard, Augustin, «Introduction.» In *Economie et culture. Culture en devenir et volonté publique. Quatrième conférence internationale sur l'Economie de la Culture, Avignon 12-14 mai 1986, 2*. Paris, Département des études et de la prospective. Ministère de la Culture et de la Communication, 1988.

Girard, Augustin, *Indicateurs culturels: quelques exemples*. Conseil de l'Europe, 1992. Programme d'évaluation des politiques culturelles nationales DECS – Cult (92)6.

Goudsblom, Johann, *Nihilism and Culture*. Oxford, Basic Blackwell, 1980.

Gouiedo, Leif, «L'établissement de comptes culturels: perspectives et problèmes.» In *Les outils de l'économiste à l'épreuve. Quatrième conférence internationale sur l'Economie de la Culture, Avignon 12-14 mai 1986, 1*. Paris, 1987, pp. 163-169.

Guiccardi, René, *Städtische Ausgaben für kulturelle Zwecke. Ein Vergleich*. Präsidialabteilung der Stadt Zürich, 1993.

Hofecker, Franz-Otto, *Cultural statistics and cultural indicators: a tool on which to base a new approach to cultural policy ? Some comments from a theoretical and practical point of view*. Institute for Cultural Management, University of Music and Performing Arts, 1992. Working Paper 1.

Hölder, Egon, «Kulturstatistik in der 90er Jahre.» In *Kulturstatistik der 90er Jahre. Aus der Tätigkeit des Arbeitskreises Kulturstatistik (ARKStat). Berichte zur Kulturstatistik III*, éd. Zentrum für Kulturforschung. 3. Band 9. Bonn, Kunst & Wissenschaft, 1991.

Huber, Paul, «Switzerland / Suisse / Schweiz. Feingliederung der Kultur Ausgaben im Rahmen der Eidgenössischen Finanzstatistik.» In *Datenharmonisierung in der Kulturstatistik. Neue Modelle und Verfahrensweisen für vergleichende Analysen*, éd. Franz Otto Hofecker & Michael Söndermann. Bonn, Kunst & Wissenschaft, 1993, pp. 87-105.

Kluckhohn, Clyde, «The Concept of Culture.» In *Culture and Behaviour*, New-York, Free Press of Glencoe, 1962.

Krebs, S., W. Pommerehne, «Political Economic Interactions of German Public Performing Arts.» *Journal of Cultural Economics* 19 (1) (1995 1995): 17-32.

Kreissig, Gerald, «Zur Definition des Kulturbegriffs in der Statistik.» In *Kulturstatistik der 90er Jahre. Aus der Tätigkeit des Arbeitskreises Kulturstatistik (ARKStat). Berichte zur Kulturstatistik III*, éd. Zentrum für Kulturforschung, 4-8. Band 9. Bonn, Kunst & Wissenschaft, 1991.

Kroeber, Alfred, *Culture. A Critical Review of Concepts and Definitions*. Vintage Books, New-York, Random House, 1952.

Lévi-Strauss, Claude, «Introduction à l'œuvre de Marcel Mauss.» In Marcel Mauss, *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF, 1968.

Lévi-Strauss, Claude, *Anthropologie structurale*. Paris, Plon/Presses Pocket (7), 1958, 1985.

Lidström, Bengt, «La place de la culture dans le développement urbain.» In *Economie et culture. Culture en devenir et volonté publique*, 2. Paris, Département des études et de la prospective. Ministère de la Culture et de la Communication, 1988.

Linton, Ralph, *The Cultural Background of Personality*. New-York, 1945.

Malinowski, Bronislaw, *Une théorie scientifique de la culture*. Points 2, Paris, François Maspero 1968 (1944).

Marcuse, Herbert, «Réflexion sur le caractère 'affirmatif' de la culture.» In *Culture et société*, Paris, Minuit, 1970 (1937).

Meier-Dallach, Hans, *Die Kulturlawine*. Chur/Zürich, Verlag Rüegger, 1991.

Office fédéral de la statistique, *Indicateurs culturels. Réflexions sur l'élaboration d'indicateurs culturels (production, distribution et consommation)* (document élaboré par Carla Amez-Droz) Berne. Statistique officielle de la Suisse; no 409. 16, Culture, conditions de vie et sport. Etudes, 1992a.

Office fédéral de la statistique, *Promotion publique et privée de la culture. Dépenses culturelles des collectivités publiques, des entreprises et des fondations* (étude conduite par P. Huber, A. Itin et P. Künzi). Office fédéral de la statistique et Office fédéral de la culture, 1992b.

Office fédéral de la statistique, *Les Musées en Suisse* (étude conduite par Robin Tillmann), 16, Culture, conditions de vie et sport, 1993

Office fédéral de la statistique, *Bibliothèques suisses. Aperçus statistiques 1996*, 16, Culture et conditions de vie, 1997

Office fédéral de la statistique, *Annuaire statistique de la Suisse 1998*. Berne, Verlag Neue Zürcher Zeitung, 1998.

Office fédéral de la statistique, *Indicateurs des dépenses publiques pour la culture, 1990-1996* (document élaboré par Jean-Christophe Bourquin), 1999a.

Office fédéral de la statistique, *Dépenses publiques d'éducation, 1990-1997*. Neuchâtel, 1999b

Office fédéral de la statistique, *Dépenses publiques d'éducation. Manuel technique, 1999. Manuel technique et instructions pour l'exercice 1999*. Neuchâtel, 2000

Office of Statistics, «UNESCO Statistics on Culture and Communication.» In *Kulturstatistik der 90er Jahre. Aus der Tätigkeit des Arbeitskreises Kulturstatistik (ARKStat). Berichte zur Kulturstatistik III*, éd. Zentrum für Kulturforschung. Band 9. Bonn, Kunst & Wissenschaft, 1991.

Paradeise, Catherine, *Les Comédiens*. Paris, Presses universitaires de France. Sciences sociales et sociétés, 1998.

Pasquier, Dominique, «L'image statistique de l'artiste.» In *Les outils de l'économiste à l'épreuve. Quatrième conférence internationale sur l'Economie de la Culture, Avignon 12-14 mai 1986*, 1. Paris, 1987, pp. 211-226.

Passeron, Jean-Claude, «Le chassé-croisé des oeuvres et de la sociologie.» In *Sociologie de l'art*, éd. par Raymonde Moulin. Colloque international Marseille 13-14 juin 1985. Paris, La documentation française. Ministère de la culture et de la communication, Service des études et recherches. Société française de sociologie, 1986.

Pidoux, Jean-Yves, Olivier Moeschler, Olivier Guye, *La Politique extérieure dans le domaine culturel. Etude et évaluation de l'action conduite par les villes. Rapport final d'une recherche conduite dans le cadre du Programme National de Recherche 42, «Politique extérieure de la Suisse»*. FNRS, PNR 42, 1999. Projet 4042-046430.

Pouillon, Jean, «L'œuvre de Lévi-Strauss.» In Claude Lévi-Strauss, *Race et histoire*, Paris et Genève, Gonthier, 1976.

Prost, Alain, *Douze leçons sur l'histoire*. Points Histoire (H225), Paris, Seuil, 1996.

Rosengren, Karl Erik, «Cultural Indicators for the Comparative Study of Culture.» In *Cultural Indicators: an International Symposium*, 11-32. Wien, Verlag der Oesterreichischen Akademie der Wissenschaften, 1984.

Saez, Guy, «Les politiques de la culture.» In *Traité de science politique*, éd. Madeleine Grawitz et Jean Leca. Vol. IV: *Les politiques publiques*. Paris, Presses Universitaires de France, 1985, pp. 387-422.

Schindler, Anna, Christophe Reichenau, éd. *Payante, la culture? La situation de la culture suisse en 1999: Discutons d'une politique culturelle!* Berne, Office fédéral de la culture, 1999.

Schuster, J. Mark Davidson, «Comparaisons internationales et choix méthodologiques: approche critique des études internationales de politique culturelle.» In *Culture en devenir et volonté publique. Quatrième conférence internationale sur l'Economie de la Culture, Avignon 12-14 mai 1986*, 2. Paris, 1988, pp. 237-268.

Söndermann, Michael, «Vorwort.» In *Kulturstatistik der 90er Jahre. Aus der Tätigkeit des Arbeitskreises Kulturstatistik (ARKStat). Berichte zur Kulturstatistik III*, éd. Zentrum für Kulturforschung. 1-2. Band 9. Bonn, Kunst & Wissenschaft, 1991.

Streiff, David, Anne-Catherine Sutermeister, «Trouver un équilibre entre le secteur public et privé.» *Mimos* (3/1998 1998): 10.

UNESCO, «Recommandation concernant la normalisation internationale des statistiques relatives au financement public des activités culturelles.» In *Conférence générale de l'UNESCO, 21e session, Belgrad 27 octobre 1980*.

UNESCO, *Rapport mondial sur la culture: culture, créativité et marchés*, 1998.

Walzer, Pierre-Olivier, *A vot' bon coeur, m'sieu' dames: petit traité de mendicité culturelle*. Cactus 5, Genève, Zoé, 1988.

Wangermée, Robert, *Evaluation des politiques culturelles nationales. Lignes directrices pour l'établissement des rapports nationaux*. Conseil de l'Europe. Conseil de la coopération culturelle, 1992. Projet DECS - Cult (92) 5.

Wiesand, A. J., *Kulturfinanzierung / Sponsoring / Funding of the Arts. Internationale Auswahlbibliographie / Selected International Bibliography*. Kultur & Wissenschaft, Bonn, Archiv für Kulturpolitik (ARcult) beim Zentrum für Kulturforschung, 1990.

Williams, Raymond, *Keywords. A Vocabulary of Culture and Society*. London, Glasgow, Fontana / Croom Helm, 1976.

Williams, Raymond, *Culture*. Fontana Paperbacks, London, Fontana, Collins, 1981.





## Publikationsprogramm BFS

Das Bundesamt für Statistik (BFS) hat – als zentrale Statistikstelle des Bundes – die Aufgabe, statistische Informationen breiten Benutzerkreisen zur Verfügung zu stellen.

Die Verbreitung der statistischen Information geschieht gegliedert nach Fachbereichen (vgl. Umschlagseite 2) und mit verschiedenen Mitteln:

## Programme des publications de l'OFS

En sa qualité de service central de statistique de la Confédération, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour tâche de rendre les informations statistiques accessibles à un large public.

L'information statistique est diffusée par domaine (cf. verso de la première page de couverture); elle emprunte diverses voies:

<i>Diffusionsmittel</i>	<i>Kontakt N° à composer</i>	<i>Moyen de diffusion</i>
Individuelle Auskünfte	032 713 60 11	Service de renseignements individuels
Das BFS im Internet	<a href="http://www.statistik.admin.ch">http://www.statistik.admin.ch</a>	L'OFS sur Internet
Medienmitteilungen zur raschen Information der Öffentlichkeit über die neusten Ergebnisse	032 713 60 11	Communiqués de presse: information rapide concernant les résultats les plus récents
Publikationen zur vertieften Information (zum Teil auch als Diskette)	032 713 60 60	Publications: information approfondie (certaines sont disponibles sur disquette)
Online-Datenbank	032 713 60 86	Banque de données (accessible en ligne)

Nähere Angaben zu den verschiedenen Diffusionsmitteln liefert das alle 2 Jahre nachgeführte **Publikationsverzeichnis**. Es ist auf dem Internet abzurufen oder kann gratis über Tel. 032 713 60 60 bezogen werden.

La **Liste des publications**, qui est mise à jour tous les deux ans, donne davantage de détails sur les divers moyens de diffusion. Elle est proposée sur Internet et peut être obtenue gratuitement en téléphonant au n° 032 713 60 60.

## Hinweis auf Publikationen

Eine Auswahl von Publikationen aus dem Bereich 16 Kultur, Medien, Zeitverwendung:

Indikatoren der öffentlichen Kulturausgaben standardisierte Kennziffern 1990-1996, Neuchâtel 1999, Bestell-Nr. 110-9600

Langue et différentiels de statut socio-économique en Suisse, Bern 1997, Bestell-Nr. 235-9700

Monitoring Multicultural Societies, A Siena Group Report, Neuchâtel 1998, Bestell-Nr. 278-9800

Einstellungen, Werthaltungen und Wahrnehmungen in der Bevölkerung, Neuchâtel 1999, Bestell-Nr. 293-9900

Auf dem Weg zur Gleichstellung? Frauen und Männer in der Schweiz. Zweiter statistischer Bericht, Bern 1996, Bestell-Nr. 084-9600

Faltblatt «Auf dem Weg zur Gleichstellung?», Neuchâtel/Bern 1998

Unbezahlt – aber trotzdem Arbeit, Neuchâtel 1999, Bestell-Nr. 302-9900

Monetäre Bewertung der unbezahlten Arbeit, Neuchâtel 1999, Bestell-Nr. 306-9900

## Choix de titres

Un choix de publications ayant trait au domaine 16 Culture, médias, emploi du temps:

Indicateurs des dépenses publiques pour la culture. Indices standardisés 1990-1996, Neuchâtel 1999, numéro de commande 110-9600

Langue et différentiels de statut socio-économique en Suisse, Berne 1997, numéro de commande 235-9700

Monitoring Multicultural Societies, A Siena Group Report, Neuchâtel 1998, numéro de commande 278-9800

Einstellungen, Werthaltungen und Wahrnehmungen in der Bevölkerung, Neuchâtel 1999, numéro de commande 293-9900

Vers l'égalité? La situation des femmes et des hommes en Suisse. Deuxième rapport statistique, Berne 1996, numéro de commande 085-9600

Dépliant «Vers l'égalité?», Neuchâtel/Berne 1998

Du travail, mais pas de salaire, Neuchâtel 1999, numéro de commande 303-9900

Evaluation monétaire du travail non rémunéré, Neuchâtel 1999, numéro de commande 307-9900

---

En vue de l'élaboration d'une statistique de la culture en Suisse, les Offices fédéraux de la culture et de la statistique ont souhaité recenser les sources et les données existantes. Ils ont demandé qu'il soit procédé à une évaluation de tels documents, et se sont enquis de la disponibilité de leurs détenteurs ou producteurs à collaborer à une telle entreprise. Ces Offices ont également demandé que soit proposée une batterie d'indicateurs utiles à la mise en place d'une telle statistique de la culture; ces mesures doivent être pertinentes du point de vue d'une politique culturelle suisse et réalistes en regard des données disponibles.

Le présent rapport répond à ces demandes. Il fournit une description à la fois réaliste et optimiste, et dessine les contours d'un véritable défi. Pour relever celui-ci, il propose des dispositifs concrets, tant statistiques qu'institutionnels, qui devraient, à terme, permettre aux pouvoirs et à l'opinion publics de disposer de données fiables et permanentes sur la vie culturelle en Suisse.

*Im Hinblick auf die Einführung einer Schweizer Kulturstatistik haben das Bundesamt für Kultur und das Bundesamt für Statistik gewünscht, eine Bestandaufnahme der existierenden Quellen und Daten durchzuführen. Zu diesem Zweck haben sie eine Abschätzung der zur Verfügung stehenden Informationen verlangt und sich nach der Bereitschaft der Inhaber oder Produzenten erkundigt, an einem solchen Unternehmen mitzumachen. Die Auftraggeber haben ebenfalls verlangt, dass eine Anzahl von Indikatoren vorgeschlagen werde, die für die Einführung einer solchen Kulturstatistik nützlich sind; dieses Vorgehen muss unter dem Gesichtspunkt einer Schweizer Kulturpolitik sachspezifisch und bezüglich der verfügbaren Daten realistisch sein.*

*Der vorliegende Bericht versucht, diesen Auftrag zu entsprechen. Er zeichnet ein realistisches wie auch optimistisches Bild, dessen Realisierung eine echte Herausforderung darstellt. Konkrete, sowohl statistische wie auch institutionelle Lösungen werden vorgeschlagen, die es mittelfristig der öffentlichen Hand wie auch den BürgerInnen erlauben werden, über verlässliche und regelmässig erhobene Daten zu der Kultur in der Schweiz zu verfügen.*

In vista dell'elaborazione di una statistica della cultura in Svizzera, gli Uffici federali della cultura e di statistica hanno voluto censire le fonti e i dati esistenti. Hanno chiesto che si procedesse a una valutazione dei documenti corrispondenti e si sono informati sulla disponibilità dei loro possessori o produttori a collaborare all'impresa. I due Uffici hanno inoltre chiesto che fosse proposta una serie di indicatori utili per allestire una statistica della cultura, pertinenti dal punto di vista di una politica culturale svizzera e realistici quanto ai dati disponibili.

Il presente rapporto risponde a queste richieste. Questo testo propone un'immagine al contempo realistico e completo, e traccia i contorni di una vera e propria sfida. Per raccogliere questa sfida, propone dei dispositivi concreti, sia statistici che istituzionali, che dovrebbero, col tempo, permettere alle autorità e all'opinione pubblica di disporre di dati attendibili e permanenti sulla vita culturale in Svizzera.